

Repopulation des régions rurales du Canada atlantique

Document de discussion

Canada 

Préparé pour le
Comité panatlantique sur la repopulation
Secrétariat rural – Région de l'Atlantique

1600 Main Street, bureau 210
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1E 1G5
Tél. : (866) 406-1100

www.rural.gc.ca

par
Rural and Small Town Programme
Université Mount Allison
144 Main Street, Sackville (N.-B.) E4L 1A7
Tél. : 506-364-2395
Télec. : 506-364-2601
dwbruce@mta.ca

Remerciements

Le Comité panatlantique sur la repopulation tient à remercier David Bruce, directeur du Rural and Small Town Programme, ainsi que Gwen Lister, agente de projet, et Katrina Ellis, assistante à la recherche, pour leur travail ardu, grâce auquel ce document de discussion est un outil précieux pour tous ceux que la question de la repopulation des régions rurales intéresse.

Le Comité panatlantique sur la repopulation se compose de membres des équipes rurales du Canada atlantique et de représentants du Secrétariat rural (SR) provenant de la région de l'Atlantique.

Marie-Claire Arseneault, Patrimoine canadien, Équipe rurale de l'Î.-P.-É.

Monique Aucoin, Représentante de la communauté, Équipe rurale de la N.-É.

Mohamed Chérif, Patrimoine canadien, Équipe rurale du N.-B.

Keith Cossey, conseiller régional, SR N.-É.

Nadia Hanna, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Équipe rurale du N.-B.

Yvonne Hardy, conseillère régionale, SR Terre-Neuve-et-Labrador

Jean Lambert, analyste, SR Région de l'Atlantique

Yvon LeBlanc, conseiller régional, SR Nouveau-Brunswick

Angie MacDonald, représentante jeunesse, Équipe rurale de l'Î.-P.-É.

Robert Maddix, conseiller régional, SR Î.-P.-É.

Marilyn Mullet, Bureau du développement économique de la N.-É., Équipe rurale de la N.-É.

Valérie Roy, agente de communication, SR Région de l'Atlantique

Table des matières

Sommaire	v
1.0 Introduction	1
2.0 Changement démographique et migration dans les régions rurales du Canada atlantique	4
3.0 Restructuration de l'économie rurale – perspectives de diversification et de renouvellement à l'extérieur des zones urbaines	8
4.0 Pleins feux sur les jeunes	16
5.0 Pleins feux sur l'immigration	22
6.0 Pleins feux sur le rapatriement et la migration de retour	31
7.0 Gouvernement et collectivité – un travail de collaboration	35
8.0 Conclusions	39
9.0 Références	41
10.0 Description des « projets » sur la (re)population dans les régions de l'Atlantique et ailleurs	45
10.1 Programme Entrepreneurship -- Régional, Communautaire et Économique (PERCÉ), région acadienne (Î.-P.-É.)	45
10.2 Projets Collectivité accueillante et Youth Repatriation, comté de Colchester (N.-É.)	46
10.3 Projet sur les anciens diplômés, nord du Nouveau-Brunswick	48
10.4 Projet Futures in Newfoundland and Labrador's Youth (FINALLY!), Terre-Neuve-et-Labrador	49
10.5 L'expérience d'immigration au Manitoba (province du Manitoba)	50
10.6 Projet d'immigration de Florenceville, ouest du Nouveau-Brunswick	51
10.7 Projet d'immigration de St-Léonard (Projet de développement communautaire durable/Carrefour d'immigration rurale), nord-ouest du Nouveau-Brunswick	52
10.8 La stratégie de la Nouvelle-Écosse en matière d'immigration (Nouvelle-Écosse)	53
10.9 Move to Kings, comté de Kings (Nouvelle-Écosse)	54
Annexe A Sommaire des mesures demandées par les jeunes	56
Annexe B Compréhension du système d'immigration	58
Annexe C Histoire de l'immigration dans le Canada atlantique	60

Sommaire

La dépopulation des régions rurales est un problème et un défi dans la région de l'Atlantique et dans ses provinces et municipalités depuis plusieurs décennies. Ces dernières années, le problème a gagné en gravité, car il a sévi parallèlement à une longue période de rajustement et de recul économiques. La plupart des zones rurales de la région à l'extérieur des secteurs urbains ont affiché une lente et constante diminution de la population.

Le vieillissement naturel de la population, l'exode des jeunes, le repli du taux de natalité en-dessous du taux de reproduction et l'immigration insuffisante dans l'ensemble du Canada atlantique, et en particulier dans ses zones rurales, composent la réalité démographique. Ces facteurs ont des conséquences socio-économiques tout à fait tangibles qui touchent tous les échelons du gouvernement.

À l'échelon municipal, la régression de la population a une incidence sur l'assiette fiscale. En effet, ce phénomène réduit la capacité de générer des revenus suffisants pour offrir les services municipaux. La diminution de la population a aussi une incidence sur les employeurs locaux et régionaux, car elle réduit la réserve de travailleurs. À l'échelon provincial, le déplacement de la population dans les secteurs urbains exerce une pression au niveau de la prestation de services de santé et d'éducation à l'ensemble de la population. À l'échelon fédéral, on exerce des pressions pour veiller à ce que l'accessibilité des programmes, services et infrastructures soit juste et équitable (surtout en ce qui concerne le transport et les communications). Dans certains cas, la population des régions rurales se trouve sous le seuil critique nécessaire au maintien de services publics viables qui n'imposent pas de fardeau indu aux contribuables.

Ces dernières décennies, le déplacement de la population et les mouvements de migration n'ont pas favorisé les régions rurales, surtout celles des provinces atlantiques. Les rares régions rurales qui attirent de la population sont celles offrant des commodités attirantes aux retraités ou celles situées à proximité de grandes agglomérations urbaines. La baisse de population menace la viabilité à long terme des régions rurales. Il y a urgence et il faut agir maintenant pour définir des stratégies de repopulation soutenues par des efforts de diversification de l'économie locale.

On ne saurait forcer la repopulation d'une collectivité. Au contraire, il incombe aux collectivités de s'organiser pour constituer un lieu attrayant où les gens veulent demeurer ou encore emménager. Autrement dit, nous devons poser la question cruciale qui consiste à savoir « **Qu'est-ce qui fait de cet endroit une communauté habitable?** ». Pour la plupart des gens, une communauté habitable se dit d'un lieu qui offre :

- des possibilités économiques;
- un accès aux services; et
- dans l'ensemble, une bonne qualité de vie.

Quelles que soient les instances chargées de les adopter et de les mettre en oeuvre, toutes les « stratégies » visant à repeupler les régions rurales comprendront fort probablement au moins l'une des dimensions suivantes :

- un volet visant à maintenir la population établie dans la région (y compris les jeunes et les personnes âgées, deux groupes plus susceptibles de quitter une région rurale);
- un volet visant à attirer les anciens résidents (expatriés) dans leur ancienne région rurale; et
- un volet visant à attirer de nouvelles populations dans les régions rurales (y compris les résidents des secteurs urbains et les immigrants provenant d'autres pays).

Restructuration de l'économie rurale – perspectives de diversification et de renouvellement à l'extérieur des zones urbaines

Tout indique qu'il faut diversifier l'économie pour offrir des possibilités économiques qui contribueront en retour à maintenir les services et à améliorer la qualité de vie globale. La diversification est nécessaire **au niveau de la collectivité, du comté, de la région**. Il est malsain de dépendre seulement d'un ou deux secteurs ou employeurs. Il faut aussi assurer la diversification **au niveau de l'entreprise**, surtout dans les entreprises faisant partie du secteur primaire. Un ajout de valeur aux produits bruts avant qu'on ne les achemine à l'extérieur de la collectivité produit plus de revenus et de richesses pour les résidents locaux et, en général, crée plus d'emplois.

Avant qu'on ne puisse envisager la repopulation des régions rurales, il faut qu'il y ait un engagement à l'égard de ces efforts de diversification et une volonté d'y travailler. La repopulation des régions rurales est impossible s'il n'y a pas de possibilités économiques, si l'on n'a pas accès aux services et si l'on n'entrevoit pas de possibilités de bonne qualité de vie. Il faut mettre au point un plan à long terme de diversification et de renouvellement économiques dans les régions et les collectivités rurales. Certaines régions et collectivités n'ont peut-être pas les atouts et la capacité nécessaires pour parvenir à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de diversification. Par conséquent, la repopulation pourrait y être impossible. Il faut établir une démarche de développement économique communautaire (DEC) faisant appel à un processus de définition par la communauté des solutions et stratégies possibles de diversification économique.

Jeunes

L'exode des jeunes est une caractéristique commune à tous les types de collectivités : zones urbaines, zones rurales, régions éloignées, et collectivités adjacentes aux régions métropolitaines. Les jeunes quittent leur collectivité à la recherche de possibilités d'emploi, pour poursuivre leurs études, ou encore « pour voir le monde ». En revanche, un grand nombre de collectivités rurales n'attirent pas les jeunes. Une fois que ces derniers ont quitté les régions rurales, il leur est difficile d'y retourner, étant donné que de « meilleures possibilités » s'offrent dans les grandes agglomérations ou dans d'autres régions du pays. Dans les collectivités rurales et les petites villes, le grand défi consiste à faire de la communauté un lieu attirant pour les jeunes.

Un certain nombre de leçons clés découlent des projets menés dans la région de l'Atlantique pour maintenir les jeunes dans les régions rurales ou favoriser leur retour après qu'ils aient obtenu leur diplôme d'études postsecondaires ailleurs. Au nombre de celles-ci, on compte :

- le concours des jeunes dans la définition des enjeux, défis et solutions;
- la formulation, pour les jeunes, de moyens significatifs de participer à la planification de l'avenir de leur collectivité et région;
- la définition et la communication aux jeunes de possibilités d'emploi et de création d'entreprises;
- l'établissement entre les jeunes et les programmes existants de liens qui peuvent les aider à lancer leur propre entreprise ou
- la contribution du milieu des affaires à la création d'occasions d'échange de renseignements, d'apprentissage et de mentorat;
- la démonstration de la valeur qu'on accorde aux jeunes et de l'intérêt que leur collectivité leur porte, ainsi qu'à leur avenir;
- la participation des dirigeants municipaux afin qu'ils se penchent sur les préoccupations et les enjeux propres aux jeunes tout en leur donnant des renseignements au sujet de la collectivité (par exemple, le logement et d'autres questions); et
- l'utilisation des technologies de l'information pour les communications et la mise en commun de renseignements et d'idées, notamment.

Immigration

L'immigration suscite de l'intérêt parce que c'est un phénomène lié avec l'adaptation démographique, le développement économique, les pénuries de travailleurs et la mondialisation de l'économie. On y voit souvent un moyen de lutter contre le recul des taux de fécondité au Canada. En revanche, l'immigration pourrait ne pas suffire à régler le problème, car les objectifs annuels en la matière ne parviendront pas nécessairement à combler la brèche créée par la baisse des taux de reproduction naturels. (naissances par rapport aux décès).

Le gouvernement fédéral et les provinces se partagent la compétence en matière d'immigration. Tandis que le gouvernement fédéral établit les objectifs d'immigration, la plupart des provinces ont conclu avec ce dernier une entente relative au programme des candidats d'une province, lequel permet aux provinces de présenter la candidature d'un nombre convenu d'immigrants en vue de satisfaire aux besoins économiques régionaux ou locaux.

En 2003, le Canada a accueilli 221 352 nouveaux immigrants comme résidents permanents. Ce résultat s'inscrit dans la plage de 220 000 à 245 000 qui était ciblée par le gouvernement fédéral. L'objectif de 2004 était pareil à celui de l'année précédente, et au cours de la période écoulée entre janvier et août, 165 691 immigrants sont venus au Canada. L'objectif de 2004 est maintenu pour 2005. Dans les provinces de l'Atlantique, l'immigration est très faible. En effet, ces provinces accueillent seulement 1,3 % de l'ensemble des immigrants qui arrivent au Canada chaque année. Les immigrants du Canada ont tendance à préférer les zones urbaines aux régions rurales. C'est ainsi qu'en 2001, ils comptaient pour 27 % de la population des régions principalement urbaines, comparativement à 6 % de la population des régions principalement rurales.

Un certain nombre d'éléments communs découlent des projets menés dans les provinces de l'Atlantique. Ils donnent des idées quant à la façon dont d'autres collectivités pourraient s'organiser en vue d'accueillir des immigrants en régions rurales :

- il faut des possibilités économiques : il peut s'agir de possibilités d'affaires, pour des investisseurs immigrants, ou encore de possibilités d'emploi, pour des immigrants, dans des entreprises établies;
- il faut que la communauté soit accueillante, préparée et disposée à accepter et à intégrer des immigrants (ce qui suppose un certain nombre des questions résumées précédemment);
- il faut que des services de santé et d'éducation indiqués, adaptés à la satisfaction des besoins d'une population diversifiée, soient accessibles;
- il faudrait une collectivité ou un groupe régional multilatéral pour se pencher sur les possibilités d'immigration; et
- il faut dresser un plan d'immigration local ou régional définissant les possibilités, les stratégies et les objectifs (idéalement, ce plan s'inscrirait dans un plan d'ensemble de repopulation des régions rurales).

Rapatriement et migration de retour

Dans les cas où les anciens résidents sont ciblés, il appert que ces derniers seront davantage motivés par un désir de renouer des liens familiaux et personnels que par des possibilités économiques (emploi) véritables ou perçues. Les possibilités économiques doivent être aussi bonnes que celles auxquelles le particulier a accès, ou même leur être supérieures, si ce dernier n'a pas de motivation familiale l'incitant à revenir. Si le groupe ciblé est la population en général, qui pourrait ne pas avoir de liens dans la région, les coûts à engager pourraient être énormes. Les leçons découlant du choix des personnes âgées et des retraités comme cibles indiquent qu'il faut veiller à ce que des services de santé soient accessibles et à ce qu'il y ait des logements de qualité favorisant la perspective de vieillir sur place.

Gouvernement et collectivité – un travail de collaboration

Le gouvernement a pour rôle clé de réunir les conditions permettant la croissance et la prospérité économiques, qui pourraient ensuite entraîner la repopulation des collectivités rurales et des petites villes dans lesquelles les possibilités économiques sont créées. Cela comprend notamment :

- l'investissement dans l'infrastructure critique (p. ex., réseaux de transport, large bande);
- la gestion des ressources naturelles au moyen de politiques efficaces qui ont pour objet leur utilisation durable;
- l'investissement dans le développement de l'entrepreneuriat et le financement des entreprises;
- le maintien des services publics clés dans les régions rurales, y compris les soins de santé et l'éducation;
- l'investissement dans le développement des ressources humaines et le perfectionnement des compétences afin que la population établie soit en mesure de répondre aux besoins de main-d'œuvre;
- l'établissement de règlements indiqués régissant l'utilisation du sol, le commerce et d'autres éléments liés à l'activité de développement des entreprises et de développement économique; et
- le soutien de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de développement économique élaborés par des organismes de développement économique régionaux.

Il incombe aussi aux collectivités locales de réunir les conditions permettant leur développement. Chaque municipalité maîtrise certains éléments clés comme l'impôt foncier, la planification de l'utilisation des terres, le financement et la construction d'infrastructures municipales, l'investissement dans les espaces verts et les programmes de loisirs, notamment.

Par ailleurs, les niveaux supérieurs du gouvernement jouent deux autres rôles importants pour soutenir les efforts de repopulation des régions rurales. Le premier rôle tient à la communication de renseignements aux collectivités et à leurs organismes de développement au sujet d'enjeux sur la population et des politiques et programmes connexes. Il faut renforcer, au niveau local, les connaissances et les capacités liées aux enjeux. Par exemple, on peut communiquer aux collectivités les tendances et effets du vieillissement de la population dans les collectivités rurales, les politiques, processus et objectifs d'immigration, ainsi que les recommandations formulées par les jeunes au sujet de ce qui les convaincrat de rester en région. Les travaux de recherche et d'élaboration de politiques commandités ou pilotés par le gouvernement ont produit une mine de renseignements sur ces questions.

Le deuxième rôle consiste à favoriser et à soutenir l'élaboration de plans de repopulation par les collectivités et par les organismes qui leur offrent des services et à participer à ce processus. Ce volet fait partie de la stratégie d'immigration en Nouvelle-Écosse. À plus grande échelle, l'établissement d'un lien entre le plan de repopulation et le plan stratégique de développement économique et de perfectionnement de la main-d'œuvre d'une collectivité ou d'une région peut entraîner d'énormes avantages. Faute d'un plan de repopulation à long terme définissant des possibilités réalistes, les groupes de population à attirer ou à conserver, les objectifs et les mesures à prendre pour y parvenir, le gouvernement ne pourra guère soutenir les efforts déployés au niveau local. Par conséquent, il faut que le gouvernement collabore avec les collectivités et les organismes locaux pour établir s'il y a des possibilités réalistes de repopulation et définir les mesures indiquées à prendre dans un contexte de collaboration.

Chaque collectivité doit faire en sorte de devenir une « communauté accueillante » et travailler à l'échelle de la région, en collaboration avec ses organismes de développement, pour élaborer des plans de repopulation qui cadrent avec les plans régionaux de développement économique et de perfectionnement de la main-d'œuvre.

Le gouvernement et les collectivités doivent travailler ensemble, dans un esprit de collaboration. Il importe néanmoins de souligner que nulle mesure incitative, subvention ou autre « carotte au bout du bâton » ne saurait l'emporter sur les notions de liberté et de choix personnels. Les particuliers ont leurs propres opinions quant à ce qui fait d'une collectivité un lieu où il fait bon vivre. Nonobstant les meilleurs efforts de tous les intervenants, la décision s'attachant à la question de savoir où s'établir sera toujours fondée sur des choix personnels. Les jeunes, les immigrants et les expatriés choisiront d'habiter dans des collectivités qui offrent à leur avis des possibilités économiques, des services accessibles et une bonne qualité de vie, suivant leur définition de ces concepts.

Conclusions

La repopulation n'est possible que lorsque les particuliers estiment que le lieu leur offre des possibilités économiques, des services et une possibilité de bonne qualité de vie. Ils définiront ces concepts selon leurs opinions, qui varieront entre les jeunes, les immigrants, les expatriés et les autres personnes qui pourraient envisager d'habiter dans des collectivités rurales ou des petites villes ou d'y emménager.

Les stratégies de repopulation seront probablement plus fructueuses si elles émanent des collectivités et des régions, plutôt que des niveaux supérieurs du gouvernement, et si elles font appel à la participation active d'une vaste gamme d'intervenants de la collectivité et de la région. En outre, elles seront plus viables si elles sont étroitement liées aux plans régionaux de développement économique et de perfectionnement de la main-d'œuvre.

Le présent document de discussion conduit à un certain nombre de possibilités quant aux prochaines étapes à franchir ou aux mesures à prendre :

- Les niveaux supérieurs du gouvernement devraient continuer à investir dans les infrastructures et les activités qui favorisent les possibilités économiques dans les régions rurales.
- Les intervenants des quatre gouvernements provinciaux doivent poursuivre leur dialogue sur les enjeux de population en partenariat avec leurs homologues fédéraux. Plus particulièrement, il faudrait discuter des avantages de la nouvelle démarche d'immigration élaborée en Nouvelle-Écosse comme modèle possible pour les autres provinces, ainsi que des avantages liés à l'élaboration d'une démarche régionale d'immigration dont tireraient profit les quatre provinces.
- Les collectivités et régions de chaque province devraient se pencher sur la question de savoir si les efforts de repopulation suscitent de l'intérêt et s'ils sont nécessaires compte tenu de facteurs importants comme les possibilités économiques, l'accessibilité des services et la qualité de vie. Si la repopulation est tenue pour souhaitable et possible, il faudrait ensuite lancer un processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan.

1.0 Introduction

La dépopulation des régions rurales est un problème et un défi dans la région de l'Atlantique et dans ses provinces et municipalités depuis plusieurs décennies. Ces dernières années, le problème s'est aggravé, car il a sévi parallèlement à une longue période de rajustement et de recul économiques. Dans de rares collectivités rurales à proximité des plus grandes agglomérations urbaines de la région, on a observé une croissance et des changements rapides. En revanche, la plupart des autres zones rurales de la région ont affiché une régression de la population lente et régulière.

1.1 Établir le contexte

Le vieillissement naturel de la population, l'exode des jeunes, le repli du taux de natalité en-dessous du taux de reproduction et l'immigration insuffisante dans l'ensemble du Canada atlantique, et en particulier dans ses zones rurales, composent la réalité démographique. Ces facteurs ont des conséquences socio-économiques tangibles qui touchent tous les échelons du gouvernement.

À l'échelon municipal, la diminution de la population a une incidence sur l'assiette fiscale. En effet, ce phénomène réduit la capacité de générer des revenus suffisants pour offrir les services municipaux. La régression de la population a aussi une incidence sur les employeurs locaux et régionaux, car elle réduit la réserve de travailleurs. À l'échelon provincial, le déplacement de la population dans les secteurs urbains exerce une pression au niveau de la prestation de services de santé et d'éducation à l'ensemble de la population. À l'échelon fédéral, on exerce des pressions pour veiller à ce que l'accessibilité des programmes, services et infrastructures soit juste et équitable (surtout en ce qui concerne le transport et les communications).

Données sur lesquelles repose le présent document de discussion

- Documents sur les politiques et programmes gouvernementaux en matière d'immigration.
- Articles parus dans des revues universitaires et stratégiques reconnues.
- Articles et rapports découlant de projets spéciaux et d'activités mis en œuvre par de grands centres et programmes de recherche, tant au Canada qu'à l'extérieur.
- Entrevues avec des intervenants clés œuvrant dans la collectivité ou dans des initiatives ou projets provinciaux sur les enjeux de population, le maintien des jeunes dans les régions et l'immigration.

1.2 Objet du document de discussion

Le présent document de discussion vise à résumer les enjeux clés et d'éventuelles stratégies qui pourraient être envisagées dans le cadre d'une initiative de repopulation d'une région rurale. Plus particulièrement, le document vise à favoriser le dialogue entre les ministères et organismes fédéraux et provinciaux pour coordonner leurs efforts collectifs dans ce dossier. Il vise en outre à favoriser, entre les gouvernements et les collectivités s'intéressant aux enjeux et stratégies de repopulation, une discussion sur une éventuelle collaboration en vue de combler les pertes de population et de mettre en œuvre les stratégies envisagées.

1.3 Hypothèses au sujet de la repopulation des régions rurales

Le présent document de discussion est fondé sur les hypothèses suivantes :

- la repopulation des régions rurales au niveau des collectivités est un objectif qui doit faire l'objet de discussions et de débats;

- si la repopulation des régions rurales pourrait se révéler souhaitable dans bon nombre de régions et de collectivités rurales, elle n'est peut-être viable et réalisable que dans certaines de ces collectivités; et
- un grand nombre d'intervenants s'intéressent aux enjeux de population, en partageant la responsabilité et peuvent exercer une influence en la matière (les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales, les organismes non gouvernementaux et communautaires, les petites et grandes entreprises ainsi que les particuliers, notamment).

On ne saurait forcer la repopulation d'une collectivité. Au contraire, il incombe aux collectivités de s'organiser pour constituer un lieu attrayant où les gens veulent demeurer ou encore emménager. Autrement dit, nous devons poser la question cruciale qui consiste à savoir « **Qu'est-ce qui fait de cet endroit une communauté habitable?** ». Pour la plupart des gens, une communauté habitable se dit d'un lieu qui offre :

- des possibilités économiques;
- un accès aux services; et
- dans l'ensemble, une bonne qualité de vie.

L'importance relative de chacun de ces facteurs variera d'une personne à l'autre. Chez les **jeunes**, les possibilités économiques, les activités sociales, l'accessibilité d'Internet haute vitesse et les possibilités d'études postsecondaires pourraient avoir de l'importance. Chez les **personnes âgées**, la possibilité de voir un médecin et des membres de la famille élargie pourrait avoir de l'importance. Chez les **expatriés** de retour dans leur région natale, un environnement sain et la possibilité de participer à des activités artistiques et culturelles pourraient avoir de l'importance. Chez les **immigrants**, les possibilités économiques et le soutien et l'accueil de la communauté pourraient avoir de l'importance. De plus, chaque personne établira sa propre définition de *ce qui constitue à son avis* une possibilité économique et une bonne qualité de vie et déterminera la distance qu'elle est prête à parcourir pour avoir accès à des services.

Quelles que soient les instances chargées de les adopter et de les mettre en œuvre, toutes les « stratégies » visant à repeupler les régions rurales comprendront fort probablement au moins l'une des dimensions suivantes :

- un volet visant à maintenir la population établie dans la région (y compris les jeunes et les personnes âgées, deux groupes plus susceptibles de quitter une région rurale);
- un volet visant à attirer les anciens résidents (expatriés) dans leur ancienne région rurale; et
- un volet visant à attirer de nouvelles populations dans les régions rurales (y compris les résidents des secteurs urbains et les immigrants provenant d'autres pays).

1.4 Exposé du document de discussion

Le document de discussion s'ouvre sur un aperçu des changements démographiques qui se sont opérés dans le Canada atlantique ces dernières années. Il présente ensuite une analyse succincte des défis et possibilités dans les collectivités rurales qui sont situées à une certaine distance des grandes agglomérations urbaines (les collectivités et régions qui ne sont pas adjacentes à une région métropolitaine), surtout sous l'angle de la diversification économique. Suit une analyse des enjeux et stratégies liés aux différents volets d'une éventuelle stratégie de repopulation des régions rurales (plus particulièrement les jeunes, la migration de retour et l'immigration). Le document se conclut par un examen du rôle des gouvernements fédéral et provinciaux dans la collaboration avec les collectivités et régions rurales dans ce dossier. De plus, chaque section se termine par une série de « Questions à envisager » qui encouragent le lecteur à réfléchir aux enjeux et stratégies dans le contexte de son propre secteur de compétence. Ces questions peuvent également favoriser le dialogue sur la question de la repopulation des régions rurales entre les ministères et organismes gouvernementaux et entre le gouvernement et les collectivités.

Questions à envisager

1. Pourquoi serait-il opportun que votre région, province, comté ou municipalité envisage d'établir une stratégie de repopulation?
2. Que peut offrir votre région, province, comté ou municipalité aux jeunes, aux personnes âgées, aux immigrants et aux expatriés?
3. Qu'est-ce qui distingue cette région, province ou municipalité ou ce comté des autres endroits en région rurale? Quel créneau spécial ou avantage concurrentiel en font un lieu attirant?

2.0 Changement démographique et migration dans les régions rurales du Canada atlantique

Les chercheurs universitaires et les analystes de politiques et de programmes du gouvernement ont largement documenté les changements démographiques et les mouvements de migration de la population au Canada. Les médias d'information ont surtout mis l'accent sur les récits de personnes et de collectivités aux prises avec des problèmes liés à la diminution de la population dans certaines parties des régions rurales canadiennes. Les médias présentent relativement peu de « bonnes nouvelles » au sujet de la croissance ou de la stabilité de la population dans les régions rurales.

2.1 Aperçu général de la croissance de la population dans les zones urbaines et rurales

On a observé dans les zones urbaines et rurales du Canada une croissance démographique absolue continue. En revanche, il y a des différences très importantes en ce qui concerne la source de cet accroissement démographique et les parties des régions urbaines et rurales du Canada dans lesquelles il s'opère.

L'immigration internationale dans les grandes agglomérations urbaines, dont particulièrement Toronto, Vancouver et Montréal, est le principal moteur de la croissance démographique en milieu urbain. Ces trois agglomérations attirent en effet 75 % de l'ensemble des immigrants chaque année. Dans le contexte des provinces atlantiques, il y a eu très peu d'immigration internationale, même dans les grandes agglomérations (au plus 1,3 % de l'ensemble des immigrants arrivés chaque année).

De plus, la croissance démographique en milieu urbain a été appuyée par la migration d'entrée de jeunes et de jeunes adultes provenant de collectivités rurales et de petites villes qui cherchent à poursuivre leurs études, à se trouver un emploi ou à vivre des « expériences de vie ». Il s'agit d'un phénomène courant dans les grandes agglomérations de chacune des provinces canadiennes. C'est ainsi que Halifax est la destination des jeunes provenant des régions rurales de la Nouvelle-Écosse, et Moncton et Fredericton, celles des jeunes du Nouveau-Brunswick (en particulier ceux provenant des régions du nord-est et du nord-ouest de la province).

Les personnes très âgées (qui ont 70 ans ou plus) contribuent également à la croissance démographique en milieu urbain. Elles ont tendance à emménager dans de grandes agglomérations urbaines (ou à proximité) pour jouir d'un meilleur accès aux services de soins de santé complémentaires et pour habiter des logements mieux adaptés qui satisfont à leurs besoins liés à la mobilité et au vieillissement. Par exemple, un grand nombre des récents projets de développement de logements locatifs à Halifax et dans d'autres agglomérations urbaines ciblent les retraités de moins de 65 ans et les personnes plus âgées.

La croissance démographique ne s'opère pas uniformément dans les régions rurales. Les collectivités rurales et les petites villes qui sont adjacentes à une région métropolitaine ou situées à proximité de grandes agglomérations urbaines sont celles qui affichent la croissance la plus rapide, à un taux qui surpasse parfois celui des villes. Ce phénomène s'observe dans toutes les régions du pays et tient à deux facteurs contributifs. Le premier est la migration des adultes de 25 à 69 ans (et des membres de leur famille) des collectivités urbaines à destination de collectivités rurales, situées à proximité, dont on estime qu'elles offrent une meilleure qualité de vie tout en permettant néanmoins un accès raisonnable aux services dans les agglomérations urbaines. Le deuxième est la migration d'une population provenant de collectivités rurales plus éloignées qui cherche à profiter des possibilités économiques dans une région urbaine ou à proximité.

On compte de très rares collectivités rurales et petites villes qui ne sont pas adjacentes à une région métropolitaine mais affichent néanmoins une croissance. Dans ces régions, la croissance est lente. Par ailleurs, la plupart affichent une régression de la population en raison :

- de taux de mortalité supérieurs aux taux de natalité;
- de la faible proportion de la migration des adultes en provenance des collectivités urbaines à destination des collectivités rurales dont héritent ces collectivités; et
- de l'émigration des jeunes et des jeunes adultes.

Dans ces collectivités et régions rurales, qui sont généralement situées à plus d'une heure de route des abords de St. John's, Halifax, Charlottetown, Moncton, Fredericton et Saint-Jean, le défi de la « repopulation des régions rurales » est plus urgent.

2.2 Changements démographiques particuliers au Canada atlantique

Voici certains des principaux mouvements de population et tendances démographiques dans les provinces atlantiques :

- Entre les années 70 et le milieu des années 90, on a observé dans la région une migration nette négligeable (ce qui signifie qu'au fil du temps, une proportion légèrement supérieure de personnes ont quitté la région par rapport au nombre de personnes en provenance d'autres régions canadiennes qui y ont emménagé), à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, où il y a eu une émigration nette.
- Les provinces de l'Atlantique ont affiché des taux relativement faibles d'émigration pour les régions rurales et les petites villes, mais ont aussi présenté certains des plus faibles taux d'immigration, comparativement aux autres régions rurales du Canada.
- Au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, l'émigration nette dans les régions rurales a été plus importante qu'à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard.
- Ces tendances diffèrent de celles observées dans les autres provinces. Dans les régions rurales, on observe une immigration nette principalement en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, tandis qu'au Manitoba et au Québec, les tendances de migration sont équilibrées.

Migration nette au Nouveau-Brunswick 1998-2003

Au Nouveau-Brunswick, il y a eu une émigration nette de 6 476 personnes à destination d'autres provinces entre 1998 et 2003. La plupart des comtés ruraux ont perdu de la population, exception faite de ceux situés à proximité de Moncton, Fredericton et Saint-Jean. Voici les pertes ou gains par comté, au cours de cette période :

- Gloucester -4 380 (Bathurst-Péninsule Acadienne)
- Restigouche -1 917 (Campbellton-Dalhousie)
- Northumberland -1 566 (Miramichi)
- Saint-Jean -1 136
- Madawaska -1 096 (Edmundston)
- Victoria -789
- Kent -566
- Sunbury -531
- Carleton -27
- Queens +25
- Charlotte +255
- Kings +374 (Vallée de Kennebecasis)
- Albert +454 (Riverview)
- York +2 505 (région de Fredericton)
- Westmorland +5 771 (Grand Moncton)

Un tiers des personnes provenant d'ailleurs au N.-B. qui ont emménagé dans le comté de Westmorland avaient entre 25 et 44 ans, et 28 % d'entre elles avaient entre 18 et 24 ans. Près des deux tiers provenaient des comtés de Gloucester, de Kent, de Northumberland et de Restigouche.

Source : Statistique Canada, Données sur les déclarants, 1998-2003, par Ben Champoux, Séminaire de la SCHL sur les perspectives du marché de l'habitation, Moncton (N.-B.), le 1^{er} mars 2005.

- Toutefois, depuis le milieu des années 90, le taux d'émigration en provenance des régions rurales s'est intensifié dans les provinces de l'Atlantique.

En outre, selon des projections, le Canada atlantique devrait passer d'une période d'accroissement naturel de la population (plus de naissances que de décès) à une période de régression naturelle de la population (plus de décès que de naissances) avant les autres régions du pays. Les taux de fertilité sont en-dessous des moyennes nationales dans les provinces de l'Atlantique (exception faite de l'Î.-P.-É.). Compte tenu du vieillissement des membres de la génération du baby-boom, le nombre de décès commencera à augmenter après 2025. La régression naturelle devrait débiter à un moment donné d'ici 2013. À Terre-Neuve-et-Labrador, ce processus conduisant à la baisse naturelle de la population est déjà amorcé.

Les régions rurales partagent un certain nombre de caractéristiques qui les rendent vulnérables à la perte de population et font en sorte qu'il y est plus difficile d'attirer une nouvelle population. Ces caractéristiques, courantes presque partout dans les provinces de l'Atlantique, comprennent généralement :

- l'éloignement (plus d'une heure en voiture) des régions métropolitaines;
- la faible densité de population;
- moins de commodités;
- un taux plus élevé de pauvreté;
- la faible diversité dans les secteurs d'activité et au niveau des activités d'emploi;
- en général, les employeurs offrent des salaires plus bas;
- les entreprises ont tendance à être de moindre envergure et moins spécialisées, et elles ne font pas appel à une main-d'œuvre hautement spécialisée;
- des coûts de services élevés (pour les services publics en tous genres); et
- il n'y a pas une vaste gamme de services, ou encore ils sont concentrés dans une seule collectivité.

Il s'agit là de généralisations. Dans chaque province, on trouve des régions ou des collectivités rurales en particulier qui sont aux prises avec un nombre relativement faible de ces problèmes. En revanche, en général, il s'agit de certaines des limites qui contribuent à la perte de population et créent un cycle vicieux de fermeture d'entreprises et d'arrêt de services qui conduisent à un nouveau cycle de régression de la population.

2.3 Répercussions de la diminution de la population dans les régions rurales

Nombre d'études et de rapports ont largement fait état des répercussions des pertes continues de population. La très longue liste comprend notamment les éléments suivants :

- moins de possibilités de développement économique et de création d'entreprises et d'emplois;
- ralentissement du marché de revente des maisons;
- augmentation des taux d'inoccupation des immeubles locatifs (y compris les logements sociaux dans certains secteurs);
- diminution de l'accessibilité et de la prestation des services sociaux (soins de santé, éducation, etc.) lorsque la densité de population fléchit en-dessous du seuil de la demande; et
- réduction de la capacité municipale à offrir une infrastructure cruciale et nécessaire à cause de l'érosion de l'assiette fiscale.

Tant d'un point de vue de politiques publiques que sous l'angle stratégique, il devient très difficile d'établir des solutions optimales. En Ontario, par exemple, le Panel on the Role of Government a commandé divers documents d'information examinant une vaste gamme de questions. L'un des documents porte sur les populations des régions rurales et les services qui y sont offerts. La situation y est décrite de la façon suivante :

Dans un grand nombre de communautés rurales... dont surtout les collectivités tributaires de l'industrie des ressources naturelles, qui sont isolées dans le Nord... la conséquence directe [de la régression de la

population]... est aussi une assiette d'imposition tronquée, à cause de laquelle il leur est difficile de soutenir la vaste gamme de services sociaux, de services médicaux, d'infrastructures et d'activités culturelles et de loisirs auxquels les gens s'attendent de plus en plus [traduction] (Slack *et al.*, 2003:8).

2.4 Sommaire

Les changements qui se sont opérés sur les plans de la démographie et de la migration ces dernières décennies n'ont pas favorisé les régions rurales, surtout celles des provinces atlantiques. Les rares régions rurales qui attirent de la population sont celles offrant des commodités attirantes aux retraités, ou encore celles qui sont situées à proximité de grandes agglomérations urbaines. L'immigration insuffisante dans les régions rurales et à l'échelle du Canada atlantique pose aussi un problème. Dans bon nombre de collectivités et de régions rurales du Canada atlantique, les baisses des populations ont entraîné des problèmes liés à la dotation des emplois disponibles (surtout en ce qui concerne les activités saisonnières, et dans le secteur primaire) et au maintien de seuils suffisants pour soutenir la prestation des services de soins de santé et d'éducation dans ces collectivités. Il y a urgence et il faut agir maintenant pour définir des stratégies de population soutenues par des efforts de diversification de l'économie locale.

En bref, la viabilité à longue échéance des régions rurales, et plus particulièrement des collectivités qui les composent, est menacée par la baisse de la population. Dans certains cas, la population des régions rurales se situe en-dessous des seuils cruciaux nécessaires pour maintenir des services publics viables sans imposer un fardeau indu aux contribuables. Par ailleurs, les changements qui s'opèrent sur le plan de l'économie, dont un grand nombre échappent à la maîtrise des collectivités, contraignent ces dernières à envisager d'autres avenues pour offrir des emplois et des moyens de subsistance significatifs à leurs résidents.

Questions à envisager

1. Quels changements démographiques particuliers avez-vous observés dans votre région, province, comté ou municipalité au cours des 20 dernières années?
2. Y a-t-il des exemples de municipalités ou de comtés ruraux qui échappent à ces tendances?
3. En particulier, quelles ont été les répercussions de la diminution de la population dans votre région, province, comté ou municipalité?
4. Est-ce qu'on s'attend à ce que cette tendance et les répercussions qui s'y rattachent se poursuivent ou au contraire s'amenuisent? Pourquoi?

3.0 Restructuration de l'économie rurale – perspectives de diversification et de renouvellement à l'extérieur des zones urbaines

Depuis de nombreuses années, ce sont les activités du secteur des ressources qui soutiennent en grande partie l'économie dans les collectivités qui ne sont pas adjacentes à des régions métropolitaines. Ces activités présentent généralement un plus fort coefficient de main-d'œuvre que les autres activités économiques. Par ailleurs, ces dernières années, un certain nombre de changements ont ébranlé la viabilité de ces secteurs à longue échéance (diminution des ressources, mécanisation accrue et mondialisation de l'économie). Dans d'autres cas, les secteurs demeurent viables mais font appel à moins de travailleurs pour produire le même résultat.

Dans le document préparé pour le compte du Panel on the Role of Government de l'Ontario, il a été indiqué que les collectivités rurales sont vulnérables aux changements qui s'opèrent dans l'économie principalement parce qu'elles dépendent exagérément d'un seul secteur ou de quelques-uns. On constate une émigration sélective des personnes les plus scolarisées et qualifiées. Il y a peu de commodités et, par conséquent, on observe des limites au chapitre de la qualité globale des lieux, qui permettrait d'attirer et de maintenir une nouvelle population.

Au fil des ans, bon nombre de gouvernements provinciaux ont tenté de surmonter le défi qui consiste à établir un équilibre entre la centralisation des services et de la population dans un nombre relativement restreint d'agglomérations d'envergure et le maintien des établissements à long terme en offrant par ailleurs des services coûteux ou relativement rares. Plus récemment, les auteurs du rapport susmentionné, qui a été soumis au Panel on the Role of Government, ont défini des stratégies d'établissement possibles dans le contexte de la régression de la population et ont décrit le défi qui consiste à offrir des services publics dans les régions rurales. Les auteurs établissaient une stratégie englobante distincte pour les régions rurales, les petites collectivités et les collectivités éloignées, laquelle permettrait de prévoir une régression généralisée de la population et de s'y adapter. L'élément clé de cette stratégie consisterait à concentrer la croissance et les ressources dans certaines agglomérations urbaines de croissance – en mettant à profit l'expérience de pays nordiques – en vue de développer et de maintenir des (petites) villes viables dans les régions éloignées, en y concentrant des services publics.

Tout indique qu'il faut diversifier l'économie pour offrir des possibilités économiques qui contribueront en retour à maintenir les services et à améliorer la qualité de vie globale. La diversification est nécessaire **au niveau de la collectivité, du comté, de la région**. Il est malsain de dépendre seulement d'un ou deux secteurs ou employeurs. Dans d'autres cas, la diversification est indispensable pour lancer de nouvelles activités économiques qui remplaceront celles qui ont affiché un recul important ou qui ont dû s'interrompre. Les gens ont ainsi une raison de rester. Il faut aussi assurer la diversification **au niveau de l'entreprise**, surtout dans les entreprises faisant partie du secteur primaire. Un ajout de valeur aux produits bruts avant qu'on ne les achemine à l'extérieur de la collectivité produit plus de revenus et de richesses pour les résidents locaux et, en général, crée plus d'emplois. En plus de donner aussi aux jeunes une raison de rester, cela pourrait attirer d'autres personnes à venir s'établir dans la région pour y travailler.

Tendances générales ayant une incidence sur la viabilité économique des régions rurales

- mondialisation de l'économie
- réduction de la main-d'œuvre dans l'économie traditionnelle ou primaire des régions rurales
- diminution des ressources naturelles
- augmentation des coûts liés au transport des gens tandis que les coûts liés au transport des biens baissent rapidement
- amélioration des réseaux de transport
- importance accrue de l'économie des agglomérations et du besoin de « proximité »
- importance accrue des « villes-régions »
- restructuration continue des services de santé et d'éducation
- moindre influence politique
- absence de « politique rurale » holistique

Adapté de Freshwater, 2004; Bruce, 2003.

Avant qu'on ne puisse envisager la repopulation des régions rurales, il faut qu'il y ait un engagement à l'égard de ces efforts de diversification et une volonté d'y travailler. La repopulation des régions rurales est impossible s'il n'y a pas de possibilités économiques, si l'on n'a pas accès aux services et si l'on n'entrevoit pas de possibilités de bonne qualité de vie. Il faut mettre au point un plan à long terme de diversification et de renouvellement économiques dans les régions et les collectivités rurales. Certaines régions et collectivités n'ont peut-être pas les atouts et la capacité nécessaires pour parvenir à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de diversification. Par conséquent, la repopulation pourrait y être impossible. Il faut établir une démarche de développement économique communautaire (DEC) faisant appel à un processus de définition par la communauté des solutions et stratégies possibles de diversification économique.

3.1 Options et démarches stratégiques : démarche de DEC

Pendant nombre d'années, les chercheurs universitaires, les experts-conseils et les gouvernements ont mis au point une vaste gamme de « recettes » de revitalisation des régions rurales. Les plus fructueuses et utiles sont celles dont la démarche ou le thème principal met l'accent sur le développement économique communautaire (DEC). Le DEC est un processus au moyen duquel une collectivité et ses citoyens prennent en charge leurs problèmes et défis et élaborent une stratégie locale permettant de les surmonter tout en définissant de nouvelles possibilités. De plus, le DEC établit un lien entre le développement économique et social de telle façon que plus de membres de la collectivité sont en mesure de participer à l'économie locale et d'en tirer parti. Enfin, le DEC est une démarche participative à long terme qui est fondée sur l'élaboration d'un plan stratégique misant sur la collaboration de l'ensemble des intervenants (y compris les citoyens, les groupes locaux, l'industrie et les entreprises, ainsi que tous les niveaux du gouvernement). Les stratégies d'action particulières varieront d'une collectivité ou d'une région à l'autre, suivant les enjeux, les atouts et les possibilités au niveau local.

Si une municipalité pourrait se charger de piloter le processus d'élaboration d'un plan communautaire à long terme, ces dernières années, la pratique courante dans les provinces de l'Atlantique est fondée sur l'établissement d'une initiative régionale dirigée par les organismes compétents de développement communautaire de chacune des provinces, dont les efforts sont soutenus par les programmes et services des gouvernements provinciaux et fédéral :

- les agences de développement économique communautaire ou agences Entreprises au N.-B.;
- les administrations de développement régional en N.-É.;
- les bureaux de zone à T.-N.-L.; et
- les sociétés de développement communautaire à l'Î.-P.-É.

3.2 Leçons d'Europe

Un certain nombre de pays de l'Europe de l'Ouest ont dû s'attaquer aux défis que constituent le développement rural en général et la baisse de la population dans les régions rurales en particulier. Dans certains pays, l'élaboration de politiques rurales et de programmes connexes particuliers aux régions rurales

Stratégies communes découlant de processus de DEC

Sur le plan économique :

- Maintien et expansion des entreprises
- Réaménagement du centre-ville et des rues principales
- Tourisme
- Développement commercial des routes
- Commerce et applications électroniques
- Développement de colonies résidentielles ou de cités dortoirs
- Traitement à valeur ajoutée des ressources naturelles
- Activités d'économie sociale (établissement de coopératives, entreprises de propriété communautaire)

Sur le plan social :

- Développement de l'esprit d'entreprise
- Collectivités en santé
- Innovation
- Perfectionnement en leadership
- Perfectionnement des compétences et formation de la main-d'œuvre

Autres dimensions :

- Réadaptation environnementale
- Investissement dans les infrastructures

afin de soutenir le développement rural a constitué le thème commun des interventions ou démarches. Par exemple, des pays comme la Suède, l'Irlande et l'Irlande du Nord ont articulé leurs interventions de la sorte. La démarche adoptée en Écosse diffère légèrement. L'Écosse n'a pas adopté de politique rurale distincte mais a plutôt enchâssé la dimension rurale dans chacune de ses politiques, car ce pays tient les régions rurales pour une partie intégrante du bien-être global du pays. Dans la plupart des cas, on n'a pas établi de stratégie ou de politique particulière pour la repopulation des régions rurales. Dans ces pays, les activités visant à maintenir la population dans les régions rurales et à y attirer une nouvelle population sont soutenues par des efforts déployés dans divers domaines de politiques et de programmes ayant trait aux services publics, à l'infrastructure, à l'environnement sain, à la santé de la population et au développement économique. En bout de ligne, on veut parvenir à l'égalité des chances, ou autrement dit, l'objectif est de faire en sorte que les régions rurales puissent faire concurrence aux agglomérations urbaines tout en offrant des possibilités de bonne qualité de vie globale.

Suède

Au cours des années 70, la Suède a adopté une politique sur le développement rural actif mettant l'accent sur des démarches ascendantes qui comprenaient le soutien des petites entreprises. Cette politique a permis de diversifier l'économie locale et d'accroître l'entrepreneuriat dans de nombreuses régions rurales. Plus récemment, un organisme national de développement rural a vu le jour pour coordonner les investissements et politiques dans le contexte du développement rural et régional.

Ces dernières années, la stratégie du pays s'attachant au développement durable a porté avant tout sur la viabilité à long terme des régions rurales. Un des éléments clés de cette stratégie a pour objet un programme de développement régional visant à stimuler la croissance et la vitalité économique à l'échelle de la Suède. Le pays s'efforce de faire en sorte que ces régions reposent sur un marché du travail efficace et durable. Par le fait même, on cherche à encourager les entreprises et l'esprit d'initiative dans un grand nombre de petites agglomérations de façon à ce qu'il y soit de moins en moins nécessaire de faire de longs déplacements pour se rendre au travail.

En Suède, on compte aussi une stratégie parallèle mettant l'accent sur l'innovation. **Innovative Sweden** compte un certain nombre de principaux piliers, y compris les investissements dans les entreprises, l'infrastructure publique et la population, afin d'améliorer les possibilités d'innovation. On estime que ces piliers sont cruciaux pour faire de toutes les régions rurales du pays des lieux attrayants pour s'établir, tant du point de vue des particuliers que de celui des entreprises. Plus particulièrement, le gouvernement encourage la collaboration entre les entreprises, les centres de recherche et les intervenants de tous les niveaux du gouvernement afin de définir et de lancer sur le marché de nouveaux produits et services. On estime qu'il s'agit d'un élément clé pour faire en sorte que les régions rurales soient plus attirantes pour la population et les entreprises :

« ... Afin que les régions suédoises soient attirantes à long terme... il faut fonder leurs atouts sur des conditions uniques, difficiles à reproduire ailleurs. Les éléments importants de cette perspective comprennent des réseaux bien établis, des modèles de collaboration, une attitude positive et la capacité des gens à agir collectivement pour résoudre des problèmes » [traduction] (ministère de l'Industrie, de l'Emploi et des Communications, et ministère de l'Éducation, 2004:22).

Un autre volet clé de la stratégie d'innovation est l'investissement dans l'infrastructure de TI, qui permettra d'offrir un accès Internet haute vitesse à la plupart des entreprises et des ménages, ainsi que l'investissement dans le perfectionnement des compétences en TI afin de favoriser une utilisation novatrice de la technologie.

Écosse

La politique de développement rural de l'Autorité exécutive d'Écosse est coordonnée et mise en application par trois instances : le Rural Core Network (RCN), le Scottish National Rural Partnership (SNRP) et les Local Rural Partnerships (LRP). Le réseau RCN vise à réunir des membres de l'Autorité exécutive d'Écosse pour qu'ils se penchent sur des priorités ayant trait aux régions rurales (comme le développement économique, le transport, les

services et la justice sociale) dans un esprit de collaboration. Le fonctionnement du réseau rappelle quelque peu celui du Secrétariat rural et de ses équipes rurales au Canada. Le partenariat SNRP réunit des organismes publics, privés et bénévoles qui agissent comme conseillers sur la politique de développement rural auprès des ministres écossais. Le partenariat vise à coordonner les initiatives de politique et à favoriser les travaux de recherche auprès d'instances et d'organismes divers, à encadrer le financement, à favoriser l'échange de renseignements et à assurer des fonctions de coordination. Les LRP sont des partenariats établis entre les collectivités et les associations publiques, privées et bénévoles qui visent à encourager les collectivités rurales à prendre en charge leur développement en coordination avec d'autres partenariats locaux.

L'Autorité exécutive d'Écosse a élaboré une « nouvelle démarche » de développement rural en 2000. L'adoption d'une vision de « régions rurales écossaises dans lesquelles tout le monde a de l'importance » oriente les efforts de l'Autorité exécutive et, par conséquent, fait en sorte que les besoins des collectivités, familles et citoyens des régions rurales sont enchâssés dans l'ensemble des politiques et programmes du pays. En plus de favoriser le développement à valeur ajoutée des ressources naturelles et de miser sur les possibilités touristiques, la nouvelle démarche a pour objectif central un accent sur la création de possibilités pour les jeunes afin qu'ils n'aient pas à quitter les régions rurales pour poursuivre leurs études, suivre une formation ou encore se lancer sur leur voie professionnelle. De plus, la démarche écossaise soutient un accès équitable aux services publics.

On compte plusieurs initiatives intéressantes qui ciblent les jeunes. En premier lieu, on a investi dans l'infrastructure des technologies de l'information et des communications (TIC) ainsi que dans l'enrichissement du contenu dans le domaine, pour les besoins des apprentissages et de l'enseignement dans l'ensemble des écoles, afin que les jeunes des régions rurales aient les mêmes connaissances de base que les autres. Deuxièmement, les investissements du gouvernement dans l'infrastructure des TIC ont permis aux résidents des régions rurales et éloignées de suivre des cours de niveau universitaire ou collégial sans quitter leur région. Troisièmement, le gouvernement cherche activement à établir deux universités en milieu rural : la première dans les hautes terres et les îles du nord, et la seconde dans le sud de l'Écosse. Quatrièmement, l'acquisition continue du savoir est un élément clé de la stratégie rurale. Le gouvernement a investi dans *learn direct Scotland* (qui met l'accent sur la formation et le perfectionnement de compétences en cours d'emploi), dans le Open Rural College for Scotland (qui comprend des cours visant à soutenir l'emploi en régions rurales) de même que dans d'autres initiatives. Ces investissements sont liés à une capacité de prestation de services au moyen de l'infrastructure des TIC.

En ce qui concerne les questions liées à l'accessibilité des services, le gouvernement s'est engagé à élaborer une nouvelle formule de prestation des services de soins de santé et de soins communautaires, laquelle tient compte des coûts supplémentaires liés à la prestation dans les régions rurales et éloignées. Cela signifie notamment l'adoption d'une démarche fondée sur les salaires dans l'embauche et la rémunération des professionnels de la santé, ainsi que l'augmentation des investissements publics dans les améliorations apportées aux immobilisations pour moderniser les établissements de soins de santé. De plus, les investissements dans le domaine des TIC visent généralement à amoindrir l'isolement géographique des professionnels de la santé, tout en permettant de nouvelles applications de la technologie de l'information pour les besoins de la gestion des dossiers et de la télémédecine.

Globalement, ces efforts de l'Autorité exécutive d'Écosse ont contribué à endiguer la vague d'émigration des jeunes des régions rurales et ont permis à ces régions de conserver leurs entreprises tout en attirant des professionnels de la santé et des employés souhaitant travailler dans ces collectivités.

Irlande du Nord

Le Programme de développement rural de l'Irlande du Nord a été mis en œuvre en 1991. Il est fondé sur les principes suivants :

- une démarche ascendante de développement;
- des projets intégrés plutôt que des initiatives isolées ou distinctes;

- des partenariats équilibrés entre le gouvernement central, les administrations locales, les collectivités rurales, les organismes bénévoles et le secteur privé;
- un accent sur les régions rurales défavorisées;
- un financement particulier pour le développement rural; et
- un groupe directeur interministériel sur le développement rural réunissant des cadres supérieurs provenant de l'ensemble des ministères gouvernementaux.

Le programme a été fractionné en trois phases : 1991-1993, 1994-1999 et la période actuelle, 2001-2006. La phase actuellement en cours porte particulièrement sur les régions rurales défavorisées et sur l'intégration, dans les initiatives, des groupes les plus marginalisés – les femmes, les jeunes, les agriculteurs et les chômeurs de longue date. Le budget proposé pour la dernière phase du Programme de développement rural s'établit selon des estimations à 80 millions de livres et sera financé avec la collaboration de l'Union européenne (UE). Le Programme de développement rural comprend cinq éléments. D'abord, le volet de renforcement des capacités, qui comprend l'acquisition des compétences, des connaissances et de l'expérience nécessaires aux résidents des régions rurales pour contribuer au processus de développement en cours dans leur collectivité. Deuxièmement, les projets et programmes de reconstruction locale visent à faire en sorte que les résidents des régions rurales aient accès aux ressources nécessaires pour mettre en œuvre leurs plans. Troisièmement, les projets et programmes de développement de secteur et de région ont pour objet des secteurs précis de l'économie, de l'environnement ou de la société des régions rurales dans lesquels il est plus facile d'intervenir au moyen de stratégies appliquées à l'échelle de la région ou de la province. Quatrièmement, le développement de micro-entreprises vise à optimiser les possibilités des très petites entreprises, y compris les fermes, avec la collaboration de l'initiative LEADER+. Cinquièmement, le volet sur les ressources naturelles du tourisme rural, qui se déploie conjointement avec le programme PEACE II, vise à favoriser le tourisme dans les régions rurales présentant une meilleure stabilité politique.

Cette démarche, fondée sur le renforcement des capacités et le perfectionnement des compétences ainsi que sur un intérêt pour la diversification économique, a contribué à réduire au minimum les répercussions de la dépopulation des régions rurales.

Irlande

L'Irlande comprend aussi un ministère chargé tout particulièrement du développement rural. La stratégie du pays vise à veiller au maintien de collectivités rurales durables et dynamiques. En Irlande, l'une des préoccupations clés est de veiller à établir un lien harmonieux entre le développement urbain et le développement rural plutôt que de contribuer de quelque façon que ce soit à une séparation entre les zones urbaines et les régions rurales. Le programme de développement rural d'Irlande porte avant tout sur quatre grands sujets :

- Un développement régional équilibré, ce qui suppose :
 - une planification régionale;
 - des infrastructures (routes, rails, égouts, eau, télécommunications et transport);
 - des services publics (technologie de l'information et des communications, transport, logements, services aux enfants, soins de santé, information) afin de créer un milieu propice au développement économique, à l'inclusion sociale et à la viabilité rurale;
 - le maintien et la création d'emplois à l'appui du développement économique dans les sphères de l'agriculture, des ressources alimentaires, marines et naturelles, des entreprises et du tourisme;
- Un investissement dans les ressources humaines, y compris :
 - l'éducation et la formation (accessibilité de la formation à distance et des établissements itinérants au moyen de la technologie);
 - le développement communautaire (avec accent sur les initiatives pilotées localement que soutiennent divers programmes, y compris le programme LEADER);
 - l'inclusion sociale : des mesures de lutte contre la pauvreté;
- Le maintien de l'identité culturelle et nationale; et

- La viabilité de l'environnement.

Sommaire

Ces brefs exemples provenant de pays européens soulignent au moins trois leçons importantes qui sous-tendent toute éventuelle démarche de repopulation des régions rurales. Premièrement, il faut adopter une politique rurale qui aiguille des ressources importantes vers les activités de développement rural ou qui est enchâssée dans un vaste cadre stratégique de développement. Deuxièmement, il faut faire des investissements publics importants et soutenus dans des infrastructures cruciales qui feront en sorte que les collectivités urbaines et rurales jouissent à peu près des mêmes chances. Ces investissements s'attachent notamment au transport, aux télécommunications et aux TIC, ainsi qu'aux soins de santé et à l'éducation. Troisièmement, il faut souligner l'importance des partenariats. Tout effort déployé pour établir un lien entre les initiatives nationales de politiques et de programmes et des résultats positifs « sur le terrain », dans les collectivités rurales, devra d'abord être fondé sur un partenariat entre tous les niveaux du gouvernement et d'autres intervenants afin de veiller à ce que les politiques, programmes et ressources soient adaptés pour la réalisation des résultats visés.

3.3 Exemples de diversification de l'économie au niveau de la collectivité ou de la région

On compte de nombreux exemples de collectivités rurales, de petites villes, de comtés et de régions qui ont entrepris des activités pour diversifier leur économie. Les exemples succincts présentés ci-dessous visent seulement à démontrer que des efforts sont déployés à cette fin. Ne seront pas analysés les enjeux liés à la réussite des initiatives de diversification, les problèmes qui se sont présentés et les détails du processus de planification et de mise en œuvre. Il est encouragé d'assurer un suivi auprès des représentants de ces initiatives.

Burgeo est une collectivité au sud-ouest de Terre-Neuve-et-Labrador (faisant partie de la zone du Conseil de développement économique régional de Long Range) dans laquelle s'est opéré un important recul économique suite à l'effondrement de la pêche aux poissons de fond. Une serre hydroponique a été établie, on a mis au point des projets de développement d'une industrie d'oursins, et un nouvel établissement de transformation des aliments pour la production d'aliments naturels a ouvert ses portes (dans l'ancienne usine de transformation du poisson) en 2003. Le tourisme a aussi fait partie des efforts de diversification.

À l'Î.-P.-É., la région de Borden-Carleton a traversé une période d'adaptation lorsque le service de traversier a été remplacé par le Pont de la Confédération. Dans la région, trois importantes usines de fabrication ou de transformation ont été soit agrandies (Master Packaging), soit établies (une imprimerie et un établissement de transformation du bœuf) grâce au parc d'affaires de qualité établi dans la collectivité ainsi qu'à la proximité du pont.

Au Nouveau-Brunswick, dans le comté de Carleton, il y a eu une diversification de l'économie, fondée traditionnellement sur la production de pommes de terre, qui s'est axée davantage sur d'importants produits à valeur ajoutée de l'agriculture et de la foresterie qui sont destinés aux marchés d'exportation, sur diverses petites entreprises de fabrication et sur des entreprises de transport en plein essor.

En Nouvelle-Écosse, la région du Cap-Breton a traversé au fil des ans un certain nombre de difficultés économiques, y compris le ralentissement et la fermeture de l'aciérie et des mines de charbon, ainsi que des problèmes au chapitre de la pêche, notamment. Plus récemment, des organismes de développement ont mis l'accent sur le renouvellement de l'économie dans les domaines de l'huile et du gaz, des compétences et technologies dans la sphère de la réparation des dommages causés à l'environnement, du tourisme (y compris des produits et des services reliés à la musique traditionnelle) et de la technologie de l'information.

On a constaté que dans diverses petites micro-régions, le climat est favorable à l'exploitation de vignobles et d'établissements vinicoles modestes. Au nombre de ces micro-régions, on compte Grand Pré (N.-É.), la région de Malagash (N.-É.), et le sud-est de l'Î.-P.-É. (Little Sands), à proximité de la gare maritime de Woods Island. Dans d'autres régions, on a lancé des fabriques de vin de fruits tirant parti des baies et fruits locaux. Globalement, ces

entreprises ont entraîné la diversification des activités d'agriculture et de tourisme dans les collectivités et régions qui les ont accueillies.

Trois régions rurales participent au projet de démonstration Collectivités ingénieuses d'Industrie Canada. Voici des exemples de l'utilisation d'un éventail de technologies des communications à diverses fins, y compris pour des activités de diversification de l'économie :

- La Péninsule acadienne : le village global francophone au cœur de la coopération internationale (projet commandité par Collectivité ingénieuse de la Péninsule acadienne Inc., N.-B.);
- SmartLabrador (projet commandité par l'Initiative des technologies de l'information du Labrador, T.-N.-L.); et
- Western Valley Smart Community (projet commandité par l'Administration de développement de Western Valley, N.-É.).

Ces exemples démontrent que des efforts sont déployés pour élaborer de nouveaux produits et services, utiliser de façon nouvelle et novatrice les ressources existantes, tirer parti des investissements dans les technologies de l'information et les télécommunications à large bande et définir de nouveaux marchés.

3.4 Exemples de diversification de l'économie au niveau de l'entreprise

On compte aussi de nombreux exemples d'entreprises établies dans des collectivités rurales, des petites villes, des comtés et des régions qui ont cherché à diversifier leurs produits, services et marchés. Les exemples présentés ci-dessous démontrent qu'il est possible pour les entreprises de réussir dans ces régions. Ne seront pas analysés les enjeux liés à la réussite des initiatives de diversification ainsi que les modalités de financement. Il est encouragé d'assurer un suivi auprès de ces entreprises.

Kenney & Ross Ltée (comté de Shelburne, N.-É.) est une entreprise de pêche et de transformation du poisson qui a diversifié ses activités au cours des années 60 pour devenir le plus important producteur de ichthyocolle au monde. L'entreprise produit aussi une colle à base de poisson. Il s'agit de deux produits fabriqués à partir de déchets de peau de poisson.

GFT Aerospace Technologies (Gander, T.-N.-L.) était une petite entreprise d'entraînement au pilotage qui est devenue une entreprise aérospatiale à opérations multiples, y compris l'entretien et la révision des aéronefs, la formation dans le domaine de la fabrication de pièces d'aéronefs ainsi que la prestation de services de transport aérien.

Sully's Ice Cream Parlour (Sussex, N.-B.) a vu le jour en 1998. Le bar laitier n'a pas tardé à accroître ses ventes de crème glacée et à utiliser des profits en découlant pour attribuer des bourses aux diplômés du secondaire. Le bar laitier a aussi établi un programme de bourses d'emploi. L'entreprise fait maintenant fonction de lieu de rencontre et de salle de spectacles.

Four Best Management (Saint-Joseph de Madawaska, N.-B.) est une entreprise d'aménagement forestier relativement récente qui a aussi conçu un nouveau progiciel en foresterie qui est en cours de mise au point et ne tardera pas à être lancé sur le marché nord-américain. L'entreprise offre également des cours de commerce aux jeunes entrepreneurs de la région qui souhaitent lancer leur propre entreprise. C'est sa façon d'apporter une contribution dans la communauté.

Hurley Slateworks Company (Britannia Cove, T.-N.-L.), qui s'est récemment lancée sur de nouveaux marchés d'exportation dans 12 pays, a conçu Images in Slate, des produits à valeur ajoutée comprenant des affiches et des cadeaux d'entreprise.

Dans la région, un grand nombre de fermes ont mis au point des événements et des activités de visites à la ferme afin de diversifier leurs activités commerciales. On compte plus particulièrement les fermes ovines Lismore (River John,

N.-É.), la ferme Sugar Moon (Earlton, N.-É.) et le verger Belliveau (Memramcook, N.-B.) au nombre de ces entreprises.

Ces exemples démontrent que des efforts sont déployés pour élaborer de nouveaux produits et services, utiliser de façon nouvelle et novatrice des ressources existantes, tirer parti des investissements dans les technologies de l'information et des télécommunications à large bande et définir de nouveaux marchés.

3.5 Sommaire

Ce sont les régions et collectivités qui ne sont pas adjacentes à des régions métropolitaines qui souffrent le plus de la diminution de la population. En outre, ces régions et collectivités sont confrontées au plus grand nombre de défis liés à la redéfinition de leurs perspectives pour attirer une nouvelle population et empêcher les résidents de quitter. Il faut mettre en œuvre des stratégies de diversification économique tant au niveau des collectivités et des régions qu'au niveau des entreprises avant d'envisager une stratégie de repopulation. Certaines collectivités européennes ont axé leurs efforts avant tout sur l'innovation et le perfectionnement des compétences comme éléments clés permettant de maintenir la population dans les régions et d'y attirer une nouvelle population. D'autres collectivités ont plutôt enchâssé le volet « rural » dans l'ensemble de leurs politiques et programmes en vue de veiller à ce que les collectivités rurales jouissent de chances égales d'être viables et concurrentielles. Il faut mettre en œuvre une démarche de DEC faisant appel à un processus communautaire de définition des solutions et stratégies éventuelles de diversification économique.

Questions à envisager

1. Y a-t-il des exemples d'initiatives de diversification économique pilotées par des collectivités de votre région, province, comté ou municipalité? Ces efforts ont-ils été fructueux? Pourquoi ou pourquoi pas?
2. Y a-t-il des exemples d'initiatives de diversification économique pilotées par des entreprises de votre région, province, comté ou municipalité? Ces efforts ont-ils été fructueux? Pourquoi ou pourquoi pas?
3. Quelles sont les possibilités de diversification économique dans votre région, province, comté ou municipalité?

4.0 Pleins feux sur les jeunes

L'exode des jeunes est une caractéristique commune à tous les types de collectivités : zones urbaines, zones rurales, régions éloignées, et collectivités adjacentes aux régions métropolitaines. Les jeunes quittent leur collectivité à la recherche de possibilités d'emploi, pour poursuivre leurs études, ou encore « pour voir le monde ». En revanche, un grand nombre de collectivités rurales n'attirent pas les jeunes. Une fois que ces derniers ont quitté les régions rurales, il leur est difficile d'y retourner, étant donné que de « meilleures possibilités » s'offrent dans les grandes agglomérations ou dans d'autres régions du pays. Dans les collectivités rurales et les petites villes, le grand défi consiste à faire de la communauté un lieu attirant pour les jeunes. Un objectif peut-être plus réaliste consisterait à faire en sorte que ces collectivités soient attrayantes pour les jeunes qui ont fondé une famille et qui cherchent à s'établir dans une communauté qui offre davantage qu'une occasion de faire des études postsecondaires ou de découvrir le monde.

Les collectivités ne peuvent se contenter d'être passives et tenir pour acquis que les jeunes détermineront eux-mêmes ce qui est offert ou non au niveau local, surtout en ce qui concerne les emplois et les possibilités économiques. L'expérience acquise dans un certain nombre de projets sur la population menés dans des provinces de l'Atlantique indique qu'il faut déployer des efforts proactifs pour indiquer aux jeunes quelles pourraient être les possibilités d'emploi et les mettre en contact avec les employeurs en place et avec d'autres intervenants qui peuvent jouer un rôle de mentor, de guide.

4.1 Enjeux et tendances de la migration des jeunes

Les jeunes et les jeunes adultes de 15 à 24 ans sont les plus susceptibles de quitter les régions rurales. Leur départ amoindrit les chances de croissance démographique dans les régions rurales, car ces personnes sont susceptibles de fonder des familles – ailleurs – dans un avenir prochain. Les travaux de recherche indiquent que les jeunes sont plus susceptibles de quitter s'ils ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires, malgré l'augmentation récente de la demande de travailleurs qualifiés ainsi que des possibilités d'emploi qui leur sont offertes dans les régions rurales. Ces dernières années, on a observé une croissance nette des emplois dans le domaine de la fabrication complexe (lié aux sphères de l'imprimerie, de la machinerie, de l'équipement de transport, de l'huile et du gaz, des produits chimiques, des composantes électroniques et d'autres secteurs semblables) dans les régions rurales canadiennes. Cet accroissement de la demande n'a toutefois pas suffi à convaincre les jeunes de rester « chez eux ».

Les avantages et inconvénients des collectivités rurales selon les perceptions des jeunes

Avantages des milieux ruraux

- qualité de vie
- sécurité/faible taux de criminalité
- loisirs de plein air
- bon endroit pour élever des enfants

Inconvénients des milieux ruraux

- manque d'émotions fortes et d'occasions sociales
- manque d'emplois, de possibilités d'emploi ou d'avancement professionnel
- manque d'occasions d'études postsecondaires
- manque de loisirs
- piètres installations et infrastructures
- manque d'occasions de participer aux décisions à propos de l'avenir

Motifs de départ d'une région rurale

- c'est une bonne idée, selon les perceptions des pairs
- c'est une nécessité plutôt qu'une préférence
- pour obtenir des services de santé liés à la sexualité, au VIH/SIDA, aux grossesses

Motifs pour demeurer en région rurale

- inconfort à la perspective d'emménager dans une plus grande collectivité / sentiment d'appartenance
- distance avec la famille
- faibles attentes par rapport aux possibilités d'emploi à l'extérieur du milieu
- engagement personnel d'autosuffisance

Adapté de Hajesz et Dawes, 1997; R.A. Malatest and Associates, 2002; et Wyn et Stokes, 2001.

Dans les cas où il y a eu immigration de jeunes et de jeunes adultes dans des régions rurales, ce phénomène a principalement réuni des personnes n'ayant pas obtenu un diplôme d'études secondaires. La migration de retour n'a pas été liée à un type particulier de collectivité économique. Par exemple, les régions riches en attraits naturels (dont l'économie est fondée sur le tourisme ou les loisirs) attirent des retraités et des familles plus âgées, mais en général, ne présentent pas une économie suffisamment vigoureuse pour attirer les personnes, munies de diplômes et de compétences, qui entrent dans la vie active. Les endroits de villégiature, comme Whistler, Jasper et Banff, notamment, font exception à cette règle, car ils offrent des emplois payants, quoique néanmoins saisonniers, dans le secteur du tourisme.

Chez les jeunes, le cycle de mécontentement à l'égard des collectivités rurales, qui conduit à l'émigration de ces régions, débute par des perceptions négatives ou de faibles attentes à l'égard de leur collectivité comme lieu où ils pourraient réaliser leur potentiel. Ce cycle entraîne un exode qui par la suite conduit à des limites des possibilités, lesquelles confirment les mauvaises perceptions ou les faibles attentes.

Certains chercheurs ont constaté que chez les jeunes, la décision de demeurer dans une collectivité rurale est liée à un sentiment d'échec. Jusqu'à un certain point, les jeunes admettent que le tableau que brossent les médias des **régions rurales comme lieux négatifs** les influence. Ils comparent aussi ce qu'ils « ont » avec ce qui est disponible dans les milieux urbains : un moindre accès aux établissements de pointe (comme les écoles, les clubs, les activités sociales et les espaces), une faible appréciation du milieu naturel et la situation des établissements d'études postsecondaires, qui se trouvent le plus souvent dans une grande agglomération urbaine.

Il ne fait aucun doute que ces perceptions soulignent qu'il faut que les collectivités adoptent une démarche proactive pour démontrer aux jeunes les possibilités qui s'offrent dans leur collectivité et région. Plusieurs projets menés dans les provinces de l'Atlantique, dont il est question dans le présent document, ont fait appel à cette stratégie.

En bref, les jeunes quittent divers types de collectivités, grandes et petites, en région urbaine ou rurale. Encore que la décision de quitter soit principalement liée aux facteurs de l'emploi, des études et de la volonté de « voir le monde », il pourrait y avoir d'autres facteurs en jeu. Ceci dit, en règle générale, les collectivités rurales ne sont pas une destination pour les jeunes, et il est souvent difficile d'inciter ces derniers à y revenir une fois qu'ils les ont quittées.

Les solutions proposées par les jeunes des régions rurales au Canada

Le Partenariat rural canadien a appuyé un important projet de recherche dans le cadre duquel des jeunes provenant de régions rurales ont formulé des suggestions quant aux mesures qui pourraient être prises pour leur permettre de demeurer dans leur collectivité ou d'y revenir. La recherche faisait appel...

- à une enquête téléphonique menée auprès de 1 945 jeunes résidant en région rurale ou y ayant habité;
- à des entrevues en personne, au téléphone et en groupe auprès de plus de 70 intervenants œuvrant dans des programmes et services pour les jeunes des régions rurales;
- à des groupes de discussion (19), établis dans toutes les régions du Canada, qui réunissaient des chefs de file communautaires provenant de régions rurales et des jeunes résidant dans des régions rurales ou y ayant habité; et
- à des discussions en table ronde portant sur des options stratégiques, auxquelles ont participé des jeunes ayant résidé dans des régions rurales et des chefs de file communautaires.

Voici les principaux domaines d'action qui ont été définis :

- Accroître les possibilités d'emploi
- Faciliter l'accès à l'éducation et à la formation
- Offrir des occasions d'engagement communautaire
- Modifier les politiques fiscales
- Mettre en œuvre des programmes d'initiation au travail et de sensibilisation à la ruralité
- Investissement dans les activités sociales et récréatives et dans les infrastructures

L'annexe A présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Adapté de R.A. Malatest and Associates, 2002.

4.2 Stratégies de maintien des jeunes dans les régions rurales

La stratégie mise en œuvre dans divers projets des provinces de l'Atlantique visant à aborder la question de l'émigration s'est attachée à deux volets d'activités connexes : celles qui convaincront les jeunes de ne pas quitter la région, et celles qui inciteront les jeunes à revenir peu de temps après qu'ils aient complété leurs études postsecondaires. Dans cette section, nous analysons quatre projets (au sujet desquels des renseignements détaillés sont présentés dans la section 10.0 du présent document de discussion) :

- Projet Futures in Newfoundland and Labrador's Youth (FINALY!), Terre-Neuve-et-Labrador
- Projet sur les anciens diplômés, nord du Nouveau-Brunswick
- Youth Repatriation Project, comté de Colchester, Nouvelle-Écosse
- Programme Entrepreneurship – Régional, Communautaire et Économique (PERCÉ), région acadienne, Î.-P.-É.

Il importe de signaler que certains de ces projets, qui ne ciblaient pas exclusivement les jeunes, étaient conjugués à d'autres stratégies mises en œuvre dans le cadre d'une plus grande initiative de repopulation. Le projet PERCÉ (ciblant la population acadienne de l'Î.-P.-É.) conjugue des efforts pour maintenir les jeunes dans la région avec des efforts visant à inciter des personnes ayant quitté la région des années auparavant à y revenir pour travailler ou prendre leur semi-retraite. Les efforts ciblant les jeunes portent surtout sur les membres de ce groupe avant qu'ils ne soient susceptibles de quitter la province, de même que sur certains étudiants qui pourraient poursuivre leurs études à l'extérieur de la province. L'autre volet du programme vise à encourager les personnes qui avaient déménagé à l'extérieur à revenir chez eux à l'approche de la retraite. Il encourage aussi les personnes occupant actuellement des postes au gouvernement à chercher à obtenir un transfert à l'Î.-P.-É. Le projet du comté de Colchester comprenait une stratégie ciblant les jeunes de même qu'une stratégie d'immigration.

Programme Entrepreneurship – Régional, Communautaire et Économique (PERCÉ), région acadienne, Î.-P.-É.

Le programme offre aux jeunes acadiens et francophones de l'Î.-P.-É. (principalement des étudiants de 3^e et de 4^e années d'université) des services de création d'entreprise. Voici les grands objectifs du programme :

- sensibiliser les jeunes acadiens et francophones de l'Î.-P.-É. aux atouts de la région de même qu'aux possibilités économiques et culturelles régionales;
- attirer un plus grand nombre de jeunes par l'accroissement du nombre d'entreprises et des possibilités d'emploi;
- offrir aux jeunes une occasion de vivre une expérience de travail dans leur domaine d'études; et
- établir une stratégie de communication et de mise en valeur visant à informer les jeunes au sujet des divers programmes disponibles pour les aider à approfondir leurs intérêts et connaissances et à perfectionner leurs compétences.

Le programme clé, qui visait à favoriser un intérêt à demeurer dans la région, est le programme Career Know-How, qui était destiné aux jeunes de 9^e et de 10^e années. Une étude récente a défini dix secteurs d'activité et cinq professions dans lesquels il y a une pénurie de main-d'œuvre. On présente les secteurs d'activité et professions aux jeunes, qui sont encouragés à les envisager. Lorsqu'ils se découvrent un intérêt particulier dans l'un de ces domaines, on les encourage à faire du bénévolat avec quelqu'un qui œuvre dans le secteur d'activité ou dans la profession en question.

Projet sur les anciens diplômés, nord du Nouveau-Brunswick

Ce programme commandité par l'APECA a porté principalement sur le nord du Nouveau-Brunswick, région dans laquelle on a observé un important phénomène d'émigration vers les secteurs de Moncton et de Fredericton. Le programme relève du programme Entrepreneurship et perfectionnement des compétences en affaires de l'APECA. Le résultat souhaité est de développer l'esprit d'entreprise chez les jeunes et de veiller à ce qu'une nouvelle vague d'entrepreneurs soient disponibles pour satisfaire aux besoins d'emploi, surtout dans le nord du Nouveau-Brunswick.

Deux projets pilotes (le premier dans le nord-ouest, le deuxième dans le nord-est) ont été établis, sous la direction du personnel de l'APECA, autour de la question fondamentale de savoir « *Pouvons-nous maintenir les entrepreneurs dans la région avant qu'ils ne quittent?* ». Les projets pilotes s'articulaient autour de trois phases :

- Premièrement, le personnel de l'APECA a déterminé les possibilités d'emploi dans les deux régions. Les membres du personnel ont ensuite visité les collectivités des régions comptant des étudiants aux niveaux universitaire et collégial afin de découvrir lesquels obtiendraient leur diplôme au cours de l'année courante.
- Deuxièmement, ils ont prévu une fin de semaine à l'intention des étudiants, qui ont été invités à participer à des réunions et séances d'apprentissage intensives. Dans le cadre de cette activité, les étudiants ont entendu parler des occasions s'offrant dans leur région, ont acquis des compétences de recherche d'emploi et des compétences de réseautage, et ont participé à des séances d'information au sujet de la création d'une entreprise. Ces étudiants ont fait connaissance avec des entrepreneurs locaux qui offraient des possibilités d'emploi et ont rencontré d'autres jeunes entrepreneurs qui avaient créé leur entreprise au lieu de quitter la région, ou encore qui avaient créé leur entreprise à leur retour dans la région.
- Troisièmement, ils ont assuré un suivi direct auprès des participants. Au cours d'une période de trois mois suite à la fin de semaine, on a maintenu le contact avec les étudiants. Le suivi visait à les encourager à suivre les pistes et les idées découvertes, à offrir des renseignements et des services supplémentaires et à donner des conseils et des orientations, au besoin. L'objectif visé était de cultiver leurs intérêts avant qu'ils ne quittent la région, tout en attirant et en assurant le maintien d'une main-d'œuvre qualifiée en œuvrant auprès d'étudiants d'université et de collèges natifs de la région.

Les projets pilotes initiaux ont été fructueux. Au total, 15 des 54 étudiants sont revenus dans la région ou prévoient le faire soit pour lancer leur propre entreprise, soit pour y travailler en tirant parti des compétences acquises à l'université et au collège. Le rôle qu'ont joué les municipalités s'est révélé un facteur clé dans la réussite du programme. Ces dernières ont contribué au recrutement des entrepreneurs locaux, plusieurs conseillers élus ont participé aux séances offertes au cours de la fin de semaine pour écouter les préoccupations des étudiants, et les intervenants ont aussi présenté aux étudiants participants de nouveaux renseignements importants au sujet de leur collectivité, dont les services disponibles, la qualité de vie, le type et les coûts de logement, notamment.

Projet Futures in Newfoundland and Labrador's Youth (FINALY!), Terre-Neuve-et-Labrador

Le projet FINALY! favorise la participation significative des jeunes au processus décisionnel. Établi en vue de donner aux jeunes voix au chapitre à l'échelon de leur collectivité et de leur province, le projet visait à ce que ces derniers soient fortement engagés et intéressés à demeurer dans leur région natale et à résider dans leur collectivité locale, ou encore ailleurs dans la province. Le projet est fondé sur le principe voulant que lorsque les jeunes participent activement à la planification de l'avenir, et lorsque ce processus s'opère de façon significative, les chances qu'ils demeurent dans la région sont meilleures.

Le projet FINALY! a établi un conseil jeunesse provincial réunissant 13 jeunes élus démocratiquement provenant d'un bout à l'autre de la province, dont trois représentants de chacune des quatre régions : le Labrador, l'ouest, le centre et l'est, ainsi qu'un ancien président. En outre, on a établi dans chacune des régions ou zones de la province un certain nombre de conseils jeunesse pour veiller à l'organisation d'activités et accéder aux possibilités de financement à l'intention des jeunes. Cette structure donne aux jeunes voix au chapitre en ce qui concerne les enjeux sociaux et économiques locaux. Par exemple, certains des conseillers jeunesse ont participé activement au processus de planification stratégique qui s'est déroulé dans chacune des zones économiques de la province.

La plupart des activités se sont principalement articulées autour du renforcement des capacités des jeunes à jouer un rôle actif et significatif dans leur collectivité. En plus des activités présentées ci-haut, l'initiative comprenait des projets à intervention directe (comme le Défi santé du Centre communautaire, la remise à neuf du centre de vacances White Fish, etc.) de même que des activités de portée plus générale, comme la participation à des activités

d'exposés. Le projet FINALY! est confronté à nombre de défis et de limites. Certains sont liés à la dimension sans but lucratif du programme, par exemple, l'obtention d'un financement stable et suffisant, et la dépendance au bénévolat. En outre, l'attrait des occasions qui s'offrent à St. John's et ailleurs au pays ne cesse d'attirer les jeunes les plus brillants.

Youth Repatriation Project, comté de Colchester, Nouvelle-Écosse

Ce projet vise à définir et à mettre en œuvre des stratégies qui permettront d'inverser la tendance à l'émigration des jeunes de la région et à régler les problèmes liés au chômage et au sous-emploi des jeunes. L'Administration de développement régional de Colchester (CoRDA) travaille en collaboration avec des groupes de discussion et un comité directeur réunissant des jeunes, des membres du milieu des affaires, des représentants de l'administration locale et des prestataires de services. L'objectif visé est également de faire connaître Colchester comme un excellent endroit où vivre et travailler. À cette fin, on souhaite reconnaître les réussites et la contribution des jeunes dans la collectivité. Plusieurs activités sont en cours :

- On a mis au point une Stratégie emploi jeunesse pour assurer la communication de renseignements sur les possibilités d'emploi disponibles. À cette fin, on a impliqué des employeurs pour fournir des renseignements qui aideront les jeunes à faire des plans d'avenir. De plus, ces employeurs assurent des visites scolaires dans le cadre d'un cours obligatoire de la 11^e année (préparation à la vie personnelle et professionnelle). Un site Web a été établi comme outil de communication et forum de discussion. La stratégie vise à sensibiliser la proportion des jeunes de la région (50 %) qui ne font pas d'études postsecondaires.
- Une activité de reconnaissance des jeunes All Star Awards a lieu deux fois par année. Dans le cadre de cette activité, on remercie les jeunes pour les contributions qu'ils apportent dans leur communauté, et des prix et bourses sont attribués.
- Chaque année, des trousseaux Care Kits sont acheminés au mois d'avril aux étudiants d'université natifs de la région qui étudient à l'extérieur. Les trousseaux comprennent des articles offerts par des entreprises locales de même que des renseignements au sujet des possibilités d'emploi et de l'information sur la vie dans la région. On a créé une base de données comprenant l'année et le domaine d'étude des étudiants inscrits pour recevoir une trousse. La prochaine étape est de jumeler les étudiants avec des employeurs locaux afin qu'ils explorent les possibilités d'emploi. La trousse est aussi utile comme outil de mise en valeur communautaire. Les étudiants savent que leur collectivité tient à eux et ils sont mis au courant des possibilités au niveau local.

Encore que ces programmes aient joui d'une grande visibilité et d'un fort taux de participation, il faudra un certain temps avant qu'on ne puisse en évaluer la réussite, car ils sont très récents, et leurs effets et résultats ne se feront pas sentir avant que ne se soient écoulées quelques années.

4.3 Sommaire des leçons découlant des projets locaux

Un certain nombre de leçons clés découlent des projets locaux visant à maintenir les jeunes dans les régions ou à les inciter à y revenir après qu'ils aient obtenu leur diplôme d'études postsecondaires à l'extérieur. Les leçons s'inscrivent dans le droit fil des constatations sur les stratégies mises en application dans d'autres pays, comme celles appliquées en Europe de l'Ouest, de même qu'en Australie et aux États-Unis. Les stratégies précises sur lesquelles reposent ces projets reflètent aussi certains des intérêts et certaines des suggestions présentés par les Canadiens habitant les régions rurales (voir l'annexe A). Par exemple :

- le concours des jeunes dans la définition des enjeux, défis et solutions;
- la formulation, pour les jeunes, de moyens significatifs de participer à la planification de l'avenir de leur collectivité et région;
- la définition et la communication aux jeunes de possibilités d'emploi et de création d'entreprises;
- l'établissement entre les jeunes et les programmes existants de liens qui peuvent les aider à lancer leur propre entreprise

- la contribution du milieu des affaires à la création d'occasions d'échange de renseignements, d'apprentissage et de mentorat;
- la démonstration de la valeur qu'on accorde aux jeunes et de l'intérêt que leur collectivité leur porte, ainsi qu'à leur avenir;
- la participation des dirigeants municipaux afin qu'ils se penchent sur les préoccupations et les enjeux propres aux jeunes tout en leur donnant des renseignements au sujet de la collectivité (par exemple, le logement et d'autres questions); et
- l'utilisation des technologies de l'information pour les communications et la mise en commun de renseignements et d'idées, notamment.

Un élément dont il est question dans les écrits, qui a été traité dans le cadre de la consultation menée à l'échelle du Canada, mais qui n'a pas été soulevé dans le cadre de nos discussions avec les animateurs des projets locaux, est l'importance que revêtent les possibilités sociales et récréatives pour les jeunes des régions rurales. Les chefs de file communautaires des régions rurales ainsi que les autres intervenants devront se pencher sur cette question afin de ne pas l'oublier lorsqu'ils réfléchiront aux stratégies visant à maintenir les jeunes dans la collectivité ou à y attirer ceux l'ayant quittée.

Questions à envisager

1. Quelles ont été les expériences positives pour les jeunes dans la région, la province, le comté ou la municipalité?
2. Quelles ont été les expériences négatives pour les jeunes dans la région, la province, le comté ou la municipalité?
3. Suite au départ de certains jeunes, quelles ont été les répercussions dans le reste de la population de la région, la province, le comté ou la municipalité?
4. Quels efforts pourriez-vous déployer pour attirer ou maintenir des jeunes dans votre région, province, comté ou municipalité? Pourquoi estimez-vous que ces efforts seraient fructueux?

5.0 Pleins feux sur l'immigration

À l'heure actuelle, il ne fait aucun doute que l'immigration est une question d'actualité, car c'est une problématique liée à l'adaptation démographique, au développement économique, aux pénuries de main-d'œuvre et à la mondialisation de l'économie. On y voit souvent un moyen de lutter contre le recul des taux de fécondité. L'immigration pourrait toutefois ne pas suffire à régler le problème, car les objectifs annuels d'immigration ne parviendront pas nécessairement à combler la brèche créée par la baisse des niveaux de remplacement de la population du à l'accroissement naturel (naissances par rapport aux décès).

Une étude a indiqué qu'il faudrait porter les taux d'immigration à plus de 400 000 pour maintenir des effectifs croissants au Canada (Palmer, 2003). Cette même étude a évalué un éventail de rapports de recherche récents portant sur la question et a signalé que des démographes ont conclu que même à l'échelle nationale, l'immigration permettra seulement de réduire l'ampleur globale de la régression de la population, sans parvenir à l'inverser. Dans le contexte de la régression de la population dans les régions rurales, l'immigration pourrait être tenue pour un volet d'une solution exhaustive.

5.1 Aperçu de la politique d'immigration

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) actuellement en vigueur au Canada a remplacé la *Loi sur l'immigration* de 1976 et constitue le principal outil de gestion du mouvement des immigrants et des réfugiés au Canada. La Loi comprend quatre objectifs de base s'attachant aux dimensions sociale, humanitaire, économique et de sécurité :

- offrir les avantages économiques et sociaux maximaux dans le contexte de la migration;
- protéger les réfugiés et les autres personnes qui doivent se réinstaller;
- appuyer l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants dans la société canadienne; et
- gérer l'accès au Canada au moyen d'une stratégie d'application juste et efficace.

Le gouvernement fédéral et les provinces se partagent la compétence en matière d'immigration. Tandis que le gouvernement fédéral établit les objectifs d'immigration, la plupart des provinces ont conclu avec ce dernier des ententes relatives au programme des candidats d'une province. Ce programme permet aux provinces de présenter la candidature d'un nombre convenu d'immigrants en vue de satisfaire aux besoins économiques régionaux ou locaux. Par exemple, au Québec, la province se charge des décisions liées aux travailleurs qualifiés, aux immigrants de la composante économique et aux réfugiés, tandis que le gouvernement fédéral se charge de la catégorie de la famille et des demandeurs d'asile. En 2001, la

Options, choix et objectifs : complexité de la politique sur l'immigration et les réfugiés

Le gouvernement fédéral a la responsabilité principale d'établir des objectifs liés à l'accueil des immigrants et des réfugiés avec la participation des provinces et des territoires par l'entremise de diverses ententes. Il existe une gamme d'options et de programmes qui servent à « choisir » les immigrants qui seront accueillis au Canada (voir l'annexe B pour obtenir de plus amples renseignements). Sauf indication contraire, les renseignements exposés dans la présente section ont été tirés des sources suivantes :

Citoyenneté et Immigration Canada. 2001. **Vers une répartition géographique mieux équilibrée des immigrants.**

Citoyenneté et Immigration Canada. 2004. **Rapport annuel au Parlement sur l'immigration de 2004.**

Citoyenneté et Immigration Canada. *Fiche de renseignements 13 : Aperçu de la nouvelle Loi.*

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Lois et règlements codifiés. Index.

Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. **Lois et règlements codifiés.** Index.

catégorie de la famille et les demandeurs d'asile comptaient pour 40 % des immigrants au Québec. La province a établi un plan ambitieux visant à augmenter le nombre d'immigrants à l'extérieur de Montréal pour élargir les milieux d'accueil de ces derniers à la périphérie de la ville de Québec et au reste de la province.

Le Manitoba a été la première province à conclure avec le gouvernement fédéral une entente relative au programme des candidats d'une province. Le Manitoba estime ses besoins d'immigrants comme un objectif de croissance de la population, en fonction des besoins de main-d'œuvre. En 2000, le Manitoba a accueilli 2 % de l'ensemble des immigrants canadiens.

En outre du programme des candidats d'une province, le gouvernement fédéral a récemment commencé à conclure des ententes permettant à des étudiants étrangers de travailler à l'extérieur des campus, notamment en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et au Québec.

Les collectivités ne font pas partie de la politique nationale d'immigration, dont la compétence relève du gouvernement fédéral et des provinces. Plusieurs provinces ont commencé récemment à réviser leurs stratégies, tactiques et objectifs provinciaux pour permettre aux collectivités de définir les possibilités qui permettraient à des immigrants de s'établir chez elles.

L'un des défis inhérents à l'immigration tient à la question de savoir comment évaluer et reconnaître les titres de compétences obtenus à l'étranger d'une façon comparable à l'attribution de ces titres au Canada. La « non-reconnaissance » des titres de compétences professionnelles des immigrants a longtemps été perçue comme un obstacle à leur intégration réussie et fait en sorte qu'il est difficile d'envisager la possibilité que des professionnels en provenance d'autres pays aident à remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans le domaine des soins de santé et dans d'autres secteurs d'activité, dans les collectivités rurales et éloignées. Certaines provinces ont mis en œuvre des processus pour améliorer leur gestion de l'évaluation des titres de compétences étrangers, dont particulièrement l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Manitoba. On pourrait néanmoins faire davantage pour prêter main-forte aux immigrants susceptibles d'avoir besoin d'aide dans le perfectionnement de leurs titres de compétences lorsqu'ils cherchent à intégrer les marchés du travail locaux.

Catégories d'immigrants

Immigrants de la composante économique

- représentent 60 % des nouveaux immigrants
- font l'objet d'une évaluation selon six catégories :
 - scolarité
 - connaissance des langues officielles
 - expérience de travail
 - âge
 - emploi protégé au Canada
 - faculté d'adaptation
- programmes visant à venir en aide aux immigrants de la composante économique :
 - Programme d'immigration des investisseurs
 - Programme d'immigration des entrepreneurs
 - Programme des candidats d'une province
 - Programme concernant les aides familiaux résidents

Catégorie de la famille

- personnes qui se joignent à des membres de leur famille déjà établis au Canada
- les parrains font l'objet d'une évaluation pour veiller à ce qu'ils soient en mesure d'appuyer le demandeur et les proches qui l'accompagnent pendant trois à dix ans

Personnes protégées/réfugiés

- accent sur le besoin de protection des réfugiés
- tient compte des facteurs économiques et sociaux, comme la présence de parents au Canada
- programmes visant à venir en aide aux réfugiés :
 - Programme d'aide au rétablissement
 - Programme de parrainage privé de réfugiés
 - Programmes des prêts aux immigrants
 - Programme fédéral de santé intérimaire

L'annexe B présente de plus amples renseignements à cet effet.

5.2 Modèles, tendances et objectifs d'immigration

En 2003, le Canada a accueilli 221 352 nouveaux immigrants comme résidents permanents. Ce résultat s'inscrit dans la plage de 220 000 à 245 000 qui était ciblée par le gouvernement fédéral. L'objectif de 2004 était pareil à celui de l'année précédente, et au cours de la période écoulée entre janvier et août, 165 691 immigrants sont venus au Canada. L'objectif de 2004 est maintenu pour 2005.

On établit un objectif annuel s'attachant au nombre de réfugiés parrainés par le gouvernement auxquels on accordera le droit d'établissement au Canada (7 300 en 2001) ainsi qu'une plage s'attachant au nombre de réfugiés parrainés par des organismes du secteur privé (2 800-4 000 en 2001). Un plan annuel intitulé *plan préapprouvé* indique combien de réfugiés parrainés par le gouvernement et encadrés par des grands bureaux qui traitent le cas des réfugiés à l'étranger seront aiguillés vers des destinations établies au Canada.

Dans les provinces de l'Atlantique, l'immigration est très faible, et compte pour seulement 1,3 % de l'ensemble des immigrants qui arrivent au Canada chaque année. Au Canada, les immigrants ont tendance à préférer les zones urbaines aux régions rurales : en 2001, ils comptaient pour 27 % de la population des régions principalement urbaines, comparativement à 6 % de la population des régions principalement rurales. Des groupes d'immigrants récents et nouveaux ont accru la tendance d'établissement en zone urbaine. En effet, ceux qui sont arrivés entre 1981 et 2001 comptaient pour un peu moins de 2 % de la population des régions principalement rurales, mais pour plus de 13 % de la population des régions principalement urbaines. Au cours de la période écoulée entre 1996 et 2001, la population d'immigrants s'est accrue dans les collectivités rurales adjacentes à des régions métropolitaines au Canada, mais la population d'immigrants a affiché un recul dans les collectivités rurales non adjacentes à des régions métropolitaines et dans les collectivités du Nord. En 1993, l'immigration dans les régions rurales a atteint un sommet de 23 200. En 2001 et en 2002, ce résultat s'établissait à tout juste plus de 12 000.

Par ailleurs, dans les cas où les immigrants s'établissent dans des régions rurales, ils offrent beaucoup à leur collectivité d'accueil. En général, les immigrants qui s'établissent dans les régions rurales ont une scolarité supérieure à celle des résidents nés au Canada. Les immigrants arrivés au pays avant 1981 affichent un taux d'emploi élevé, sont plus susceptibles de travailler dans la sphère des services professionnels, et obtiennent des revenus d'emploi supérieurs, par rapport aux résidents nés au Canada. Au nombre des immigrants nouveaux et plus récents (arrivés au pays après 1981), le tableau n'est pas aussi lumineux. Collectivement, ils affichent un taux d'emploi inférieur, sont plus susceptibles de travailler dans la sphère des ventes et des services, et affichent de moindres revenus d'emploi, par rapport aux résidents nés au Canada. Ce changement pourrait refléter la diminution du nombre de possibilités

Le défi que pose l'intégration

Les immigrants peuvent éprouver des difficultés à bien s'intégrer dans une collectivité (urbaine ou rurale) à cause :

- du manque d'expérience de travail au Canada
- du manque de personnes-ressources et de réseaux de soutien
- d'une connaissance insuffisante de la langue
- de la non-reconnaissance de leurs titres de compétences et de leur expérience de travail à l'étranger

Bon nombre de collectivités rurales n'offrent pas de solutions à la plupart de ces obstacles.

Les nouveaux immigrants et les immigrants récents (qui sont arrivés après 1981) ne se sont pas bien intégrés dans les régions rurales. En outre des obstacles susmentionnés, ces dernières années, on a observé une diminution des possibilités économiques et des possibilités d'emploi.

Ce phénomène pourrait aussi s'expliquer par les différences socio-économiques importantes et croissantes qui distinguent les immigrants faisant partie des minorités visibles et les groupes de la population déjà établis. Ces différences sont plus prononcées dans les régions principalement rurales.

Adapté de Beshiri et Alfred, 2002.

d'emploi dans certaines activités de haute spécialisation du secteur des ressources primaires ainsi que l'émergence de la vente en gros et de la vente au détail comme secteur d'emploi dominant dans les régions rurales au Canada.

Dans ce contexte, le Canada atlantique dans son ensemble et plus particulièrement ses régions rurales, n'attirent pas un grand nombre d'immigrants. La question fondamentale sur laquelle il convient de se pencher est la suivante :

Qu'est-ce que la région, et plus particulièrement ses collectivités et municipalités rurales, peuvent offrir aux immigrants qui soit considérablement différent des atouts des autres destinations éventuelles au Canada, et tout à la fois attirant?

5.3 Stratégies visant à attirer des immigrants dans les collectivités rurales

Plusieurs études ont indiqué que la plupart des immigrants, mais pas tous, choisissent leur destination en fonction d'abord et avant tout de la présence de parenté et de réseaux ethniques, puis suivant les éventuelles possibilités d'emploi. Lorsqu'on atteint une masse critique de membres d'un groupe d'immigrants dans un secteur, d'autres suivront. En revanche, leur décision de s'établir dépendra aussi de l'emploi, de l'accessibilité des services sociaux indiqués et de la mesure dans laquelle la communauté est accueillante. Une étude portant sur l'immigration dans les collectivités rurales aux États-Unis a constaté que la moitié des immigrants avaient quitté au cours des cinq années suivant leur arrivée, à cause principalement du manque de possibilités d'emploi. Par ailleurs, cette étude a aussi constaté que le parrainage d'immigrants par une église a contribué à les encourager à demeurer dans la collectivité. Il ressort clairement des travaux de recherche sur le développement rural en général que la cohésion sociale et l'interaction sociale sont des enjeux extrêmement importants dans les collectivités rurales. Par conséquent, les collectivités rurales doivent absolument se préparer à accueillir les immigrants et à les intégrer dans leur milieu si elles veulent espérer que ces derniers s'y installent et contribuent à la communauté.

D'autres travaux de recherche soulignent une variété de mesures importantes qui pourraient être prises par l'ensemble des intervenants intéressés à l'amélioration des taux d'immigration et de maintien des immigrants dans les collectivités rurales, y compris les suivantes :

- investissement public stable dans l'infrastructure socio-économique des régions rurales, y compris le maintien des services de santé et d'éducation vitaux;
- réorienter la formation professionnelle offerte dans les collectivités rurales afin que les cours offerts soient étroitement assortis aux besoins des employeurs locaux;
- définition par la collectivité des perspectives d'affaires et d'emplois susceptibles d'attirer les immigrants et jumelage des investisseurs immigrants ayant dressé des plans d'entreprise avec les collectivités dans lesquelles il y a des possibilités de réussite;
- déployer plus d'efforts pour informer les chefs de file communautaires et les citoyens au sujet de la diversité culturelle, des groupes ethniques et des normes sociales parmi les diverses populations d'immigrants.

Dans plusieurs projets se déroulant dans le Canada atlantique (et dans un projet au Manitoba), on travaille avec vigueur à attirer les immigrants et à les maintenir dans les régions. Voici certains de ces projets (la section 10.0 du présent document de discussion présente des renseignements complets à ce sujet) :

- le Projet d'immigration de Florenceville, ouest du Nouveau-Brunswick
- le Projet d'immigration de St-Léonard (Projet de développement communautaire durable/Carrefour d'immigration rurale), nord-ouest du Nouveau-Brunswick
- le Projet de collectivité accueillante, comté de Colchester, Nouvelle-Écosse
- la Stratégie de la Nouvelle-Écosse en matière d'immigration
- l'expérience d'immigration au Manitoba

Les entrevues que nous avons menées auprès des intervenants de ces projets ont permis de définir plusieurs facteurs (conformes à ceux relevés dans le cadre de la recherche) qui sont nécessaires à l'établissement des immigrants dans une région ou à la promotion de cette région comme lieu d'établissement auprès de ces derniers :

- masse critique de familles immigrantes déjà établies provenant d'un milieu semblable;
- services offerts aux immigrants dans la collectivité;
- possibilités d'études, occasions culturelles et possibilités économiques; et
- communauté accueillante.

Le défi consiste à harmoniser tous ces facteurs. Le facteur clé tient peut-être à la création d'une « communauté accueillante ». Une communauté accueillante se dit d'une communauté qui offre un soutien vigoureux à l'égard des contributions, des défis et de la diversité des immigrants (tant dans le milieu de travail qu'à l'extérieur), un secteur bénévole engagé à la prestation de soutien continu aux nouveaux arrivants, une infrastructure locale de qualité (logements, écoles, etc.) pour répondre aux besoins des nouveaux résidents, et la prestation de services efficaces d'établissement en coordination avec le gouvernement provincial.

Projet d'immigration de Florenceville, ouest du Nouveau-Brunswick

Ce projet d'immigration a été piloté en grande partie par l'Association multiculturelle du Comté de Carleton Inc. (MACC) avec l'aide de l'Entreprise Carleton. L'Association est dirigée par des bénévoles. Les rôles que l'Association joue consistent entre autres à offrir des ressources aux nouveaux arrivants et à la population. L'Association vise notamment à favoriser l'établissement de liens harmonieux entre l'ensemble des groupes culturels et de la population, à sensibiliser la population au multiculturalisme et à favoriser son acceptation, à aider les nouveaux arrivants à s'adapter à leur nouvelle communauté et à faire fonction d'intervenant dans les questions ayant trait au multiculturalisme. À longue échéance, l'Association espère permettre à des immigrants de demeurer dans la région. À cet effet, elle affiche fièrement le taux de maintien dans la région, qui s'établit à 80 %. Elle a néanmoins défini certains défis auxquels il faut s'attaquer. En sa qualité de groupe bénévole, l'Association dispose de ressources limitées et éprouve des difficultés à faire toutes les choses qu'elle souhaite accomplir. Il n'y a pas suffisamment de logements abordables ou de logements satisfaisants pour les personnes en bas de l'échelle de rémunération, et l'Association essaie d'aider les gens à payer leur loyer. Elle espère aussi établir une forme de réseau de transport public dans les petites villes du comté pour répondre aux besoins des immigrants incapables de se déplacer pour obtenir des services et faire leurs achats. En outre, l'Association constate qu'il faudrait plus de cours de langue à l'intention des nouveaux arrivants dans la région.

Quelles sont les caractéristiques d'une communauté accueillante?

- Offrir des possibilités d'emploi.
- Accueillante et chaleureuse à l'égard des nouveaux arrivants.
- Accès aux services personnels et communautaires, idéalement dans le respect des différentes traditions et cultures.
- Accès à des logements abordables et indiqués.
- Comprendre une infrastructure établie et des agences d'établissement ou des associations multiculturelles qui peuvent présenter des renseignements sur les programmes et services.
- Accès aux activités culturelles et récréatives.
- Information continue au sujet des questions culturelles et d'enjeux liés à la lutte contre le racisme à l'intention des nouveaux arrivants.
- Information continue au sujet des questions culturelles et d'enjeux liés à la lutte contre le racisme à l'intention des résidents locaux avant l'arrivée des nouveaux arrivants et une fois qu'ils sont établis.
- Occasions de croissance spirituelle; les églises devraient jouer un rôle important pour joindre les nouveaux arrivants et gagner leur concours.
- Veiller à ce que des ressources sur les questions culturelles soient disponibles dans les bibliothèques publiques pour les besoins de l'information à la population.
- Faire participer les enfants aux apprentissages sur les diverses cultures dans le cadre d'activités scolaires.

Résumé d'entrevues menées auprès des responsables de projet d'immigration.

Projet d'immigration de St-Léonard (Projet de développement communautaire durable/Carrefour d'immigration rurale), nord-ouest du Nouveau-Brunswick

Ce projet a été établi en partie en reconnaissance du fait que la plupart des collectivités francophones du Nouveau-Brunswick n'ont pas participé au processus d'immigration et n'ont pas accueilli un grand nombre d'immigrants. Le projet visait aussi à régler les problèmes d'émigration et de régression de la population dans la région de St-Léonard. On vise avant tout à attirer des immigrants et à les inciter à demeurer dans la région. Le projet du Carrefour est une initiative fondée exclusivement sur le travail de bénévoles de la collectivité, auquel participent aussi un certain nombre d'intervenants communautaires (y compris le conseil municipal, les églises, la bibliothèque et les écoles). Le groupe choisit d'éventuels immigrants, les invite à se joindre à la collectivité, et travaille en collaboration avec les gens de la région pour créer le milieu positif et accueillant nécessaire pour encourager ces immigrants à y demeurer. Parmi ces activités, le Carrefour définit les possibilités d'affaires et aide les familles immigrantes à lancer leur entreprise. Le groupe travaille en collaboration avec des écoles pour favoriser les affaires commerciales à St-Léonard et jeter un pont entre les entreprises et les étudiants.

Voici certaines caractéristiques clés d'une « communauté accueillante » qui se sont révélées fructueuses dans ce cas-ci :

- Le projet comprend des groupes structurés réunissant d'éventuels immigrants qui visitent la collectivité à plusieurs moments au cours de l'année. Ces personnes sont logées chez des résidents locaux plutôt que dans des motels. Ce jumelage permet de tisser des liens et d'établir un réseau de soutien social.
- Le projet a acquis des édifices vides et a lancé des entreprises à l'intention des personnes attendues. Dans certains cas, ce projet suppose l'achat d'entreprises avant l'arrivée des immigrants et la gestion des entreprises par des résidents locaux jusqu'à ce qu'arrivent les nouveaux arrivants.
- Le projet aide les nouveaux arrivants à se trouver un logement convenable, à en négocier l'achat et à se soumettre aux procédures légales.
- Le projet a travaillé en collaboration avec des écoles locales pour les encourager à offrir des renseignements ou des cours au sujet de la diversité culturelle et des groupes ethniques.
- Le projet a exercé des pressions pour veiller au maintien et à l'amélioration des services de santé, surtout dans la population âgée. Il a été reconnu que les chances de maintenir les nouveaux immigrants dans la région seraient meilleures si des soins aux personnes âgées étaient offerts au niveau local afin que ces dernières n'aient pas à parcourir de longues distances ou encore à se rétablir pour avoir accès aux services.
- Le projet a travaillé en collaboration avec la municipalité pour améliorer les parcs et les espaces verts et il a lancé un festival d'arts qui a contribué à faire connaître la ville.

La stratégie provinciale de détermination et de mise en candidature d'entrepreneurs immigrants est une limite à la réussite du projet. Il ne s'agit pas d'un mécanisme facile à appliquer car il n'y a pas d'instance centrale chargée du programme des candidats d'une province.

Projet de collectivité accueillante, comté de Colchester, Nouvelle-Écosse

Ce projet s'inscrit dans une initiative plus vaste ayant pour objet le maintien des jeunes dans la région. Un projet pilote a vu le jour en 2003 en vue d'attirer des groupes d'immigrants dans de petites collectivités rurales du comté. Étant donné que la région repose surtout sur des activités d'agriculture et qu'elle compte déjà un groupe assez important d'immigrants participant aux diverses exploitations, on estimait qu'il s'agissait d'un endroit idéal pour lancer le projet. Le partenariat pour favoriser l'immigration a été établi auprès de divers intervenants. Des bénévoles ont élaboré des démarches susceptibles d'attirer des groupes d'immigrants. Par exemple, leurs efforts comprenaient

une collaboration avec le Collège d'agriculture de Nouvelle-Écosse (NSAC) cherchant à savoir pourquoi le groupe d'immigrants établis avaient choisi ce secteur et dans quelle mesure la région pourrait intégrer de nouveaux exploitants et travailleurs agricoles. Le projet comprenait aussi l'identification de pays d'origine qui seraient bien assortis avec la population d'immigrants déjà établie. Le projet s'est soldé par une réussite mitigée à cause des restrictions de la politique d'immigration. La politique ne se prête pas à l'accueil de groupes importants de personnes en même temps. Elle est plutôt axée sur l'accueil de familles élargies dont des membres, déjà établis au pays, peuvent parrainer les nouveaux arrivants. Le programme a changé d'orientation à mi-chemin à cause des limites de la politique, et les bénévoles ont commencé à travailler avec la population d'immigrants établis pour les aider à reconnaître, à recruter et à rétablir des membres de leur famille élargie provenant d'outre-mer. Le principal obstacle qui s'est présenté a été le manque de connaissances au sujet de la politique et du processus d'immigration au début du projet.

L'expérience d'immigration au Manitoba

Au Manitoba, on a établi une démarche hautement intégrée d'immigration. La Direction de la promotion de l'immigration et du recrutement des immigrants, qui relève de la Division de l'immigration et du multiculturalisme du ministère du Travail et de l'Immigration du Manitoba, se charge de promouvoir l'immigration en général dans la province et, plus particulièrement, de favoriser la mise en œuvre du programme Candidats et de voir à son développement. L'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration investit la Division de l'immigration et du multiculturalisme d'un mandat ayant pour objet tant la prestation de services d'établissement aux nouveaux arrivants que la détermination et la mise en application de critères de promotion de l'immigration à l'échelle de la province en vertu du programme Candidats. Le programme Candidats du Manitoba pour travailleurs qualifiés reçoit et évalue les demandes de travailleurs qualifiés et soumet au programme de résidence permanente du Canada la candidature de ceux ayant démontré leur capacité de bien s'établir au Manitoba. La Direction de l'établissement des immigrants et du marché du travail finance et supervise un certain nombre de services offerts aux nouveaux arrivants, y compris les services d'établissement, la reconnaissance des titres de compétences étrangers et les services liés à l'emploi. La Direction de la formation linguistique des adultes finance et supervise les programmes de CALS à l'intention des nouveaux arrivants.

Dans ce contexte, il apparaît donc qu'on a établi une démarche proactive pour gagner le concours des employeurs et des collectivités. Les collectivités se chargent de l'élaboration de plans d'immigration pour veiller à ce que le recrutement des nouveaux arrivants soit durable. Ces plans comprennent la mise en valeur et la description de leurs collectivités sur Internet. Le gouvernement provincial veille à ce que les programmes et services susmentionnés soutiennent les besoins de la collectivité et les capacités locales et y soient adaptés.

Les employeurs collaborent directement avec le programme Candidats de la province pour soumettre des demandes de travailleurs qualifiés. Le programme évalue les demandes soumises par les employeurs pour veiller, d'une part, à ce que les répercussions soient positives sur le plan du marché du travail (p. ex., le salaire est concurrentiel, les travailleurs locaux ne sont pas déplacés), et d'autre part à ce que les services d'établissement et la planification établis dans la collectivité suffisent à permettre à ces travailleurs de demeurer dans la région. Les demandes présentées par les travailleurs sont évaluées en fonction de leur capacité à satisfaire aux exigences de l'employeur et à demeurer dans la collectivité et dans la province. Une fois qu'un premier groupe de nouveaux arrivants se sont établis, ils peuvent soutenir l'immigration permanente d'autres membres de leur famille grâce au programme Candidats de la province.

La stratégie du Manitoba s'est révélée très fructueuse. Entre 1999 et 2002, le pourcentage d'immigration dans les régions rurales de la province est demeuré relativement stable, s'établissant à environ 21 % de l'immigration globale au Manitoba. Ce résultat a bondi à 72 % de l'immigration globale au Manitoba en 2003.

Stratégie de la Nouvelle-Écosse en matière d'immigration

La province a lancé en 2004 un processus visant à élaborer une nouvelle stratégie misant sur un processus exhaustif de consultation, en vue de réagir à l'important recul au chapitre de l'immigration. La province a désigné un ministre et a établi le Bureau de l'Immigration, qui a été doté d'un budget appréciable. Sous l'égide de l'ancien système, le ministère de l'Éducation était investi d'un mandat ayant pour objet la direction des activités d'établissement, et le ministère du Développement économique était investi d'un mandat lié au programme des candidats d'une province. En plus d'accroître les résultats globaux, la nouvelle stratégie vise principalement à élargir la gamme des destinations des immigrants afin que ces derniers soient plus nombreux à s'établir en région rurale.

L'objectif d'immigration de la Nouvelle-Écosse s'établit à 3 600 personnes par année. La province s'est accordé quatre ans pour atteindre cet objectif ainsi qu'un taux de maintien de 70 %. La stratégie comprend quatre volets : établir des communautés accueillantes, attirer les immigrants plus efficacement, maintenir les immigrants dans la province et intégrer les immigrants dans la société locale.

La stratégie repose sur les administrations de développement régional (ADR) comme partenaires clés. Celles-ci sont chargées de définir les occasions de création d'entreprises ou de travail dans les entreprises existantes qui s'offrent aux immigrants et de promouvoir l'importance de l'immigration au niveau local tout en favorisant la création de possibilités. Le Bureau d'immigration travaille en collaboration avec chacune des ADR pour les aider à élaborer une stratégie d'immigration s'attachant à leur région. Il est reconnu que la stratégie variera d'une région à l'autre en fonction de la situation et des occasions au niveau local. La stratégie vise aussi à faire connaître la Nouvelle-Écosse comme destination qui se prête à l'immigration, à établir un site Web portant particulièrement sur l'immigration, à communiquer de meilleurs renseignements sur le marché du travail aux immigrants et à participer avec d'autres provinces de l'Atlantique à des initiatives conjointes de mise en valeur de la région dans le cadre des conférences sur l'immigration.

5.4 Sommaire des leçons découlant des projets locaux

Un certain nombre d'éléments communs découlent des projets menés dans les provinces de l'Atlantique. Ils donnent des idées quant à la façon dont d'autres collectivités pourraient s'organiser en vue d'accueillir des immigrants en régions rurales :

- il faut des possibilités économiques : il peut s'agir de possibilités d'affaires, pour des investisseurs immigrants, ou encore de possibilités d'emploi, pour des immigrants, dans des entreprises établies;
- il faut que la communauté soit accueillante, préparée et disposée à accepter et à intégrer des immigrants (ce qui suppose un certain nombre des questions résumées précédemment);
- il faut que des services de santé et d'éducation indiqués, adaptés à la satisfaction des besoins d'une population diversifiée, soient accessibles;
- il faudrait une collectivité ou un groupe régional multilatéral pour se pencher sur les possibilités d'immigration; et
- il faut dresser un plan d'immigration local ou régional définissant les possibilités, les stratégies et les objectifs (idéalement, ce plan s'inscrirait dans un plan d'ensemble de repopulation des régions rurales).

Questions à envisager

1. Y a-t-il des exemples d'immigrants ayant réussi dans les régions rurales des provinces de l'Atlantique? Quels facteurs ont fait en sorte que leur intégration s'est bien déroulée?
2. À quel point votre région, province, comté ou municipalité constitue une communauté accueillante à l'endroit des personnes dont la couleur de la peau, la race, l'origine ethnique ou la religion sont différentes? Sur quoi fondez-vous votre opinion?
3. De quelle façon votre communauté peut-elle manifester son intérêt ou son souhait d'accueillir des immigrants? Quelle serait la première étape à franchir?
4. Quels efforts pourriez-vous déployer pour attirer des immigrants dans votre région, province, comté ou municipalité et pour voir à ce qu'ils y demeurent? Pourquoi estimez-vous que ces efforts seraient fructueux?

6.0 Pleins feux sur le rapatriement et la migration de retour

On estime aussi que le rapatriement et la migration de retour doivent faire partie d'une stratégie de repopulation des régions rurales. Le rapatriement suppose le déploiement d'efforts stratégiques concertés pour attirer d'anciens résidents dans leur collectivité et région natales. La migration de retour peut résulter ou non d'efforts directs, car il arrive que des gens regagnent leur collectivité natale de leur propre chef. Dans l'analyse qui suit, nous distinguons ces activités des efforts de rapatriement des jeunes décrits précédemment. Nous nous attarderons plutôt aux tendances, défis, occasions et stratégies liés aux efforts déployés pour attirer d'anciens résidents qui sont maintenant beaucoup plus âgés qu'à leur départ. Ils ont peut-être fondé une famille, ils sont peut-être des retraités de moins de 65 ans, ou encore, peut-être viennent-ils juste de prendre leur retraite. L'analyse s'attarde également aux efforts déployés pour attirer de nouveaux résidents ne correspondant pas à ces catégories ou à celle de l'immigration ainsi que pour les encourager à demeurer dans ces régions. Tant dans le Canada atlantique qu'ailleurs, il y a des exemples de collectivités qui ont cherché à se faire connaître comme collectivités résidentielles intéressantes ou comme collectivités de retraite.

6.1 Tendances du rapatriement et de la migration de retour dans les collectivités rurales

On n'a guère publié d'écrits ou de travaux de recherche sur ces questions parce qu'en général, la migration de retour s'est révélée très rare. Comme il en a été question précédemment, les courants de migration débutent généralement dans des zones rurales non adjacentes à des régions métropolitaines pour aboutir dans des régions rurales adjacentes à des régions métropolitaines ou dans des agglomérations urbaines.

Conflits possibles entre les résidents de longue date et les nouveaux résidents

La plupart des travaux de recherche portent avant tout sur l'enjeu plus général des interactions et des conflits qui pourraient survenir entre les résidents de longue date et les populations relativement nouvelles, qu'elles soient formées ou non d'anciens résidents. On a observé la cristallisation de deux tendances différentes. Dans certaines collectivités, il peut y avoir des tensions et des conflits entre les deux groupes si leurs points de vue sur des questions comme la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le développement économique diffèrent considérablement. Des tensions peuvent aussi survenir lorsque des résidents et des familles établis depuis longtemps souffrent de l'accroissement rapide de la valeur des terres, à cause duquel il leur est beaucoup plus difficile de s'acquitter de leurs taxes foncières, d'accéder à des biens immeubles de premier choix (habituellement des propriétés côtières) ou d'acquérir une maison neuve ou en revente. Par ailleurs, dans d'autres collectivités, il y a maints exemples de collaboration entre les deux groupes pour des projets ou des questions d'intérêt commun. Les connaissances et compétences mises à profit par chaque groupe sont souvent complémentaires, et il découle de ces collaborations des mesures et des résultats positifs.

Collectivités de retraite

On recense aussi certains travaux de recherche portant sur la question du rassemblement des populations plus âgées dans des collectivités rurales et des petites villes. Dans le contexte de la repopulation des régions rurales, certains de ces travaux ont indiqué qu'il y a d'une part des collectivités de retraite spontanées, et d'autre part, des collectivités de retraite qui ont été planifiées et commercialisées comme telles. Dans les deux cas, l'accessibilité de services médicaux dans la collectivité et de services médicaux spécialisés à distance raisonnable en voiture est un facteur clé dans la décision que prennent les retraités désireux de s'établir dans un lieu en particulier. Ils se penchent aussi sur d'importantes caractéristiques de la qualité de vie, comme le magasinage, les loisirs, un environnement sain, des services personnels, des logements accessibles qui favorisent le vieillissement sur place, et les possibilités sociales. Les collectivités qui comprennent ces caractéristiques sont capables d'attirer des parents plus âgés dont les enfants ont quitté le foyer, des retraités de moins de 65 ans et d'autres personnes ayant pris leur retraite.

6.2 Possibilités et obstacles dans le contexte du rapatriement et de la migration de retour

Les collectivités peuvent tenir les efforts de rapatriement pour un moyen efficace de s'attaquer à la régression de la population. Bon nombre d'anciens résidents comptent toujours des liens familiaux les unissant à la collectivité. Ces derniers connaîtront bien la collectivité et la région.

La migration de retour s'explique généralement par des motifs personnels et familiaux plutôt que par des motifs liés au travail ou à des facteurs économiques. Voilà pourquoi la migration de retour pourrait ne pas nécessairement résoudre les problèmes de main-d'œuvre ou de développement économique. Les personnes regagnent leur collectivité et leur région natales pour prendre leur retraite ou pour être en compagnie des membres de leur famille et de leurs amis. Encore qu'elles puissent apporter une contribution à la collectivité de diverses façons (p. ex., magasinage, activités bénévoles, etc.), ces personnes ne combleront pas nécessairement des postes vacants, ou encore ne créeront pas forcément une entreprise. On observe ce phénomène même si les personnes de retour (ainsi que les nouveaux venus dans les régions rurales) ont tendance à avoir des revenus plus élevés et une scolarité supérieure, par rapport aux résidents de longue date.

Récemment, le Comité directeur de Cormack-Grenfell a mené une enquête dans l'ouest de T.-N.-L. auprès de personnes ayant quitté Terre-Neuve-et-Labrador pour examiner quelles étaient les chances d'attirer d'anciens résidents dans leur région natale. Voici les constatations découlant de l'enquête :

- Plus de la moitié des personnes interrogées ont répondu qu'elles estimaient qu'il y aurait ultérieurement des possibilités d'emploi à T.-N.-L., mais 40 % des répondants ont répondu qu'ils ne croyaient pas que ce serait le cas.
- Moins de la moitié des expatriés (44 %) étaient à la recherche de possibilités d'emploi à T.-N.-L. En revanche, une proportion plus importante des répondants de moins de 30 ans ainsi que des personnes ayant quitté la province récemment (entre 1996-2003) étaient à la recherche d'un emploi à T.-N.-L.
- Voici les principaux motifs invoqués pour expliquer la décision de quitter T.-N.-L. (les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses) :
 - Pour obtenir un emploi – 99 %
 - Manque de possibilités d'emploi au niveau local – 60 %
 - Les emplois à T.-N.-L. n'offraient pas un salaire suffisant – 40 %
 - La volonté de vivre à l'extérieur de T.-N.-L. – 40 %
 - Les perspectives économiques sont mauvaises à T.-N.-L. – 33 %
 - T.-N.-L. a peu à offrir aux jeunes – 24 %
 - Pour poursuivre des études postsecondaires – 14 %
 - Pour se rapprocher d'un conjoint – 12 %

Motifs de la migration de retour chez les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador

- Motifs familiaux et personnels (se rapprocher des membres de sa famille, se marier, élever ses enfants dans un meilleur milieu, d'autres motifs liés aux proches, comme le mal du pays, les études ou des motifs médicaux)
 - Plus courant chez les femmes que chez les hommes
- Inconvénient d'ordre économique (mises à pied, transferts, coût de la vie élevé)
 - Plus courant chez les hommes que chez les femmes
- Incitatifs économiques (pour obtenir un meilleur emploi dans sa région natale)
 - Plus courant chez les hommes que chez les femmes

En 2004, 75 % des répondants ont indiqué qu'ils aimeraient revenir à T.-N.-L. pour s'établir, mais seulement un tiers d'entre eux avaient établi de véritables plans de retour.

Adapté de Cormack-Grenfell Steering Committee, 2004; Sinclair et Felt, 1993.

- Au nombre de ceux qui prévoyaient revenir à T.-N.-L., un peu plus de la moitié (53 %) ont répondu qu'ils s'établiraient dans leur ville natale. En revanche, au nombre des motifs expliquant la décision de ne pas revenir, on comptait le manque d'emplois et de possibilités, la volonté de travailler et de vivre dans une agglomération plus importante et l'isolement et la taille restreinte de leur ville natale.
- Environ les deux tiers des expatriés ont indiqué qu'ils retourneraient à T.-N.-L. s'il y avait des emplois à plein temps. L'enquête a conclu que la majorité des expatriés aimeraient retourner s'établir à T.-N.-L., mais que le manque de possibilités d'emploi semble constituer le principal motif de départ et le principal obstacle au retour.

6.3 Stratégies de rapatriement et de migration de retour

Le Canada atlantique compte divers exemples de stratégies et de projets de rapatriement et de migration de retour. En règle générale, ils sont liés à d'autres stratégies s'inscrivant dans le cadre d'une plus vaste stratégie de repopulation des régions rurales. Nous avons examiné rapidement deux projets : le Programme Entrepreneurship – Régional, Communautaire et Économique (PERCÉ), qui se déroule dans la région acadienne (Î.-P.-É.), et l'initiative Move to Kings du comté de Kings, en Nouvelle-Écosse. La section 10.0 du présent document présente de plus amples renseignements au sujet de ces projets. Au nombre des autres projets semblables connus, on compte celui qui se déroule à Miramichi, au N.-B. (dans le cadre duquel la région est mise en valeur comme collectivité de retraite, dans laquelle on utilise des logements de qualité acquis de l'ancienne base militaire BFC Chatham), ainsi que celui du Cap-Breton, dans le cadre duquel on tente d'attirer dans la région d'anciens résidents retraités établis ailleurs.

Programme Entrepreneurship – Régional, Communautaire et Économique (PERCÉ), région acadienne, Î.-P.-É.

Le programme PERCÉ est un programme d'entrepreneuriat régional, communautaire et économique à l'Île-du-Prince-Édouard. Le mandat de l'organisme est de maintenir le lien entre les francophones et le gouvernement. Un volet important des activités consiste à retracer d'anciens résidents de la région acadienne de l'Î.-P.-É. afin de les inviter à revenir dans la province pour s'y établir et travailler. Ce mandat est lié aux activités du programme qui portent avant tout sur les jeunes.

On maintient une base de données sur les francophones qui ont obtenu leur diplôme de l'une des deux écoles secondaires francophones de l'Î.-P.-É. depuis 1990 afin de suivre leur parcours. On a créé un site Web dans lequel sont affichés des emplois et grâce auquel des curriculum vitae peuvent être présentés pour favoriser le retour éventuel de ces francophones à l'Î.-P.-É. Une deuxième activité a visé à retracer des francophones natifs de l'Î.-P.-É. qui travaillent à l'extérieur (lesquels peuvent avoir atteint l'âge de la retraite ou de la semi-retraite) pour les encourager à créer une entreprise à l'Î.-P.-É. ou, lorsque ces personnes ont un emploi gouvernemental ailleurs, pour les inciter à vérifier si elles pourraient obtenir un transfert à l'Î.-P.-É. Une troisième activité a pour objet l'invitation d'expatriés dans leur région natale afin qu'ils tissent des liens, qu'ils rencontrent leurs semblables et qu'ils discutent de la possibilité de revenir. Le groupe a récemment tenté d'organiser une réunion à l'intention de ces personnes pendant le temps des Fêtes (2004), car il soupçonnait que plusieurs d'entre elles seraient dans la province à cette occasion, mais le taux de participation s'est révélé très faible. Il est possible que cette réunion ait été organisée à un mauvais moment, alors on prévoit essayer de tenir une réunion semblable à un autre moment de l'année. Le projet en est à ses premiers balbutiements et, par conséquent, ses tentatives pour attirer des retraités ou des semi-retraités ayant quitté la région n'ont pas été très fructueuses.

Move to Kings, comté de Kings, Nouvelle-Écosse

L'Administration de développement économique communautaire de Kings a lancé cette initiative en 1997. L'initiative visait à faire connaître le comté comme un endroit idéal pour s'établir. Au départ, les principales cibles de l'initiative étaient les retraités de moins de 65 ans et les nouveaux retraités. Toutefois, au fil du temps, le programme a évolué pour inclure des familles et des ménages de tous les groupes d'âge. Dans la plupart des cas, le

chef de ménage des familles qui reviennent dans la région a de 40 à 50 ans. L'Administration de DEC de Kings a consacré 35 000 \$ par année à cette initiative, notamment pour défrayer les coûts liés à l'embauche d'un coordonnateur à temps partiel, aux efforts de mise en valeur, à la publicité dans des médias imprimés et au maintien d'un site Web.

Selon des estimations, le retour chaque année d'environ 25 à 30 familles dans le comté tient directement à cette initiative. En outre, l'établissement, grâce au programme, d'autres familles dans le comté pourrait avoir passé inaperçu, faute de demandes de renseignements. Une très faible proportion de ces personnes sont d'anciens résidents. L'Administration n'offre pas d'aide financière aux familles qui souhaitent emménager dans la région, et elle ne participe pas aux efforts de placement professionnel. Cela revient à la famille qui souhaite s'installer. L'Administration lui présentera des coordonnées et des renseignements généraux sur la région (p. ex., logements, style de vie, principaux employeurs, secteurs économiques et autre information) grâce à son site Web. On a considéré que le projet a été couronné de succès en se fondant sur des répercussions économiques à long terme (p. ex., taxes foncières, magasinage et achats, emploi et salaires et création de nouvelles entreprises) qu'il est possible d'attribuer directement et indirectement à l'arrivée des nouvelles familles.

6.4 Sommaire des leçons découlant des projets locaux

Il y a relativement peu de leçons susceptibles d'être tirées de ces projets locaux. En revanche, il ne fait aucun doute que dans les cas où les anciens résidents sont ciblés, ce groupe sera davantage motivé par un désir de renouer des liens familiaux et personnels que par des possibilités économiques (emploi) véritables ou perçues. Les possibilités économiques doivent être aussi bonnes que celles auxquelles le particulier a accès, voire supérieures, si ce dernier n'a pas de motivation familiale l'incitant à revenir. Si le groupe ciblé est la population en général, qui pourrait ne pas avoir de liens dans la région, une initiative visant à l'attirer pourrait entraîner des coûts énormes. L'expérience de Kings a été fructueuse notamment parce que le comté est une région plutôt prospère de la province, de sorte que des efforts de recherche d'emploi sont susceptibles d'y être récompensés. En outre, le comté a une université et jouit d'un climat plutôt favorable comparativement aux autres endroits dans la région. On ne saurait tirer de leçons des projets examinés quant au choix des personnes âgées et des retraités comme cibles, mais en général, on peut conclure qu'il faut que ces éventuels résidents aient accès à des soins de santé ainsi qu'à des logements de qualité qui favorisent la possibilité de vieillir sur place.

Questions à envisager

1. Qu'est-ce qui empêche d'anciens résidents de revenir s'établir dans la région?
2. Quels sont les attributs positifs de votre région, province, comté ou municipalité, qui pourraient rendre le milieu attirant pour des retraités?
3. Quels efforts pourriez-vous déployer pour attirer des expatriés (anciens résidents) dans votre région, province, comté ou municipalité, et les encourager à y demeurer? Pourquoi estimez-vous que ces efforts seraient fructueux?

7.0 Gouvernement et collectivité – un travail de collaboration

L'analyse menée jusqu'ici a indiqué qu'un bon nombre de collectivités de la région ont commencé à élaborer des projets, des plans et des stratégies visant à surmonter les défis liés à la diminution de la population. Dans certains des exemples présentés, des ministères et organismes des gouvernements fédéral et provinciaux ont joué un rôle actif à titre de partenaires, tandis que dans d'autres cas, ils ont joué un rôle de chef de file avec le soutien des collectivités.

Avant d'analyser certaines des mesures précises qu'appliquent les gouvernements fédéral et provinciaux, il importe de souligner que la repopulation des régions rurales pourrait ne pas être réalisable dans toutes les collectivités et les régions aux prises avec une régression de la population. Il sera très important d'éviter de créer de faux espoirs ou des attentes trop élevées dans des régions qui n'offrent guère de possibilités économiques aux habitants. Dans leur étude portant sur l'économie du savoir dans les régions périphériques, Polese et Shearmur (2002) indiquent que les tentatives visant à stimuler l'accroissement démographique par une augmentation des possibilités économiques et par d'autres moyens sont un « mirage ». C'est ainsi que tout effort visant à financer indûment la croissance d'une nouvelle population dans des régions qui n'offrent pas de possibilités économiques est susceptible de créer à long terme des problèmes plus graves. Les auteurs soutiennent que les politiques devraient porter avant tout sur les moyens de gérer la baisse de la population tout en offrant des services publics suffisants.

La discussion au sujet du rôle du gouvernement est structurée en deux volets. Le premier volet examine le rôle que joue le gouvernement pour réunir les conditions permettant l'élaboration et la mise en application de stratégies de repopulation des régions rurales. Le deuxième volet examine les mesures précises que le gouvernement pourrait prendre en vue de travailler avec des collectivités aux questions du maintien des jeunes dans la région, de l'immigration et du rapatriement.

7.1 Création des conditions nécessaires aux initiatives de repopulation

Le gouvernement a pour rôle clé de réunir les conditions permettant la croissance et la prospérité économiques, qui pourraient ensuite entraîner la repopulation des collectivités rurales et des petites villes dans lesquelles les possibilités économiques sont créées. On a fait des recherches approfondies sur le rôle important que joue le gouvernement sur les plans suivants :

- l'investissement dans l'infrastructure critique (p. ex., réseaux de transport, large bande);
- la gestion des ressources naturelles au moyen de politiques efficaces qui ont pour objet leur utilisation durable;
- l'investissement dans le développement de l'entrepreneuriat et le financement des entreprises;
- le maintien des services publics clés dans les régions rurales, y compris les soins de santé et l'éducation;
- l'investissement dans le développement des ressources humaines et le perfectionnement des compétences afin que la population établie soit en mesure de répondre aux besoins de main-d'œuvre;
- l'établissement de règlements indiqués régissant l'utilisation des terres, le commerce et d'autres éléments liés à l'activité de développement des entreprises et de développement économique; et
- le soutien de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de développement économique élaborés par des organismes de développement économique régionaux.

Il incombe aussi aux collectivités locales de réunir les conditions permettant leur développement. Chaque municipalité maîtrise certains éléments clés comme l'impôt foncier, la planification de l'utilisation des terres, le financement et la construction d'infrastructures municipales, l'investissement dans les espaces verts et les programmes et établissements de loisirs, notamment.

En règle générale, ces rôles que jouent tous les niveaux de gouvernement sont liés aux activités de développement économique des collectivités. Il s'agit d'activités cruciales de portée générale qui peuvent permettre de favoriser l'innovation et les activités économiques dans l'ensemble des collectivités et des régions.

Les décideurs des niveaux supérieurs du gouvernement doivent continuer à encourager les collectivités à travailler en collaboration à l'échelle des régions. Les organismes régionaux qui se chargent dans chaque province du développement économique jettent les fondements permettant aux collectivités de travailler ensemble. Il faut les encourager à poursuivre en ce sens dans le dossier de la repopulation.

Le soutien financier des groupes qui travaillent aux projets de repopulation cause toujours un problème. Il est difficile de travailler à des stratégies et projets de repopulation dans les limites des mécanismes de financement par projet, qui n'offrent pas la certitude du financement continu. Les décideurs des niveaux supérieurs du gouvernement doivent envisager sérieusement la possibilité d'augmenter le financement de fonctionnement des organismes régionaux existants afin de soutenir leurs initiatives d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies de repopulation. L'expérience des agences d'entreprises au Nouveau-Brunswick, dans le cadre de nouveaux mandats de planification et de mise en œuvre du perfectionnement de la main-d'œuvre, était appuyée par des ressources financières accrues. Il conviendrait peut-être de se pencher sur ce modèle. En outre, un grand nombre d'autres ONG ont vu le jour pour s'attaquer à l'enjeu de la repopulation. Il faudrait examiner attentivement la question de savoir s'il est possible et souhaitable de financer ces organismes, et dans l'affirmative, comment il faut procéder.

Par ailleurs, les niveaux supérieurs du gouvernement jouent deux autres rôles importants ciblant plus particulièrement le soutien des efforts de repopulation des régions rurales. Le premier rôle tient à la communication de renseignements aux collectivités et aux organismes de développement qui leur offrent des services au sujet d'enjeux sur la population et des politiques et programmes connexes. Il faut maintenir l'accroissement, au niveau local, des connaissances et des capacités liées aux enjeux de population. Par exemple, on peut communiquer aux collectivités les tendances et effets du vieillissement de la population dans les collectivités rurales, les politiques, processus et objectifs d'immigration, ainsi que les recommandations formulées par les jeunes au sujet de ce qui les convaincrat de rester en région. Les travaux de recherche et d'élaboration de politiques commandités ou pilotés par le gouvernement ont produit une mine de renseignements sur ces questions.

Le deuxième rôle consiste à favoriser et à soutenir l'élaboration de plans de repopulation par les collectivités et par les organismes qui leur offrent des services et à participer à ce processus. Ce volet fait partie de la stratégie

Processus d'élaboration d'une stratégie communautaire ou régionale de repopulation

Principes directeurs :

- le processus doit être piloté par les collectivités ou par des organismes régionaux
- le gouvernement ne peut pas investir une instance du mandat de repeupler. La repopulation doit être souhaitable et viable au niveau local
- le processus doit être lié à un plan stratégique de développement économique et de perfectionnement de la main-d'œuvre

Processus :

- réunir un groupe d'intervenants multiples
 - administration municipale
 - citoyens
 - gouvernements fédéral et provincial
 - organisme de développement économique
 - groupes communautaires de développement social et ONG
 - employeurs du secteur privé
 - écoles et églises
 - d'autres intervenants, suivant les besoins au niveau local
- évaluer les tendances de la population au niveau local ou régional
- décider des populations cibles (jeunes, immigrants, expatriés)
- comprendre les besoins – le genre de possibilités économiques, le genre de services, ce qui définit la qualité de vie selon les intervenants
- établir deux plans interreliés – le premier visant à attirer de la population ou à veiller à son maintien dans la région, le deuxième pour voir à l'émergence d'une communauté accueillante

d'immigration en Nouvelle-Écosse. À plus grande échelle, l'établissement d'un lien entre le plan de repopulation et le plan stratégique de développement économique et de perfectionnement de la main-d'œuvre d'une collectivité ou d'une région peut entraîner d'énormes avantages. Faute d'un plan de repopulation à long terme définissant des possibilités réalistes, les groupes de population à attirer ou à conserver, les objectifs et les mesures à prendre pour y parvenir, le gouvernement ne pourra guère soutenir les efforts déployés au niveau local. Par conséquent, il faut que le gouvernement collabore avec les collectivités et les organismes locaux pour établir s'il y a des possibilités réalistes de repopulation et définir les mesures indiquées à prendre dans un contexte de collaboration.

7.2 Rôle du gouvernement dans le contexte du maintien des jeunes dans les régions, de l'immigration et du rapatriement

Les suggestions présentées ci-dessous sont tirées d'entrevues menées auprès de chefs de file des projets de repopulation ainsi que de recherches plus vastes réalisées dans ces domaines.

Les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent entreprendre en partenariat avec les collectivités des activités précises pour soutenir les possibilités de maintien et de rapatriement des jeunes dans les collectivités et régions rurales, y compris les activités suivantes :

- Veiller à ce que du financement et des ressources soient disponibles, par le truchement des programmes indiqués, pour encourager les jeunes à demeurer dans leur région locale. Par exemple :
 - formation en entrepreneuriat et financement connexe;
 - programmes d'apprentissage et de mentorat;
 - définition des occasions de création de nouvelles entreprises dans les régions rurales.
- Investir dans l'infrastructure et dans l'élaboration de programmes d'études pour veiller à ce que des sphères de l'éducation et des études postsecondaires tirent parti de la technologie à large bande afin que les jeunes puissent suivre les études dont ils ont besoin sans quitter la région, s'ils le souhaitent.

Les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent entreprendre en partenariat avec les collectivités des activités précises pour soutenir les possibilités d'immigration dans les collectivités et régions rurales, y compris les activités suivantes :

- À l'échelon provincial :
 - Placer la responsabilité de l'immigration sous tous ses aspects sous l'égide d'un organisme ou d'un ministère afin qu'il y ait le moins de confusion possible quant à l'instance auprès de laquelle il faut se présenter pour recevoir du soutien et de l'aide. Par exemple, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse sont structurés de cette façon.
 - Veiller à ce que chaque région de chaque province compte des ressources en personnel gouvernemental chargé des politiques et programmes sur l'immigration et ayant les connaissances nécessaires en la matière afin que les membres de ce personnel puissent soutenir les partenaires locaux et régionaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans.
 - Présenter aux collectivités et aux organismes régionaux des lignes directrices ou des modèles sur l'élaboration de plans d'immigration, y compris des renseignements sur la façon de veiller à ce que les plans d'immigration soient durables, c.-à-d. que le marché du travail local et régional soit capable d'absorber les arrivées.
 - Les mises en candidature d'immigrants dans le cadre du programme des candidats d'une province devraient émaner des collectivités et des régions qui ont défini des possibilités et qui ont déterminé d'éventuels immigrants, plutôt que d'être parachutées par les provinces. Cela suppose également la consultation des provinces avec leurs partenaires locaux et régionaux pour veiller à ce que le candidat immigrant soit bien assorti avec la possibilité dans la région et pour vérifier si la communauté est bien prête à l'accueillir.
 - Veiller à ce qu'il y ait un site Web convivial qui fait connaître la province et ses régions et assure un accès facile aux renseignements sur les personnes-ressources et sur les programmes.

- Assurer un travail de collaboration entre les quatre provinces de l'Atlantique pour l'élaboration d'une démarche commune visant à attirer les immigrants dans la région dans son ensemble.
- Veiller à ce que les employeurs locaux et les organismes de développement qui leur offrent des services soient liés afin que les entreprises soient en mesure de définir leurs besoins de main-d'œuvre auxquels pourraient répondre des immigrants.
- À l'échelon fédéral :
 - Il faudrait peut-être qu'un plus grand nombre de membres du personnel de première ligne soient disponibles pour répondre aux questions, surtout lorsque quelqu'un appelle au numéro 1-800 pour obtenir de l'aide.
 - Il faut améliorer le site Web sur l'immigration afin qu'il soit plus convivial pour les immigrants, surtout dans les cas où ces derniers se trouvent toujours à l'extérieur du pays et n'ont pas une bonne maîtrise du français ou de l'anglais. Il ne semble pas y avoir une réponse claire à la question de savoir « Qu'est-ce que je dois faire? » lorsque quelqu'un envisage la possibilité de venir au Canada.

Les entrevues que nous avons menées avec les responsables de projet n'ont pas produit de recommandations ou de suggestions précises relativement aux activités que les gouvernements fédéral et provinciaux pourraient entreprendre, en partenariat avec les collectivités, pour soutenir les possibilités de rapatriement d'anciens résidents dans leur collectivité et région rurale natales. En règle générale, il appert qu'il faudrait créer dans les régions rurales une situation favorable et réunir les bonnes conditions (comme il en a été question précédemment) afin que la migration de retour soit possible.

7.3 Sommaire du travail de collaboration entre le gouvernement et la collectivité

Un rôle clé des niveaux supérieurs du gouvernement consiste à réunir les conditions permettant la prospérité économique des régions rurales. Cette situation pourrait ensuite permettre aux collectivités et aux régions d'envisager et de mettre en œuvre des stratégies de repopulation viables. Les collectivités doivent aussi veiller à établir une « communauté accueillante » et à travailler en collaboration avec leurs organismes de développement, à l'échelle régionale, à l'élaboration de plans de repopulation qui cadrent avec les plans régionaux de développement économique et de perfectionnement de la main-d'œuvre.

Le gouvernement et les collectivités doivent travailler ensemble, dans un esprit de collaboration. Il importe néanmoins de souligner que nulle mesure incitative, subvention ou autre « carotte au bout du bâton » ne saurait l'emporter sur les notions de liberté et de choix personnels. Les particuliers ont leurs propres opinions quant à ce qui fait d'une collectivité un lieu où il fait bon vivre. Nonobstant les meilleurs efforts de tous les intervenants, la décision s'attachant à la question de savoir où s'établir sera toujours fondée sur des choix personnels. Les jeunes, les immigrants et les expatriés choisiront d'habiter dans des collectivités qui offrent à leur avis des possibilités économiques, des services accessibles et une bonne qualité de vie, suivant leur définition de ces concepts.

Questions à envisager

1. Quels sont les exemples de politiques ou de programmes du gouvernement fédéral ou provincial qui ont contribué aux initiatives de repopulation dans votre région, comté ou municipalité?
2. Quels sont les exemples de politiques ou de programme du gouvernement fédéral ou provincial qui ont nui aux initiatives de repopulation dans votre région, comté ou municipalité?
3. Qu'est-ce qu'on pourrait et devrait faire pour soutenir les organismes de développement, les ONG et les municipalités dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de repopulation?

8.0 Conclusions

La repopulation des régions rurales des provinces de l'Atlantique est un enjeu d'importance devant faire l'objet de discussions, de débats et de mesures. La régression de la population, que favorisent l'émigration, le vieillissement de la population et une immigration insuffisante, menace la durabilité de certaines collectivités. Ces collectivités ne parviendront pas à maintenir les services locaux si leur assiette fiscale continue de rétrécir. Les employeurs locaux pourraient éprouver des difficultés à recruter suffisamment de travailleurs pour doter les postes disponibles. Les projets d'entrepreneurs, l'innovation et la création de nouvelles entreprises se feront de plus en plus rares. La population pourrait se retrouver sous les seuils cruciaux nécessaires au maintien des services publics essentiels, dont particulièrement les soins de santé et l'éducation.

La repopulation n'est possible que lorsque les individus estiment que le lieu leur offre des possibilités économiques, des services et une possibilité de bonne qualité de vie. Ils définiront ces concepts selon leurs opinions, qui varieront entre les jeunes, les immigrants, les expatriés et les autres personnes qui pourraient envisager d'habiter dans des collectivités rurales ou des petites villes.

Les stratégies de repopulation seront probablement plus fructueuses si elles émanent des collectivités et des régions, plutôt que des niveaux supérieurs du gouvernement, et si elles font appel à la participation active d'une vaste gamme d'intervenants de la collectivité et de la région. En outre, elles seront plus viables si elles sont étroitement liées aux plans régionaux de développement économique et de perfectionnement de la main-d'œuvre.

Parmi le nombre restreint de projets de repopulation dans les provinces de l'Atlantique qui ont fait l'objet de l'examen dans le cadre du présent document de discussion, on a relevé un certain nombre d'éléments qui fonctionnent bien. Au nombre des initiatives fructueuses auprès des jeunes, on compte celles qui étaient fondées sur une approche active et directe pour renseigner les étudiants sur la création d'entreprises et les possibilités d'emploi au niveau local. Les occasions d'apprentissage et de mentorat offertes par des employeurs locaux ont aussi été couronnées de succès. En outre, la communication, par des administrations municipales, de renseignements aux jeunes au sujet du logement, des services et d'autres éléments importants liés à la vie dans la collectivité, a eu du succès. Par ailleurs, une collaboration avec le système d'éducation dans le contexte d'un programme lié à l'esprit d'entreprise a également revêtu de l'importance.

Des activités d'immigration fructueuses ont découlé de l'établissement d'un comité à intervenants multiples visant à travailler dans le domaine. La création d'une « communauté accueillante » s'est révélée importante. Cela supposait bon nombre de facteurs, comme la communication, par des écoles et bibliothèques, de renseignements aux étudiants et à la population en général au sujet de la diversité culturelle et des groupes ethniques, et la réalisation de programmes de sensibilisation aux réalités culturelles dans les collectivités. La stratégie mise en application en Nouvelle-Écosse pour placer la responsabilité de l'immigration sous l'égide d'un ministère et veiller à ce que les administrations de développement régional élaborent des plans d'immigration adaptés aux régions devrait être fructueuse.

On a réuni moins de données probantes au sujet de la réussite des projets de rapatriement. Ceci dit, une campagne d'information vigoureuse (dans les médias imprimés et sur Internet) jumelée à l'affectation de personnel et de ressources financières est parvenue à convaincre des familles de s'établir et de travailler dans la région du comté de Kings, en Nouvelle-Écosse. La création de bases de données sur les diplômés du secondaire, qui comprennent des renseignements quant au lieu où ils se trouvent, ainsi que leurs coordonnées actuelles, pourrait servir de point de départ utile afin de communiquer avec eux et de les entretenir au sujet des possibilités de revenir dans leur région natale pour s'établir et travailler.

Il reste néanmoins des défis à surmonter. Dans les initiatives visant à maintenir les jeunes dans les régions, il faudra toujours faire face au problème des « expériences » que les jeunes veulent vivre, le plus souvent à l'extérieur de leur région natale pour un certain temps. Seulement une faible portion des jeunes auxquels on présente des possibilités

d'affaires et d'entrepreneuriat saisiront ces occasions. L'organisation des initiatives vouées à établir un lien entre les jeunes et les entreprises établies exige des ressources humaines, lesquelles ne sont pas toujours disponibles dans la collectivité ou la région. L'investissement dans les technologies et dans les programmes en vue d'assurer l'accessibilité des études postsecondaires dans les régions rurales demeure limité, ce qui empêche les gens qui souhaitent demeurer dans la région de poursuivre leurs études au complet, ou au moins en partie, dans leur collectivité natale.

Au niveau de la collectivité, la politique et le processus d'immigration ne sont pas bien compris. La politique en vigueur semble plutôt inflexible, ce qui ne contribue peut-être pas à la mise en candidature des immigrants à attirer dans les régions rurales, qui en comptent déjà très peu. Dans la plupart des collectivités, le nombre insuffisant de logements abordables et appropriés, le manque de cours de langue et le nombre limité de groupes de soutien aux immigrants constituent autant d'obstacles. Dans les cas où il y a des groupes de soutien aux immigrants, leur financement est limité, et ils dépendent de la collaboration de bénévoles.

Il est difficile de mettre en œuvre des stratégies de rapatriement à cause du manque, perçu ou réel, de possibilités économiques dans certaines régions. Il est aussi trop coûteux d'inviter les gens à revenir dans leur région pour « envisager » les possibilités. Par conséquent, les membres des groupes communautaires doivent compter sur la bonne volonté des gens ainsi que sur leur investissement en temps et en coûts de déplacement pour revenir visiter leur région natale.

Le présent document de discussion conduit à un certain nombre de possibilités quant aux étapes à franchir ou aux mesures à prendre :

- Les niveaux supérieurs du gouvernement devraient continuer à investir dans les infrastructures et les activités qui favorisent les possibilités économiques dans les régions rurales.
- Les intervenants des quatre gouvernements provinciaux doivent poursuivre leur dialogue sur les enjeux de population en partenariat avec leurs homologues fédéraux. Plus particulièrement, il faudrait discuter des avantages de la nouvelle démarche d'immigration élaborée en Nouvelle-Écosse comme modèle possible pour les autres provinces, ainsi que des avantages liés à l'élaboration d'une démarche régionale d'immigration dont tireraient profit les quatre provinces.
- Les collectivités et régions de chaque province devraient déterminer si les efforts de repopulation suscitent de l'intérêt et s'ils sont nécessaires compte tenu de facteurs importants comme les possibilités économiques, l'accessibilité des services et la qualité de vie. Si la repopulation est souhaitable et possible, il faudrait ensuite lancer un processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan.

9.0 Références

- Albrecht, Don E. 1998. *The Industrial Transformation of Farm Communities: Implications for family structure and socioeconomic conditions*. **Rural Sociology**. 63(1): 51-64.
- Beshiri, Roland et Emily Alfred. 2002. *Les immigrants au Canada rural*. **Bulletin d'analyse – Régions rurales et petites villes du Canada**. Vol. 4, n° 2.
- Beshiri Roland. 2004. *Les immigrants au Canada rural : Une mise à jour de 2001*. **Bulletin d'analyse – Régions rurales et petites villes du Canada**. Vol. 5, n° 4.
- Beshiri, Roland. 2001. **Structure de l'emploi dans les régions rurales et les petites villes du Canada : le secteur manufacturier**. Bulletin d'analyse – Régions rurales et petites villes du Canada. Vol. 2, n° 8.
- Beshiri, Roland et Bollman, Ray. 2001. **Structure démographique et variation de la population dans les régions essentiellement rurales**. Bulletin d'analyse – Régions rurales et petites villes du Canada. Vol. 2, n° 2.
- Bruce, David. 2003. *Moving Rural Communities from Opportunities to Action in the New Rural Economy*. Dans Bruce, David et Lister, Gwen. (Dir.) **Opportunities and Actions in the New Rural Economy**. Sackville, NB: Rural and Small Town Programme. pp. 1-18.
- Brown, David L. et Nina L. Glasgow. 1991. *Capacity Building and Rural Government Adaptation to Population Change*. Dans Flora, Cornelia B. et James A. Christenson (Dir.) **Rural Policies for the 1990s**. Boulder, Co.: Westview Press. 194-208.
- Buckner, P. A. et Reid, J. G. Dir. 1994. **The Atlantic Region to Confederation: A History**. Toronto/Fredericton: University of Toronto/Acadiensis Press.
- Champoux, Ben. 2005. *Séminaire de la SCHL sur les perspectives du marché de l'habitation*. Moncton (N.-B.). Le 1^{er} mars.
- Citoyenneté et Immigration Canada. *Fiche de renseignements 13. Aperçu de la nouvelle loi*. <http://www.cic.gc.ca/francais/lipr/fiche-apercu.html>.
- Citoyenneté et Immigration Canada. *Notes pour une allocution prononcée par Judy Sgro, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à l'occasion de la Conférence des maires de l'Atlantique, Halifax (Nouvelle-Écosse), le 30 octobre 2004*. <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/discours-sgr/atlantique.html>
- Citoyenneté et Immigration Canada. 2004. *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration de 2004*. Ottawa: Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada.
- Citoyenneté et Immigration Canada. Politique, planification et recherche. Mai 2001. *Vers une répartition géographique mieux équilibrée des immigrants*. Ottawa : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada.
- Corcoran, Christine. 2003. *Partnership, Exclusion and the Young: The neglected voice of the rural young*. Dans Beesley, Kenneth B. et al. (Dir.) **The New Countryside: Geographic Perspectives on Rural Change**. Halifax (N.-É.) : Brandon University (Rural Development Institute) et Saint Mary's University.
- Cormack-Grenfell Steering Committee. 2004. *Expatriate Newfoundlanders and Labradorians Speak Out*. Préparé pour le Secrétariat rural, Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.
- Couton, Phillipe. 2002. *Immigrants hautement qualifiés : questions et tendances récentes*. **ISUMA : Revue canadienne de recherche sur les politiques**. 3 (2) : 114-123.
- Cromartie, John. 2002. *Nonmetro Migration Continues Downward Trend*. **Rural America**. 17 (4) : 70-73.
- Department of Agriculture and Rural Development. 2001. *Northern Ireland Rural Development Programme Strategy, 2001-2006*. Belfast: Rural Development Division.

Department of Community, Rural and Gaeltacht Affairs. 1999. *Ensuring the Future - A Strategy for Rural Development in Ireland: The White Paper on Rural Development*.

<http://www.pobail.ie/en/RuralDevelopment/file.2185.en.doc>

Dupuy, Richard, Francine Mayer et René Morissette. 2000. **Les jeunes ruraux : Rester, quitter, revenir**. Gouvernement du Canada, Recherche du Partenariat rural canadien.

Economic Research Service, United States Department of Agriculture. 2004. **Rural Population and Migration: Rural Population Change and Net Migration**.

<http://www.ers.usda.gov/briefing/Population/popchange>

Florida, Richard. 2002. *The Rise of the Creative Class: Why Cities without Gays and Rock Bands are Losing the Economic Development Race*. **Washington Monthly**. Mai.

<http://www.washingtonmonthly.com/features/2001/0205.florida.html>

Florida, Richard, Gates, Gary, Gertler, Méric S., Binodrai, Tara. 2002. *Competing on Creativity: Placing Ontario's Cities in North American Context*. Rapport préparé pour le ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation et l'Institute for Competitiveness and Prosperity.

Florida, Richard. Washington Monthly.

January/February 2004. *Creative Class War: How the GOP's anti-elitism could ruin America's economy*.

<http://www.washingtonmonthly.com/features/2004/0401.florida.html>

Forbes, E. et Muise, D. Dir. 1993. **Atlantic Canada in Confederation**. Toronto: University of Toronto Press.

Freshwater, David. *Delusions of Grandeur: The Search for a Vibrant Rural America*. Dans Halseth, Greg et Halseth, Regine (Dir.). 2004. **Building for Success: Exploration of Rural Community and Rural Development**. Brandon (Man.) : Rural Development Institute, Brandon University et Fondation canadienne pour la revitalisation rurale.

Fulton, John A., Glenn V. Fuguitt et Richard M. Gibson. 1997. *Recent Changes in Metropolitan-Nonmetropolitan Migration Streams*. **Rural Sociology**. 62 (3) : 363-384.

Glasgow, Nina. 2003. *Older Rural Families*. Dans Brown, David L. et Louis E. Swanson (Dir.) **Challenges for Rural American in the Twenty-First Century**. University Park, Penn.: The Pennsylvania State University Press. 86-96.

Hajesz, David et Shirley P. Dawe. 1997. *De-mythologizing Rural Youth Exodus*. Dans Bollman, Ray D. et John M. Bryden (Dir.) **Rural Employment: An International Perspective**. New York: CAB International. 114-135.

Halseth, Greg, Ryser, Laura et Sullivan, Lana. 2003. *Service Provision as Part of Resource Town Transition Planning*. Dans Bruce, David et Lister, Gwen (Dir.). **Opportunities and Actions in the New Rural Economy**. Sackville (N.-B.) : Rural and Small Town Programme. p. 29-58.

Harper, Sarah. 1991. *People Moving to the Countryside: Case studies of decision making*. Dans Champion, Tony et Charles Watkins (Dir.) **People in the Countryside: Studies of Social Change in Rural Britain**. London: Paul Chapman Publishing Ltd. 22-37.

Hodge, Gerald. 1993. **Le vieillissement de la population dans les localités rurales canadiennes**. Toronto : Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales.

Johnson, Kenneth. 2003. *Unpredictable Directions of Rural Population Growth and Migration*. Dans Brown, David L. et Louis E. Swanson (Dir.) **Challenges for Rural American in the Twenty-First Century**. University Park, Penn.: The Pennsylvania State University Press. 19-31.

Lam, Y.L. Jack et C. Emdad Haque. 1994. **Economic Development and Immigrant Employment Opportunities in Rural Manitoba**. Brandon: Rural Development Institute, Brandon University.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Lois et règlements codifiés du Canada. *Index*.

<http://lois.justice.gc.ca/fr/l-2.5/index.html>

McCallum, Charlotte A. 2003. *From Pace-Makers to Pace-Setters? Rural Development in Eastern Canada*. Dans Beesley, Kenneth B. et al. (Dir.) **The New Countryside: Geographic Perspectives on Rural Change**. Halifax (N.-É.) : Brandon University (Rural Development Institute) et Saint Mary's University. 197-211.

McGranahan, David A. et Calvin L. Beale. 2002. *Understanding Rural Population Loss*. **Rural America**. Vol 17, n° 4 : 2-11.

Mendelson, Richard et Bollman, Ray. 1999. **Croissance démographique observée dans les régions rurales et les petites villes dans les années 90**. Bulletin d'analyse – Régions rurales et petites villes du Canada. Vol. 1, n° 1.

Metropolis Atlantic. 2004. *Immigration et Émigration : Le Canada atlantique à la croisée des chemins*. Conférence du volet économique. Halifax. Novembre.

Metropolis. Série de conversations Metropolis. Quatrième conversation. Le 23 janvier 2001. *Importation, gaspillage et exode des cerveaux : recourir à l'approche canadienne en matière de diversité pour attirer et retenir le talent au Canada*. http://canada.metropolis.net/events/conversation/conversation_4f.html

Metropolis. Série de conversations 9. *Régionalisation de l'immigration*. Le 21 février 2003. http://canada.metropolis.net/events/conversation/conversation_summary_9f.pdf

Metropolis. Série de conversations 10. *Discussions sur les niveaux d'immigration*. Le 26 juin 2003. http://canada.metropolis.net/events/conversation/conversation_summary_10f.pdf

Ministry of Industry, Employment, and Communications, et Ministry of Education. 2004. **Innovative Sweden**. Stockholm.

Ministry of Sustainable Development. 2004. **A Swedish Strategy for Sustainable Development**. Stockholm.

Moore, Eric G. et Rosenberg, Mark W. 2001. *Canada's Elderly Population: The Challenges of Diversity*. **Le Géographe canadien**. 45 (1) : 145-150.

Mulraney, James et Peter Turner. 2001. *A Regional Approach to Youth Employment: The role of young people in renewing communities*. Dans Falk, Ian (Dir.) **Learning to Manage Change**. Leabrook, Australie : National Centre for Vocational Education Research. 147-160.

Nova Scotia. August 2004. *A Framework for Immigration*. A Discussion Paper. Halifax: Government of Nova Scotia.

Palmer, John. 2003. **The Coming Demographic Challenges for Atlantic Canada: Implications for Industrial Change and Productivity**. Préparé pour l'Association d'économique du Canada atlantique.

Persson, Lars Olof, Erik Westholm et Tony Fuller. 1997. *Two Contexts, One Outcome: The importance of lifestyle choice in creating rural jobs in Canada and Sweden*. Dans Bollman, Ray D. et John M. Bryden (Dir.) **Rural Employment: An International Perspective**. New York: CAB International. 136-163.

Polèse, Mario et Shearmur, Richard. 2003. *How can we Halt the Demise of Canada's Peripheral Regions? Options politiques*. Mai : 47-52.

Polèse, Mario et Shearmur, Richard avec la collaboration de Desjardin, Pierre-Marcel et Johnson, Marc. 2002. *La périphérie face à l'économie du savoir : La dynamique spatiale de l'économie canadienne et l'avenir des régions non métropolitaines du Québec et des provinces de l'Atlantique*. Québec : Institut national de la recherche scientifique/INRS-Urbanisation, Culture et Société.

R.A. Malatest and Associates. 2002. **La migration des jeunes ruraux : explorer la réalité derrière les mythes**. Ottawa : Partenariat rural canadien.

Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Lois et règlements codifiés du Canada. *Index*. <http://lois.justice.gc.ca/fr/l-2.5/DORS-2002-227/index.html>

Rothwell, Neil, Ray D. Bollman, Juno Tremblay et Jeff Marshall. 2002. *Migration interne dans les régions rurales et les petites villes du Canada*. **Bulletin d'analyse – Régions rurales et petites villes du Canada**. Vol. 3, n° 6.

Scottish Executive. 2003. **Rural Scotland: Taking Stock**. Ministry of Environment and Rural Development.

Scottish Executive. 2000. **Rural Scotland: A New Approach**. Ministry of Rural Affairs.

Série de conversations Metropolis. *La capacité d'absorption*. Le 19 novembre 1999.
http://canada.metropolis.net/events/conversation/conversation_1_f.html

Sinclair, Peter R. et Lawrence F. Felt. 1993. *Coming Back: Return Migration to Newfoundland's Great Northern Peninsula*. **Newfoundland Studies**. 9 (1): 1-25.

Slack, Enid, Bourne, Larry S. et Gertler, Meric S. 2003. *Small, Rural, and Remote Communities: The Anatomy of Risk*. Document préparé pour le Panel on the Role of Government. Toronto : Province de l'Ontario.

Smith, Michael D. et Richard S. Krannich. 2000. *"Culture Clash" Revisited: Newcomer and Longer-Term Residents' Attitudes Towards Land Use, Development, and Environmental Issues in Rural Communities in the Rocky Mountain West*. **Rural Sociology**. 65 (3). 396-421.

Snowdon, Jim. 2005. Dept. of History and Classics, Acadia University. Communication personnelle.

The Multicultural Association of Nova Scotia. novembre 2003. *Communities Uniting: An Atlantic Multicultural Conference*. Dartmouth.

Thompson, Christopher S. 2002. *Recruiting Cyber Townspeople: Local government and the Internet in a rural Japanese Township*. **Technology in Society**. 24: 349-360.

Tigges, Leann M. et Glenn V. Fuguitt. 2003. *Commuting: A good job nearby?* Dans Brown, David L. et Louis E. Swanson (Dir.) **Challenges for Rural American in the Twenty-First Century**. University Park, Penn.: The Pennsylvania State University Press. 166-76.

Tremblay, Juno. 2001. *Migration des jeunes ruraux entre 1971 et 1996*. **Bulletin d'analyse – Régions rurales et petites villes du Canada**. Vol. 2, n° 3.

University of Aberdeen. The Arkleton Institute. Research. *DORA Research Findings*.
<http://www.abdn.ac.uk/arkleton/doradocs/reports.shtml>

University of Aberdeen. The Arkleton Institute. Research. *DORA Conference Papers 2000 - 2001*.
<http://www.abdn.ac.uk/arkleton/doradocs/doradocs.shtml>

University of Aberdeen. The Arkleton Institute. Research. *Dynamics of Rural Areas (DORA)*.
<http://www.abdn.ac.uk/arkleton/doradocs/index.shtml>

Wyn, Johanna et Helen Stokes. 2001. *Community Strategies: Addressing the challenges for young people in rural Australia*. Dans Falk, Ian (Dir.) **Learning to Manage Change**. Leabrook, Australie : National Centre for Vocational Education Research. 133-145.

10.0 Description des « projets » sur la (re)population dans les régions de l'Atlantique et ailleurs

10.1 Programme Entrepreneurship -- Régional, Communautaire et Économique (PERCÉ), région acadienne (Î.-P.-É.)

Objet et raison d'être

Le Programme Entrepreneurship – Régional, Communautaire et Économique est avant tout un programme sur la fonction d'entrepreneur dans les contextes régional, communautaire et économique à l'Île-du-Prince-Édouard. L'organisme a pour mandat d'assurer un lien entre les francophones et le gouvernement. Il met en œuvre des programmes dans les écoles et pilote le programme de Jeunes entreprises. Dans son ensemble, la population francophone compte pour environ 5 % de l'ensemble de la population de l'Î.-P.-É., soit environ 6 000 personnes.

À l'Î.-P.-É., on a observé que le nombre d'élèves dans les écoles fléchit constamment. Les jeunes, dont surtout les francophones, ne cessent de quitter la province. De plus, bon nombre de jeunes sont partis dans d'autres régions du Canada à la recherche d'un emploi.

Le groupe a compris qu'il devait créer des stratégies pour éviter l'exode des jeunes francophones de la région ou y attirer d'autres personnes. Cette volonté est la principale raison qui sous-tend la création du programme PERCÉ. Le personnel croit que l'immigration est un enjeu d'importance et que le gouvernement doit sensibiliser aux défis des régions rurales afin de maintenir la population dans la région et d'y attirer des immigrants. Ce groupe a examiné un programme semblable mis en œuvre au Québec et a constaté qu'on y abordait des problèmes identiques à ceux qui sévissent à l'Î.-P.-É. C'est pourquoi il a adapté le programme québécois à la région. Le groupe estimait qu'il était important de démontrer les avantages liés au travail à l'Î.-P.-É. L'objectif du groupe est de mettre en valeur une communauté francophone dynamique dans laquelle on peut travailler et s'établir.

Objectifs

Le programme PERCÉ offre des services aux jeunes acadiens et francophones de l'Î.-P.-É. dans le contexte de la création d'entreprises. Voici plus précisément ses objectifs :

- sensibiliser les jeunes acadiens et francophones de la province aux atouts de la région de même qu'à ses possibilités économiques et culturelles;
- attirer un plus grand nombre de jeunes par l'accroissement du nombre d'entreprises et de possibilités d'emploi;
- offrir aux jeunes une occasion de vivre une expérience de travail dans leur domaine d'études; et
- établir une stratégie de communication et de promotion en vue de renseigner les jeunes au sujet des divers programmes disponibles pour les aider à approfondir leurs intérêts et connaissances et à perfectionner leurs compétences.

Stratégies et mesures

Le programme PERCÉ cible les étudiants de 3^e et 4^e années d'université. Il cible en outre les francophones qui ont quitté l'Î.-P.-É. depuis 10 à 20 ans (qui peuvent avoir atteint l'âge de la retraite ou de la semi-retraite) pour les encourager à créer des entreprises à l'Î.-P.-É. ou, dans les cas où ces personnes occupent des emplois du gouvernement à l'extérieur, à vérifier si elles pourraient faire l'objet d'un transfert dans la province.

Le programme Career Know-How, qui cible les jeunes de 9^e et 10^e années, s'inscrit dans l'axe d'une étude récente qui a défini dix secteurs d'activité et cinq professions dans lesquels il faut attirer des candidats. On présente à ces jeunes les secteurs d'activité et les professions et on les encourage à les envisager. Lorsque l'un d'eux s'intéresse particulièrement à l'une de ces activités, on l'invite à faire du bénévolat en compagnie de quelqu'un qui œuvre dans ce secteur ou cette profession.

On maintient une base de données sur les francophones qui ont obtenu leur diplôme de l'une des deux écoles secondaires francophones de la province depuis 1990 afin de suivre leur parcours. On a aussi créé un site Web sur lequel des emplois sont affichés et au moyen duquel des curriculum vitæ peuvent être présentés afin de favoriser l'éventuel retour de ces francophones à l'Î.-P.-É.

Réussites, problèmes et résultats

Étant donné que le programme PERCÉ est un nouveau projet pilote, bon nombre de ses stratégies sont en cours de mise au point. En ce qui concerne le programme du Québec, il a fallu dix ans avant qu'on ne constate des résultats. En revanche, il appert que jusqu'à maintenant, les tentatives visant à attirer des retraités ou des semi-retraités qui avaient quitté la province se sont soldées par un échec. Le groupe a tenté d'organiser une réunion pour ces personnes pendant le temps des Fêtes car il croyait que la plupart d'entre elles seraient dans la province pour Noël, mais l'initiative n'a entraîné qu'un très faible taux de participation. Le groupe estime que la réunion a été organisée pendant une période qui s'y prêtait mal, mais il pourrait tenter de nouveau d'en organiser une à un autre moment de l'année.

Personne-ressource

Christine Arseneault, Agente jeunesse, RDÉE Î.-P.-É.
48, chemin Mill, C.P. 67
Wellington (Î.-P.-É.) C0B 2E0
Tél. : (902) 854-3439, poste 229
Télec. : (902) 854-3099
christine@ipc.gazel.ca

10.2 Projets Collectivité accueillante et Youth Repatriation, comté de Colchester (N.-É.)

Objet et raison d'être

L'Administration de développement régional de Colchester (CoRDA) est au nombre des 13 organismes sans but lucratif de développement économique de la Nouvelle-Écosse. Elle a pour mission d'améliorer le bien-être socio-économique des citoyens du comté au moyen d'initiatives communautaires de développement économique. L'Administration réalise des programmes visant à développer des entreprises, à attirer des capitaux et à assurer le développement économique communautaire, de même que des programmes ayant pour objet d'attirer dans la région les jeunes en général, de jeunes expatriés ainsi que des immigrants.

Objectifs

Le projet de rapatriement des jeunes vise à définir et à mettre en œuvre des stratégies qui inverseront la tendance à l'émigration des jeunes dans la région de Colchester et qui feront progresser les questions du chômage et du sous-emploi des jeunes dans la collectivité. L'Administration, qui travaille en collaboration avec des groupes de discussion et avec un comité directeur réunissant des jeunes, des intervenants du monde des affaires, des représentants de l'administration municipale et des prestataires de services, dresse une liste de jeunes et d'entreprises qui permettra le jumelage de jeunes avec des emplois. Le projet vise aussi à faire connaître Colchester comme un endroit extraordinaire où les jeunes peuvent s'établir et travailler. À cette fin, il cherche à reconnaître leurs réalisations et leurs contributions dans la collectivité.

Le volet Collectivité accueillante porte avant tout sur l'immigration. La région a fait l'objet en 2003 d'un projet pilote national visant à élaborer une démarche pour favoriser l'immigration dans le contexte particulier des petites collectivités et des collectivités rurales. Étant donné qu'une collectivité d'immigrants d'envergure œuvrant dans le domaine de l'agriculture est établie dans la région, l'Administration a collaboré avec le Collège d'agriculture de Nouvelle-Écosse (NSAC) à des travaux de recherche s'attachant à ce groupe et à la possibilité d'attirer d'autres exploitants agricoles. La recherche vise à savoir pourquoi les gens sont venus s'installer dans la région au départ et qu'est-ce qui a fait en sorte qu'ils ont décidé de quitter ou de rester. L'objectif est

d'élaborer une démarche de marketing et de préparer la communauté à se montrer accueillante et à voir à ce que les nouveaux immigrants se sentent à l'aise.

Stratégies

Stratégies ciblant les jeunes :

- La stratégie sur l'emploi des jeunes, établie en 2003, a défini le manque de communication comme principal enjeu conduisant à une moindre connaissance des possibilités et des emplois disponibles pour les jeunes. La stratégie vise à améliorer la communication au sujet de ce qui est offert sur le marché de l'emploi. Dans ce contexte, on a impliqué les employeurs pour la planification de l'avenir, on a fait des visites d'écoles dans le cadre d'un cours obligatoire de 11^e année, Préparation à la vie personnelle et professionnelle, et on a mis au point un site Web ((15to29.ca) comme outil de communication et forum de discussion. Dans la région, le taux de non-participation aux études postsecondaires atteint 50 %. C'est pourquoi la stratégie vise principalement à joindre cette proportion des jeunes.
- Une activité de reconnaissance biannuelle des jeunes, les All Star Awards, occasion pour les entreprises et la Chambre de commerce de se réunir et d'offrir des bourses, notamment, aux jeunes.
- Les trousseaux Care Kits de Colchester : En avril, des trousseaux seront acheminés aux étudiants qui poursuivent leurs études à l'extérieur de la région. Elles comprennent des articles donnés par des entreprises locales de même que des renseignements sur des possibilités d'emploi, notamment. On invite les gens de la communauté à inscrire les étudiants et à présenter, sur la formule, des renseignements relatifs à l'établissement, à l'année et au programme d'étude. Cela permet à l'Administration de maintenir une base de données sur les étudiants qui pourraient être jumelés avec des employeurs locaux tant pour un emploi d'été que pour un emploi permanent. La prochaine étape consiste à jumeler les étudiants avec des employeurs pour étudier les possibilités. La trousse est aussi utile comme outil de mise en valeur communautaire. Les étudiants savent que la communauté tient à eux et ils sont renseignés sur les possibilités locales.
- Opportunity Colchester : Comité réunissant des prestataires de services ayant trait aux jeunes, des entreprises et des jeunes en vue de mettre en œuvre la stratégie sur l'emploi des jeunes. Un certain nombre d'organismes traitent d'enjeux particuliers aux jeunes. Ce comité vise donc à éviter les chevauchements et à favoriser la création de partenariats.

Collectivité accueillante

Un partenariat d'immigration a été établi. Il s'agit d'un groupe bénévole local visant à travailler avant tout à l'initiative Collectivité accueillante.

Réussites, problèmes et résultats

Il est encore trop tôt pour connaître les répercussions des stratégies. Les résultats à long terme des efforts déployés pour inciter les jeunes à rester dans la région ne se feront sentir que dans plusieurs années. L'Administration effectuera bientôt une première analyse des répercussions préliminaires.

Une stratégie qui n'a pas été aussi fructueuse qu'on l'espérait est la démarche pour attirer des immigrants (le projet Collectivité accueillante). Au départ, l'Administration souhaitait attirer des groupes de gens qui seraient arrivés en grappes, mais compte tenu de la politique d'immigration, elle a constaté que ce serait impossible. L'Administration travaille maintenant en collaboration avec des familles d'immigrants établies dans la région qu'elle encourage à inviter d'autres proches à se joindre à elles, dans la région, afin de favoriser le développement de la communauté.

Personne-ressource

Margot Bégin, coordonnatrice de l'emploi et du maintien des jeunes dans la région
Administration de développement régional de Colchester (CoRDA)
966 Prince St., C.P. 181
Truro (N.-É.) B2N 5C1
Tél. : (902) 897-1029
mbegin@corda.ca
<http://www.corda.ca>

10.3 Projet sur les anciens diplômés, nord du Nouveau-Brunswick

Objet et raison d'être

Ce projet provincial de rapatriement des jeunes se déploie sous l'égide du programme Entrepreneurship et perfectionnement des compétences en affaires de l'APECA. Le programme réunit 12 agents œuvrant à l'échelle de la province pour contribuer à l'épanouissement de l'esprit d'entrepreneur chez les jeunes et veiller à ce qu'une nouvelle fournée d'entrepreneurs soient en mesure de satisfaire aux besoins d'emploi. Deux projets pilotes ont été effectués, le premier dans le nord-est et l'autre dans le nord-ouest, régions dont la plupart des jeunes émigrent vers Moncton ou Fredericton.

Objectifs

Les agents de programme envisagent les mesures qui peuvent être prises pour que les jeunes reviennent dans leur région natale afin d'y travailler, soit dans le contexte de la création d'une nouvelle entreprise, soit dans celui d'un emploi auprès d'un entrepreneur établi.

Stratégies et mesures

Les agents de programme posent la question suivante « Pouvons-nous convaincre les entrepreneurs de rester avant qu'ils ne quittent? ». Un plan en trois phases a découlé de cette question :

- Premièrement, les agents ont déterminé quelles étaient les possibilités d'emploi et les perspectives d'affaires dans la région. Ensuite, ils ont visité les collectivités des régions qui comptaient des étudiants à l'université et au collège afin de déterminer lesquels obtiendraient leur diplôme pendant l'année courante.
- Deuxièmement, ils ont organisé une fin de semaine à l'intention de ces étudiants, qui ont été invités à participer à des réunions et à des séances d'apprentissage intensives. Dans ce contexte, les étudiants ont été renseignés au sujet des possibilités dans leur région, ont acquis des compétences de recherche d'emploi et de réseautage et ont participé à des séances d'information au sujet de la création d'une entreprise, entre autres. Les étudiants se sont entretenus avec des entrepreneurs locaux qui offraient des emplois et ont fait connaissance avec d'autres entrepreneurs qui avaient choisi de créer leur entreprise plutôt que de quitter la région, ou encore qui avaient lancé leur entreprise à leur retour dans la région.
- Troisièmement, les agents ont assuré un suivi. Au cours d'une période de trois mois après la fin de semaine, ils ont maintenu la communication avec les étudiants. L'objectif visé était de leur communiquer le message avant qu'ils ne quittent la région et d'attirer des effectifs qualifiés parmi ces étudiants d'université et de collège.

Réussites, problèmes et résultats

Deux projets pilotes ont été réalisés. Le premier comptait 30 participants, dont huit sont de retour ou en voie de revenir. Dans le cadre du deuxième, il y avait 24 participants, dont sept sont de retour ou en voie de revenir. L'APECA estime que ça constitue un taux de réussite passablement élevé. Dans les deux cas, on veut répéter l'expérience, et on compte au moins deux autres régions de la province qui souhaitent réaliser de pareils projets pilotes. D'autres régions se sont montrées intéressées jusqu'à un certain point, mais dans certaines de ces régions, les problèmes liés à la main-d'œuvre ont davantage à voir avec les pénuries sur le marché du travail qu'avec l'émigration.

Les municipalités participantes ont réservé un très bon accueil aux initiatives de 2004. Il a été très encourageant de constater le soutien qu'ont offert les municipalités (qui renseignent la collectivité au sujet des réunions en plus d'y participer et d'offrir des renseignements sur la situation locale aux étudiants) de même que les entrepreneurs. Compte tenu de la réussite des projets, on croit que le taux de retour pourrait être plus élevé que celui prévu au départ. Les projets permettent aux jeunes qui avaient quitté la région de se remettre au parfum et leur présentent de nouveaux renseignements au sujet, notamment, des possibilités qui s'offrent dans le milieu, de la qualité de vie, des logements, etc.

Personne-ressource

Ray Gallant, Agence de promotion économique du Canada atlantique
570, rue Queen, 3^e étage, C.P. 578
Fredericton (N.-B.) E3B 5A6
Tél. : (506) 452-4986 / 1 800 561-4030
raymondjg.gallant@acoa-apeca.gc.ca
<http://www.acoa-apeca.gc.ca>

10.4 Projet Futures in Newfoundland and Labrador's Youth (FINALY!), Terre-Neuve-et-Labrador

Objet et raison d'être

Organisme axé sur les jeunes, le projet FINALY! leur permet de participer activement au processus de décisions et de mise en œuvre. La participation aux enjeux sociaux et économiques offre aux jeunes une occasion de se constituer un avenir viable à Terre-Neuve-et-Labrador.

Objectifs

Le projet FINALY! favorise la participation significative des jeunes à la prise de décisions, la mise en œuvre et l'évaluation, la mise en valeur des réalisations des jeunes et des jeunes entrepreneurs, ainsi que la communication d'information aux jeunes de toutes les régions de la province.

Le conseil jeunesse provincial du projet FINALY!, qui réunit 13 jeunes élus démocratiquement provenant de partout dans la province, coordonne le mouvement aux niveaux régional et provincial, supervise les questions financières et administratives et donne aux jeunes voix au chapitre à l'échelon provincial en ce qui concerne leurs enjeux et préoccupations. Le conseil réunit trois représentants de chacune des quatre régions : le Labrador et l'ouest, le centre et l'est de la province, ainsi qu'un ancien président. Cette structure assure une orientation provinciale.

Stratégies et mesures

Les conseils jeunesse organisent des activités et des événements de financement. Ils donnent aux jeunes voix au chapitre relativement aux enjeux socio-économiques et contribuent à leur donner une chance de demeurer dans leur région.

Réussites, problèmes et résultats

Les conseils sont très fructueux et durables, mais la motivation des jeunes continue de soulever des défis. Il est difficile de nier les occasions qui s'offrent à l'extérieur de la province ou à l'extérieur de St. John's. Voici néanmoins certains des résultats découlant du projet :

- Le Défi santé du Centre communautaire, axé avant tout sur la promotion de l'importance d'une bonne condition physique, une alimentation équilibrée et la sensibilisation des enfants à la santé générale, tout ça en s'amusant.
- La remise à neuf du centre de vacances White Fish
- La participation aux enjeux des zones et le renforcement des capacités communautaires
- La participation à des activités comme l'art oratoire pour miser sur les capacités et les aptitudes

Personne-ressource

Rebecca Dunn, agente de communications, projet FINALY!

49 - 55, avenue Elizabeth, C.P. 16, Bureau 306

St. John's (T.-N.-L.) A1A 1W8

Tél. : (709) 738-6272 / 1 877 596-6262

Télééc. : (709) 738-6271

finaly.communications@nf.aibn.com

<http://www.finaly.nf.ca>

10.5 L'expérience d'immigration au Manitoba (province du Manitoba)

Objet et raison d'être

La Direction de la promotion de l'immigration et du recrutement des immigrants, qui relève de la Division de l'immigration et du multiculturalisme du ministère du Travail et de l'Immigration du Manitoba, se charge de promouvoir l'immigration en général dans la province et, en particulier, de favoriser la mise en œuvre du programme Candidats et de voir à son développement.

L'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration investit la Division de l'immigration et du multiculturalisme d'un mandat ayant pour objet tant la prestation de services d'établissement aux nouveaux arrivants que la détermination et la mise en application de critères de promotion de l'immigration à l'échelle de la province en vertu du programme Candidats de la province. Le programme Candidats du Manitoba pour travailleurs qualifiés reçoit et évalue des demandes de travailleurs qualifiés et soumet au programme de résidence permanente du Canada la candidature de ceux ayant démontré qu'ils seraient capables de bien s'établir au Manitoba.

La Direction de l'établissement des immigrants et du marché du travail finance et supervise un certain nombre de services offerts aux nouveaux arrivants, y compris les services d'établissement, la reconnaissance des titres de compétences étrangers et les services liés à l'emploi. La Direction de la formation linguistique des adultes finance et supervise les Cours d'anglais langue seconde (CALS) à l'intention des nouveaux arrivants.

Objectifs

L'objectif provincial à atteindre avant 2006, qui s'établit à 10 000 nouveaux arrivants par année, fait partie de la stratégie de croissance économique du Manitoba.

Stratégies et mesures

Les employeurs déterminent leurs besoins de main-d'œuvre. Les collectivités élaborent des plans d'immigration qui comprennent des cibles et des mesures pour veiller à ce que le recrutement des nouveaux arrivants soit durable. Les collectivités se chargent en outre de se décrire et de se mettre en valeur sur Internet. Le gouvernement provincial adapte des services d'établissement et des CALS pour adultes afin de répondre aux besoins communautaires dans le respect des capacités locales.

Réussites, problèmes et résultats

La participation des employeurs, qui peuvent collaborer directement avec le programme Candidats afin de soumettre des demandes de travailleurs qualifiés susceptibles de répondre à leurs besoins de main-d'œuvre, est un volet réussi du programme. Le programme Candidats évalue les demandes présentées par les employeurs afin de veiller à ce que les répercussions sur le marché du travail soient positives (les salaires sont concurrentiels, les travailleurs locaux ne sont pas déplacés) et à ce qu'on ait établi suffisamment de services d'établissement et de plans pour maintenir ces travailleurs dans la région. Les demandes présentées par les travailleurs sont évaluées en fonction de leur capacité à satisfaire aux exigences de l'employeur et de demeurer dans la collectivité et la province.

La réussite de cette démarche se poursuit parce qu'une fois les premiers nouveaux arrivants établis, ces derniers peuvent appuyer l'immigration permanente d'autres membres de leur famille au moyen du programme Candidats.

La prestation de services efficaces d'établissement dans les régions rurales est un élément crucial dans les stratégies visant à favoriser le maintien des nouveaux arrivants dans ces régions.

Personne-ressource

Ben Rempel, directeur par intérim
Direction de la promotion de l'immigration et du recrutement des immigrants
Ministère du Travail et de l'Immigration du Manitoba
9^e étage, 213, avenue Notre Dame
Winnipeg (Manitoba) R3B 1N3
Tél. : (204) 945-4984
Télec. : (204) 948-2256
BeRempel@gov.mb.ca
<http://www.immigratemanitoba.com>

10.6 Projet d'immigration de Florenceville, ouest du Nouveau-Brunswick

Objet et raison d'être

Le projet d'immigration qui se déroule à Florenceville a été piloté en grande partie par l'Association multiculturelle du Comté de Carleton Inc. (MACC) en collaboration avec Entreprise Carleton. Le rôle de l'Association, qui est dirigée par des bénévoles, tient en partie à la prestation de ressources aux nouveaux arrivants et à la population.

Objectifs

- L'Association vise à :
- favoriser la prise de contact et les communications entre des personnes de différents horizons;
 - favoriser l'établissement de liens harmonieux entre l'ensemble des groupes culturels et des personnes;
 - sensibiliser la population au multiculturalisme et en favoriser l'acceptation;
 - aider les nouveaux arrivants à s'adapter à leur nouvelle collectivité; et
 - intervenir dans les questions ayant trait au multiculturalisme.

Stratégies et mesures

Lorsqu'ils n'ont pas déjà été atteints, les objectifs antérieurs sont en voie d'être atteints grâce à divers programmes dont le Programme pour femmes, les ateliers sur la communication interculturelle, le Programme de sensibilisation multiculturelle et les CALS (cours d'anglais langue seconde).

L'Association aimerait prendre bon nombre d'autres mesures mais elle ne dispose pas des ressources financières et humaines nécessaires pour attaquer tous ces projets. L'Association vise à assurer le maintien des immigrants dans la région, principalement en soutenant les immigrants récents, en faisant valoir la bonne qualité de vie et en favorisant l'établissement d'une communauté accueillante. Il n'y a pas suffisamment de logements abordables ou convenables pour les personnes en bas de l'échelle de rémunération. C'est pourquoi la stratégie de l'Association vise à aider les gens à s'acquitter de leur loyer. L'Association vise aussi à résoudre le problème du transport public et à encourager les jeunes et les nouveaux arrivants à présenter leur candidature pour assumer des fonctions publiques.

Réussites, problèmes et résultats

La présence du siège social mondial de McCain a contribué à attirer des immigrants de toute une gamme de pays, et la collectivité affiche fièrement un taux de rétention de 80 %. Voici certains des principaux défis que souhaite surmonter l'Association :

- le transport public
- les logements abordables
- l'éducation publique
- le manque de programmes pour les jeunes entrepreneurs
- la problématique homme-femme, qui varie selon la nationalité
- la discrimination à rebours; les résidents natifs de la région contestent les pratiques d'embauche des grandes sociétés
- la formation linguistique

Personne-ressource

Asma Regragui, Association multiculturelle du Comté de Carleton Inc.

381 Main St.

Florenceville (N.-B.) E7N 1Y8

Tél. : (506) 392-5461

macc@nb.aibn.com

http://www.nb_macc.org

10.7 Projet d'immigration de St-Léonard (Projet de développement communautaire durable/Carrefour d'immigration rurale), nord-ouest du Nouveau-Brunswick

Objet et raison d'être

On a déterminé un manque de participation des collectivités francophones dans le processus d'immigration. C'est ce qui a conduit à la création du projet Carrefour.

Objectifs

Le mandat du Carrefour d'immigration rurale est d'élaborer un modèle d'immigration à l'intention des collectivités francophones des régions rurales à l'extérieur du Québec.

Stratégies et mesures

La communauté a mis sur pied un groupe d'intervenants réunissant des églises, des écoles, la bibliothèque et la municipalité, notamment, pour veiller à ce que l'ensemble de la collectivité participe au processus et déploie des efforts. La philosophie du Carrefour est fondée sur le travail sans relâche pour attirer les immigrants et veiller à ce qu'ils demeurent dans la région. Cela suppose la création d'une communauté accueillante afin que les gens souhaitent y rester. Le Carrefour préside à la venue de populations d'immigrants et travaille avec les résidents établis pour assurer le maintien des nouveaux arrivants dans la région. Cela accroît la main-d'œuvre tout en offrant comme avantage culturel le développement d'une population plus diversifiée. Selon le groupe, il s'agit d'ajouter « du piquant » à l'Acadie. Le Carrefour aide les familles à établir des entreprises et à attirer des travailleurs. En plus de l'accent principal sur l'immigration, le groupe travaille en collaboration avec des écoles pour favoriser l'établissement d'entreprises à St-Léonard et pour établir un lien entre les entreprises et les étudiants.

Réussites, problèmes et résultats

Le groupe organise dans la collectivité des visites structurées de groupes d'immigrants à différents moments au cours de l'année. Ces derniers logent chez des résidents locaux plutôt que dans des motels. Cela permet de tisser des liens ainsi qu'un réseau de soutien social.

Dans certains cas, le groupe occupe des édifices vides et crée des entreprises pour des personnes qui arriveront ultérieurement comme investisseurs immigrants. Il a aussi contribué à l'achat d'entreprises avant l'arrivée des gens, et a parfois veillé à ce que des résidents locaux gèrent des entreprises jusqu'à l'arrivée des nouveaux arrivants.

Le groupe aide des nouveaux arrivants à se trouver un logement convenable, à en négocier l'achat et à se soumettre aux procédures légales.

Ont aussi été déployés des efforts en vue de faire de la collectivité une « communauté accueillante ». Par exemple, le groupe a travaillé en collaboration avec le système scolaire pour encourager l'affectation de cours et de ressources à la diversité culturelle et à l'appartenance ethnique. De plus, il a exercé des pressions pour assurer le maintien et l'amélioration de services de santé et d'éducation. À cette fin, il a fallu veiller à ce qu'il y ait des établissements de soins pour les personnes âgées, afin que des immigrants âgés ayant besoin d'un logement avec assistance ou d'un séjour en foyer de soins infirmiers soient en mesure d'obtenir ces services au niveau local, sans devoir déménager. Il y a aussi eu des investissements dans les parcs et les espaces verts, et on a créé un festival d'arts pour faire connaître la ville.

Un aspect du projet s'avère décevant jusqu'à maintenant. Il s'agit du manque de comptes rendus positifs dans les médias. Les médias locaux ont signalé que le groupe ne parvenait pas à accomplir quoi que ce soit, qu'il n'y avait pas de résultats concrets. Le Carrefour ne veut toutefois pas accélérer le processus. Le groupe tient à faire les choses comme il se doit.

Personne-ressource

Jacques Lapointe, Carrefour d'immigration rurale
772, rue Principale
St-Léonard (N.-B.) E7E 2H8
Tél. : (506) 423-3130
Télec. : (506) 423-3133
jlacadie@hotmail.com

10.8 La stratégie de la Nouvelle-Écosse en matière d'immigration (Nouvelle-Écosse)

Objet et raison d'être

Ça faisait plusieurs années que la province travaillait dans le domaine de l'immigration. En 2004, elle a lancé un processus d'établissement d'une stratégie fondée sur un processus de consultation approfondie. La province a nommé un ministre et établi le Bureau d'immigration, auquel on a accordé un budget appréciable. Auparavant, c'est le ministère de l'Éducation qui avait le mandat de diriger les activités d'établissement, et le ministère du Développement économique dont le mandat comprenait le programme des candidats provinciaux. Ces activités ont maintenant été placées sous l'égide d'une seule instance.

Les résultats d'immigration ont chuté, passant de 3 500 au début des années 90 à 1 500 récemment.

Quatre-vingt pour cent des immigrants s'installent à Halifax, et 60 % d'entre eux déménagent dans d'autres régions du Canada. La question stratégique fondamentale qu'il convient de se poser est la suivante : Comment parviendrons-nous à inverser cette tendance? Comment pouvons-nous élargir les activités dans les régions rurales?

Objectifs

La Nouvelle-Écosse a pour objectif d'immigration, à atteindre dans au plus tard quatre ans, un résultat de 3 600 par année, assorti d'un taux de maintien dans la région de 70 %. Cette stratégie comprend quatre volets : établir des communautés accueillantes et être plus efficace pour attirer les immigrants, veiller à leur maintien dans la région et les intégrer dans la société locale.

Stratégies et mesures

Le programme des candidats provinciaux s'est articulé davantage sur les régions rurales et les petites villes que sur les zones urbaines. La stratégie comprend les administrations de développement régional comme partenaires clés. Celles-ci envisagent les possibilités et font valoir l'importance de l'immigration au niveau local. Le Bureau d'immigration travaille en collaboration avec les administrations à l'élaboration de stratégies d'immigration pour leur propre région. La stratégie visée est d'impliquer des partenaires communautaires et de renforcer les capacités tout en établissant une communauté accueillante au niveau local. On s'attend à ce que les stratégies varient d'une région à l'autre (la stratégie dans la région de Amherst-Cumberland diffèrera de celle adoptée au Cap-Breton) car elles tireront parti des possibilités et des situations locales.

Réussites, problèmes et résultats

La stratégie d'immigration est très récente. Il n'y a donc pas de véritables réussites ou résultats dont on peut rendre compte. Il importera de renforcer les capacités de développement local pour l'élaboration de plans locaux d'immigration. L'expérience de certaines régions (Cap-Breton, Kings) dans l'élaboration de projets et d'activités pour rapatrier ou attirer des résidents est une importante base de connaissances sur laquelle il faut miser. La stratégie de la Nouvelle-Écosse ne manque ni de capacité, ni de puissance, mais elle doit s'enraciner au niveau local. On s'attend à ce que la stratégie visant à impliquer des collectivités et des partenaires locaux, afin d'être efficace, donne de bons résultats.

Personne-ressource

Jim Stanley, Bureau d'immigration de la N.-É.
15^e étage, Centre Maritime, C.P. 2311
1505 Barrington St.
Halifax (N.-É.) B3J 3C8
Tél. : (902) 424-5230
stanlej@gov.ns.ca

10.9 Move to Kings, comté de Kings (Nouvelle-Écosse)

Objet et raison d'être

À l'instar d'autres régions rurales, le comté de Kings est aux prises avec une régression de la population. Selon des estimations, le recul est de l'ordre de moins de 1 % par année. Le programme Move to Kings, établi par l'Administration de développement économique communautaire de Kings (Kings CEDA) en 1997, vise à encourager des gens à s'établir et à travailler dans la région. Établi au départ pour attirer des retraités, le programme cible maintenant des familles de tous âges, dont particulièrement celles dont le chef de ménage est dans le groupe des 40 à 50 ans.

Objectifs

Le programme Move to Kings vise à encourager des gens à s'établir et à travailler dans le comté de Kings. L'objectif à long terme, qui fait appel à une mise en valeur vigoureuse de la région comme endroit où s'établir, consiste à veiller à ce que la population soit suffisante dans la région pour maintenir une qualité de vie élevée, conserver des services précieux (comme les écoles et les hôpitaux) et soutenir diverses activités de développement économique, y compris le volet de maintien et de croissance des entreprises.

Stratégies et mesures

Le programme, qui est publicisé dans certains médias imprimés et sur des sites Web, encourage les personnes intéressées à communiquer avec l'Agence de développement économique communautaire de Kings pour obtenir de plus amples renseignements. Lorsqu'une demande d'information a été produite, on en établit l'ordre des priorités (p. ex., les personnes qui souhaitent déménager immédiatement, celles qui souhaitent déménager au cours d'une période de un à deux ans, etc.). On envoie aux personnes intéressées des trousseaux qui comprennent des renseignements donnant un aperçu général de la région, des cartes, les coordonnées d'agents immobiliers et

d'autres fournisseurs de services clés, et beaucoup d'autres éléments, y compris toute information précise demandée. En ce qui concerne le placement professionnel, des renseignements sont donnés au sujet des employeurs et des emplois offerts dans la région, mais l'Administration de développement économique communautaire de Kings ne se charge pas de placer les personnes intéressées. L'organisme compte par ailleurs un conseiller en affaires qui est disponible pour aider les personnes qui souhaitent créer leur propre entreprise.

Réussites, problèmes et résultats

Le programme a donné suite à plus de 4 100 prises de contact au cours de ses sept années de fonctionnement et il génère désormais le déménagement de 25 à 30 familles par année. Un faible pourcentage des personnes qui s'installent dans la région sont des expatriés. On a jugé que le programme a été couronné de succès compte tenu des répercussions économiques à long terme (p. ex., taxes foncières, magasinage et achats, emploi et salaires et création de nouvelles entreprises) qu'il est possible d'attribuer directement ou indirectement à l'arrivée des nouvelles familles. Un facteur clé de cette réussite a tenu à la disponibilité d'un membre du personnel chargé du programme, de sorte qu'une personne « en chair et en os » répond aux demandes de renseignements et assure le suivi, au besoin. Le volet du programme qui n'a pas été aussi fructueux est celui de la publicité et de la mise en valeur, surtout au cours des premières années du programme. Kings CEDA a constaté que la participation à des expositions et les envois postaux directs n'étaient pas utiles dans ce genre de programme. Il a fallu un certain temps pour définir et élaborer les outils de marketing appropriés pour rejoindre les personnes susceptibles de vouloir déménager.

Personne-ressource

MaDonna MacDonald, coordonnatrice du programme Move to Kings

Kings CEDA

28, rue Aberdeen, bureau 5

Kentville (N.-É.) B4N 2N1

Tél. : (902) 678-1339

mail@kingsced.ns.ca

<http://www.kingsced.ns.ca>

<http://www.liveinnovascotia.com>

Annexe A Sommaire des mesures demandées par les jeunes

Le Partenariat rural canadien a soutenu un important projet de recherche qui a permis à des jeunes de définir les mesures clés qu'ils souhaiteraient qu'on applique afin de leur permettre de demeurer dans leur collectivité rurale ou d'y retourner. Le sommaire ci-dessous est tiré du rapport intitulé **La migration des jeunes ruraux : Explorer la réalité derrière les mythes** (R.A. Malatest and Associates, 2002).

Accroître les possibilités d'emploi

- Amener les établissements d'enseignement et de formation à fournir un meilleur accès à la formation technique/professionnelle.
- Amener les employeurs locaux à fournir aux jeunes des emplois et un accès à des postes débouchant sur une carrière.
- Amener les conseils scolaires / collèges / organismes de développement économique local à accroître la sensibilisation au travail indépendant comme avenue possible de carrière.
- Fournir des allocations ou des indemnités pour permettre aux jeunes ruraux de participer à des séances de formation ou de réseautage auxquelles ils ne pourraient peut-être pas participer autrement.
- Encourager les employeurs à offrir des possibilités d'emplois d'été pour aider à maintenir les liens entre la collectivité et les jeunes qui l'ont quittée pour faire des études postsecondaires.

Faciliter l'accès à l'éducation et à la formation

- Fournir des options d'études postsecondaires aux jeunes ruraux.
- Sensibiliser les enseignants et les personnes influentes de la collectivité à l'importance de la technologie.
- Mettre des ordinateurs avec accès Internet à haute vitesse à la disposition des jeunes ruraux qui suivent des cours à distance.
- Amener les conseils scolaires / collèges / organismes de développement économique local à sensibiliser la population aux diverses options en matière d'enseignement à distance.
- Promouvoir l'inscription en groupe à des cours d'enseignement à distance pour faciliter l'apprentissage chez les jeunes ruraux.
- Fournir des subventions ou des prêts sans intérêt pour soutenir les jeunes ruraux qui s'inscrivent à des séances de formation en vue d'acquérir les compétences dont la collectivité rurale a besoin.

Engagement communautaire

- Encourager les administrations municipales à adopter une approche proactive dans l'inclusion des jeunes ruraux dans le processus de prise de décision, et ce par divers moyens.
- Encourager les collectivités rurales à mieux faire connaître au public les questions, les activités et les stratégies visant les jeunes.
- Encourager les administrations municipales à faire des initiatives jeunesse des priorités dans les plans et stratégies communautaires.
- Encourager les administrations municipales / collectivités à collaborer à l'élaboration de stratégies invitant la participation des jeunes ruraux.

Politiques fiscales et financières

- Amener les gouvernements fédéral et provinciaux à examiner la possibilité de rajuster les exigences de remboursement du Programme canadien de prêts aux étudiants pour les jeunes qui résident dans les régions rurales après leurs études.
- Encourager les administrations municipales à examiner la possibilité d'offrir une réduction de l'évaluation des impôts fonciers aux jeunes qui achètent leur première maison.
- Amener tous les ordres de gouvernement à examiner les stratégies fiscales et financières possibles pouvant encourager les entreprises à s'installer dans les régions rurales et à y embaucher des jeunes.

Programmes d'initiative au travail et de sensibilisation à la ruralité

- Encourager les employeurs des collectivités rurales à établir des programmes « d'expérience de travail » pour encourager les chercheurs d'emploi à acquérir une expérience pratique et à se familiariser avec les possibilités d'emplois offertes dans les régions rurales. Cette activité pourrait également être partiellement financée par les bureaux locaux de développement économique des collectivités ou par d'autres organismes.
- Encourager les entreprises locales à reconnaître l'importance des entreprises des jeunes et à établir des objectifs minimaux en ce qui a trait aux marchés accordés aux entreprises des jeunes (p. ex., adjudication de 5 % des marchés à des entreprises exploitées par des jeunes).
- Amener les districts scolaires et les employeurs locaux à travailler en étroite collaboration afin de fournir aux jeunes des expériences de travail dans les industries locales.
- Promouvoir les avantages de la vie en milieu rural.

Activités sociales et récréatives et infrastructure

- Veiller à ce que les plans récréatifs de la collectivité répondent explicitement aux besoins de ses jeunes de 15 à 19 ans et de ses jeunes célibataires de 20 à 29 ans.
- Encourager les collectivités rurales à examiner la possibilité d'obtenir des fonds du gouvernement (p. ex., de Patrimoine canadien et d'autres organismes) afin de soutenir l'infrastructure et les activités sociales et culturelles au niveau local.

Annexe B Compréhension du système d'immigration

La responsabilité d'établir les objectifs relatifs aux immigrants et aux réfugiés incombe tout d'abord au gouvernement fédéral, qui reçoit la collaboration des provinces et des territoires par le truchement de diverses ententes. Il y a toute une gamme d'options et de programmes qui servent à « choisir » les immigrants qui arriveront au Canada.

Catégories d'immigrants

En vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), les immigrants sont admis au Canada selon trois catégories : la composante économique, la catégorie de la famille et la catégorie des personnes protégées ou réfugiées.

Immigrants de la composante économique

L'immigration de la composante économique représente actuellement 60 % de l'ensemble des immigrants. Ces immigrants sont évalués selon six catégories :

- scolarité
- connaissance des langues officielles
- expérience de travail
- âge
- emploi protégé au Canada
- capacité d'adaptation

La Loi met l'accent sur le choix de travailleurs qualifiés dotés d'un ensemble de compétences souples et polyvalentes nécessaires pour réussir dans le contexte de l'économie changeante du savoir. La Loi accorde de la valeur aux travailleurs techniques qualifiés et aux personnes de métier compétentes aussi bien qu'aux professionnels ayant fait des études universitaires et insiste sur l'importance de la maîtrise de l'anglais ou du français.

Divers programmes sont offerts aux immigrants de la composante économique.

- *Programme d'immigrants investisseurs* : cherche à attirer les immigrants ayant une expérience en affaires et de la gestion de capitaux. L'avoir net de ces immigrants doit s'établir à au moins 800 000 \$, et ils doivent être en mesure de faire un investissement de 400 000 \$.
- *Programme d'immigrants entrepreneurs* : vise à attirer des immigrants ayant une expérience en affaires qui peut servir au Canada. Ces immigrants doivent détenir au moins 33 1/3 % des capitaux propres d'une entreprise canadienne. Ils doivent gérer activement l'entreprise et doivent employer au moins un citoyen canadien qui est résident permanent.
- *Programme des candidats provinciaux*: permet aux gouvernements provinciaux de participer activement à l'immigration. Bon nombre de provinces ont conclu avec le gouvernement fédéral des ententes leur permettant de choisir et d'établir le nombre de candidats nécessaires au développement économique de leur région respective. Les candidats doivent satisfaire aux critères d'admissibilité du gouvernement fédéral en matière de santé et de sécurité.
- *Programme concernant les aides familiaux résidents* : favorise la venue au Canada de travailleurs qualifiés comme aides familiaux résidents dans les cas où il n'y a pas suffisamment de Canadiens et de résidents permanents pour doter les postes disponibles. Les candidats de cette catégorie seront résidents temporaires pendant au moins deux ans avant de pouvoir présenter une demande de statut de résident permanent.

Catégorie de la famille

La catégorie de la famille comprend des personnes qui se joignent à des membres de leur famille déjà établis au Canada. Les résidents permanents de 18 ans ou plus peuvent parrainer les membres de leur famille immédiate. Les parrains font l'objet d'une évaluation visant à établir s'ils peuvent soutenir le demandeur et les membres de sa famille qui l'accompagnent pendant trois à dix ans, suivant l'âge du demandeur et le lien avec le parrain.

L'acceptation d'immigrants de cette catégorie est fondée sur la philosophie voulant que les personnes qui immigreront au Canada s'établiront plus facilement si elles sont soutenues par des membres de leur famille. L'existence de la catégorie de la famille est reconnue dans la Loi de même que dans le Règlement connexe pour la première fois.

La catégorie de la famille vise tout ressortissant étranger qui est le conjoint, le conjoint de fait, le partenaire comparable à un conjoint, l'enfant ou le parent d'un citoyen canadien ou d'un résident permanent. La Loi précise en outre que les conjoints, conjoints de fait, partenaires semblables à un conjoint et enfants à charge parrainés ne seront pas refusés aux motifs qu'ils représentent un fardeau médical excessif. Dans la version révisée de la Loi, l'âge des enfants à charge a été modifié, passant de moins de 19 ans à moins de 22 ans.

Personnes protégées ou réfugiés

La nouvelle Loi, qui est davantage axée sur le besoin de protection des réfugiés, met un moindre accent sur la capacité de se réinstaller au Canada, comparativement à l'ancienne Loi. Les nouveaux critères de sélection, qui tiennent compte de facteurs économiques et sociaux comme la présence de proches au Canada, visent la réduction des périodes d'attente et l'amélioration de l'efficacité du système de protection des réfugiés.

Au nombre des personnes protégées au Canada chaque année, la moitié sont des réfugiés sélectionnés à l'étranger et l'autre moitié, des personnes qui ont reçu un statut de résident permanent après avoir revendiqué le statut de réfugié à leur arrivée au Canada. Les réfugiés sont protégés et ne peuvent être renvoyés dans leur pays d'origine. Ils sont évalués en fonction de critères établis dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés et la Convention de 2002 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Divers programmes sont disponibles pour aider les réfugiés.

- *Programme d'aide à l'établissement* : offre un soutien du revenu pour l'achat d'articles de maison essentiels et pour la prestation immédiate de services essentiels.
- *Programme de parrainage privé de réfugiés* : des groupes canadiens peuvent assumer la responsabilité de contribuer à l'établissement de réfugiés par la prestation du soutien financier et affectif nécessaire. Ce programme comprend le *Programme d'aide conjointe* sous l'égide duquel les parrains et le gouvernement partagent cette responsabilité.
- *Programme de prêts aux immigrants* : offre des prêts aux réfugiés qui demandent le statut de résident permanent et une aide financière aux réfugiés et aux personnes protégées. Les prêts couvrent les frais des examens médicaux à l'étranger, les coûts de transport vers le Canada et les dépenses associées avec le droit d'établissement permanent.
- *Programme fédéral de santé intérimaire* : couvre les services d'urgence et les services de santé essentiels pour les demandeurs d'asile et les réfugiés qui ne sont pas encore visés par un régime provincial.

Le deuxième groupe de personnes qui ont besoin de protection comprend les demandeurs d'asile. Lorsque la demande est acceptée, la personne l'ayant soumise dispose de 180 jours pour demander le droit d'établissement permanent tant pour elle-même que pour d'autres membres de sa famille. Les demandeurs d'asile peuvent soumettre une demande de permis de travail s'il leur est impossible de survivre sans aide sociale. Ils peuvent aussi soumettre une demande de permis d'études, et leurs enfants peuvent fréquenter une école.

Annexe C Historique de l'immigration dans le Canada atlantique

1635 - 1755

Arrivée des Français (qui deviendront les Acadiens). La majorité d'entre eux seront déportés entre 1755 et 1763; certains échappent à la déportation alors que d'autres retourneront après la signature du traité de paix en 1763.

1713 - 1749

Quelques Britanniques et miliciens de la Nouvelle-Angleterre dispersés arrivent à Annapolis et à Canso.

1749 -

Les Britanniques fondent Halifax.

1751 - 1753

Recrutement de « protestants étrangers » pour assimiler les Acadiens. Ce groupe réunit des protestants d'origine allemande, suisse et française qui se retrouvent principalement dans le comté de Lunenburg.

1759 - 1768

Recrutement de planteurs de la Nouvelle-Angleterre qui s'emparent des terres abandonnées lorsque les Acadiens ont été déportés.

1765 -

Recrutement d'Allemands pour habiter les terres de Petitcodiac et de Wallace de spéculateurs coloniaux.

1772 - 1775

Les autorités de Halifax recrutent des immigrants de Yorkshire, du Nord de la Grande-Bretagne.

1775 - 1785

Arrivée des Loyalistes. Certains sont des Américains demeurés loyaux au régime colonial; d'autres proviennent de régiments britanniques dissous d'Écossais, d'Anglais et d'Allemands, tandis que d'autres sont des Afro-américains, libres ou esclaves.

Au cours de la décennie de 1780

Arrivée des colons écossais. Alors que certains étaient venus à l'Î.-P.-É. et à Pictou au cours de la décennie 1770, le groupe devient plus important après la Révolution.

1815

Suite aux guerres napoléoniennes, c'est le début des arrivées massives d'Irlandais et d'Écossais.

Bon nombre des Irlandais gravitent autour des villes. Saint John perd rapidement son caractère loyaliste et Halifax devient une ville très irlandaise.

Au cours de la décennie 1840, les vagues d'immigrants contournent la région et se dirigent vers le reste du Canada de même que vers les États-Unis.

Il y a une brève vague d'immigration à la fin du XIX^e siècle, lorsque des Européens de divers pays viennent s'établir dans des régions industrielles du Cap-Breton et du comté de Pictou ou ailleurs. Certains proviennent de Belgique et de France, et d'autres, des régions de l'est.

En outre, on compte des groupes restreints de Danois (New Denmark), d'Islandais (comté de Shelburne) et d'autres Européens de divers pays.

La communauté juive augmente à l'époque de la Première Guerre mondiale.

Au cours des deux dernières décennies, un petit nombre de personnes et de groupes de réfugiés – d'origine vietnamienne, sikhe ou croate, notamment – arrivent dans la région.

Adapté de : Buckner et Reid, 1994; Forbes et Muise, 1993; et communication personnelle avec Jim Snowdon, Université Acadia.